Quatre-vingt-cinquième année. — N° 236. Le Numéro : 35 francs. Lundi 5 et Mardi 6 Octobre 1953.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer . | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger . . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

**L'Edition des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

**L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

**L'Edition COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
**QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).


## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**Présidence du conseil.**

*Arrêté* portant affectation et classement par carrière des élèves de la promotion « Paul-Cambon » de l'école nationale d'administration (p. 8751).

**Ministère des affaires étrangères.**

*Décret* n° 53-991 du 30 septembre 1953 portant publication de l'accord culturel entre la France et le Japon, signé à Tokio le 12 mai 1953 (p. 8752).

**Ministère de l'intérieur.**

*Citation* à l'ordre de la Nation (p. 8752).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant rattachement à la commune de Saint-Malo (canton de Saint-Malo, arrondissement de Saint Malo, département d'Ille-et-Vilaine) d'une portion de territoire dépendant de la commune de Saint-Servan-sur-Mer (canton de Saint-Servan-sur-Mer, arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine) (p. 8752).

**Ministère de la défense nationale et des forces armées.**

*Décrets* des 14 et 30 septembre 1953 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 8754).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8757).

*Décrets* du 30 septembre 1953 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (p. 8758).

*Décision* portant mise hors cadres d'officiers de réserve au titre de l'affectation spéciale (armée de terre, réserve) (p. 8772).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant promotion de cinq élèves ingénieurs militaires des poudres (p. 8773).

*Décrets* du 30 septembre 1953 portant promotions (armée de l'air, active) (p. 8773).

*Décret* n° 53-992 du 30 septembre 1953 fixant le statut des élèves admis à l'école de l'air chargée de la formation des officiers provenant du recrutement direct et la durée de scolarité dans cette école (p. 8774).

*Liste* des candidats admis aux écoles des services de santé militaires à la suite du concours ouvert en 1953 (section Pharmacie) (p. 8776).

*Désignations* pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 8776).

**Ministère des finances et des affaires économiques.**

*Décret* n° 53-993 du 5 octobre 1953 portant autorisation de dépenses à titre d'avance en excédent de crédits ouverts (p. 8777).

*Arrêté* du 30 septembre 1953 autorisant le regroupement des titres de l'emprunt 4 1/4 p. 100 émis en 1943 par la Société des forces hydrauliques de la Selves (p. 8777).

*Arrêté* portant nomination d'un agent de change près la bourse de Lille (p. 8778).

*Arrêté* portant nomination d'un membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français (p. 8778).

*Circulaire* n° 61-16 B/6 du 28 septembre 1953 relative aux limites d'âge des fonctionnaires civils de l'Etat (application du décret n° 53-711 du 9 août 1953) (p. 8778).

**Ministère de l'éducation nationale.**

*Décret* n° 53-994 du 30 septembre 1953 modifiant les décrets des 19 juillet 1948 et 9 juillet 1951 relatifs à la formation professionnelle des experts comptables (p. 8779).

*Décret* du 30 septembre 1953 modifiant le décret n° 45-2732 du 3 novembre 1945, modifié par le décret du 24 août 1949, portant création d'une école pratique de psychologie et pédagogie de l'université de Lyon (p. 8780).

**Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.**

*Décret* n° 53-995 du 30 septembre 1953 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires des services de la trésorerie générale et des trésoreries des invalides de la marine (p. 8780).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un immeuble domanial situé à Saint-Pierre (la Réunion) (p. 8780).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant déclassement des sections délaissées de la route nationale n° 44 entre les P. K. 18.326 et 19.166 dans la traverse de Festieux et entre les P. K. 38.033 et 40.298 dans la traverse de Crépy-en-Laonnois et reclassement de ces sections dans la voirie départementale (p. 8780).

*Décret* du 30 septembre 1953 approuvant la concession à la ville de Rouen de l'exploitation d'un parc souterrain pour véhicules automobiles (p. 8780).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 8780).

**Ministère de l'agriculture.**

*Décret* du 30 septembre 1953 approuvant une modification apportée aux statuts de l'Association viticole champenoise en vue de permettre le détachement de fonctionnaires auprès de cet organisme (p. 8781).

*Décret* du 30 septembre 1953 autorisant la chambre d'agriculture de la Manche à contracter un emprunt (p. 8782).

**Ministère de la France d'outre-mer.**

*Décret* n° 53-996 du 5 octobre 1953 portant extension de différents textes relatifs à la rémunération de certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer aux personnels des mêmes catégories en service dans les Etablissements français dans l'Inde (p. 8781).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Décret* n° 53-997 du 30 septembre 1953 modifiant le décret n° 50-971 du 7 août 1950 fixant les conditions dans lesquelles les allocations de vieillesse sont réduites lorsque le total de l'allocation et des ressources dont jouissent les bénéficiaires dépasse une certaine limite (p. 8782).

*Décrets* du 30 septembre 1953 portant promotions, nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 8782).

*Arrêtés* du 30 septembre 1953 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 8783).

*Arrêté* limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Creuse (rectificatif) (p. 8783).

**Ministère de la reconstruction et du logement.**

*Décret* du 30 septembre 1953 portant application à la commune de la Chapelle-aux-Filtzméens des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 8783).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement de terrains à Dunkerque (Nord) (p. 8783).

*Décret* du 30 septembre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8783).

**INFORMATIONS PARLEMENTAIRES**

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation d'un député. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 8784).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de la conférence des présidents (p. 8787).

**INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE**

Ordre du jour (p. 8787).

**INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE**

Convocation de commission (p. 8787).

**AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

*Avis* relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8788).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

*Avis* aux importateurs de pommes de terre de semence originaires et en provenance de divers pays (p. 8809).

*Avis* aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (rectificatif) (p. 8809).

*Avis* relatif au tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1953 (p. 8788).

*Résultats* du tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe de la loterie nationale 1953 (p. 8788).

*Situations* résumées des opérations du Trésor, de la dette de l'Etat, de la caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (p. 8789).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Tarifs* de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8809).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

*Avis* aux importateurs de pommes de terre de semence originaires et en provenance de divers pays (p. 8809).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Avis* de concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics (p. 8810).

**Annonces** (p. 8811).

## SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 28 septembre au 4 octobre 1953.

### CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**Feuille 1.**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1953

*Fusion du régime d'assurances des marins avec la législation des accidents du travail.* — Proposition de loi de M. Denvers ..... p. 1

SESSION DE 1953

*Affectation du produit de la loterie nationale à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles.* — Proposition de résolution de M. Restat ..... p. 2

*Réintégration des démobilisés prisonniers, déportés et assimilés.* — Proposition de loi de M. Henry Torrès..... p. 5

*Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République*..... p. 5

*Modification de l'article 15 du règlement du Conseil de la République.* — Proposition de résolution de M. Georges Marrane ..... p. 5

*Budget de l'exercice 1953.* — Rapport général de M. Jean Berthouin ..... p. 5

*Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953.* — Rapport par M. Jean Berthouin..... p. 24

*Liberté de la production et du commerce. — Organisation des ententes économiques.* — Rapport de M. Bardon-Damarzid ..... p. 32

**Feuille 2.**

*Liberté de la production et du commerce. — Organisation des ententes économiques.* — Rapport de M. Bardon-Damarzid *(suite)* ..... p. 33

*Aide aux populations de la province de Majunga et de l'archipel des Comores victimes du cyclone.* — Proposition de résolution de M. Jules Castellani... ..... p. 41

*Justices de paix. — Complément de la loi du 9 juillet 1931.* — Proposition de loi de M. Jean-Louis Tinaud..... p. 41

*Constitution d'une commission chargée d'étudier les rapports entre l'Union française et une organisation politique de l'Europe.* — Proposition de résolution de M. Michel Debré ..... p. 42

*Archives de la déportation.* — Proposition de résolution de M. Radius..... p. 44

*Ratification de la convention concernant les stagiaires signée le 17 avril 1950 à Bruxelles.* — Rapport de M. Abel-Durand ..... p. 44

*Substitution des collectivités locales aux droits et obligations des occupants de locaux d'habitation dirigés par elles vers des maisons de retraite et des hospices de vieillards.* — Proposition de résolution de M. Bertaud..... p. 44

Proposition de loi de M. Bertaud..... ..... p. 45

*Revision du prix de certains baux à loyers d'immeubles ou de locaux commercial, industriel ou artisanal.* — Rapport de M. Jean Boivin-Champeaux..... p. 45

*Statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.* — Rapport de M. Julien Brunhes..... p. 46

*Approbation d'une convention conclue entre le gouverneur de la Banque de France et le ministre des finances.* — Projet de loi..... p. 50

*Honorariat des anciens conseillers prud'hommes.* — Rapport de M. Reynouard..... p. 50

*Exercice 1953 — Développements de crédits pour les dépenses de fonctionnement:*

*Des services civils (Etats associés).* — Projet de loi..... p. 51

*Des services militaires (Etats associés. — France d'outre-mer).* — Projet de loi..... p. 52

*Des services civils (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne).* — Projet de loi..... p. 55

*Affectation de crédits au budget de la défense nationale (section air).* — Projet de loi..... p. 57

*Exercice 1953. — Développement des dépenses d'investissements (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparation des dommages de guerre)*..... p. 57

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

### Affectation et classement par carrière des élèves de la promotion Paul-Cambon de l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 5 octobre 1953, les élèves de la promotion Paul-Cambon de l'école nationale d'administration destinés à un même groupe de carrière sont, en vertu du choix qu'ils ont effectué dans l'ordre de leur classement, affectés ainsi qu'il suit:

GROUPE DE CARRIÈRES DES CONTRÔLES CIVILS AU MAROC ET EN TUNISIE

*Contrôle civil au Maroc.*

MM. Perol (Gilbert), Jouanlanne (Maurice), de La Borie de La Batut (Géraud), Manière (Paul-Henry).

*Contrôle civil en Tunisie.*

MM. Rocalve (Pierre), Langerinas (Jacques), Maraval (Paul), Guillon (Jean), Tronc (André).

Le classement des élèves de la promotion Paul-Cambon à l'intérieur de chaque carrière est le suivant:

*Conseil d'Etat.*

MM. Aurillac (Michel), Fournier (Jacques), Guillaume (René), Ducamin (Bernard), Brailont (Guy), Schmeltz (Guy), Mlle Seux (Suzanne).

*Cour des comptes.*

MM. Jacoud (Albert), Pirot (Gérard), Ducher (Gérard), Duteire (Pierre), Raynaud (Jean), Brajoux (Paul), Giscard d'Estaing (Jacques).

*Contrôle civil au Maroc.*

MM. Perol (Gilbert), Jouanlanne (Maurice), de La Borie de La Batut (Géraud), Manière (Paul-Henry).

*Contrôle civil en Tunisie.*

MM. Rocalve (Pierre), Langerinas (Jacques), Maraval (Paul), Guillon (Jean), Tronc (André).

*Conseils de préfecture.*

M. Guérin (Paul), Mme Pipien (Marcelle).

*Contrôle général de la sécurité sociale.*

MM. Lecourt (Roger), David (Paul), Bocquillon (Jacques).

*Inspection générale des finances.*

MM. Loubet (Pierre), Grasset (Yves), Farge (Jean), Vienot (Marc), Chatillon (Dominique), Prain (Roger), Burgard (Jean-Jacques), Questiaux (Paul), Guibal (Richard), Dupont (Antoine), Roques (Pierre).

*Ministère des affaires étrangères.*

(Cadre des secrétaires des affaires étrangères.)

MM. Saint-Mleux (André), Contamine (Claude), Theysset (Edouard), Boidevaix (Serge), Andreani (Jacques), Moulon-Brady (Jean), Blonda (Roger), Le Cannelier (Jean).

*Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.*

(Cadre des administrateurs civils.)

M. Pierron (André).

*Ministère de la défense nationale.*

(Secrétariat d'Etat à la guerre.) (Cadre des administrateurs civils.)

M. Robin (René).

*Ministère de l'éducation nationale.*

(Cadre des administrateurs civils.)

M. Blanchard (Alain).

*Ministère des finances et des affaires économiques.*

1° Cadre des administrateurs civils.

a) Administration centrale des finances.

MM. Verne (Jacques), Carli (Ange), Delaporte (Etienne), Pujol (Roger), Rouge (Michel), Giraud (Pierre), Ronze (Jacques), Ladure (Pierre), Moreau (Jacques), Reny (Jacques), Bonnin (Georges),

Champion (Norbert), Raymondaud (Roger), Picard (Gérard), Malaplate (Jean), Bardet (Camille), Le Louarn (Guy), Cortesse (Pierre), Laculle (René).

b) Direction générale des impôts.

MM. Tixier (Marcel), Delignières (Bernard), Gourmelon (Hervé), Perret (Alain).

c) Administration centrale des affaires économiques.

MM. Breton (Pierre), de Pertuis de Laillevault (Jacques), Bavelier (Alain), Fèvre (William).

2° Cadre des attachés commerciaux.

M. Altmayer (François).

*Ministère de l'industrie et du commerce.*

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Rosenfeld (Jacques), Masounabe-Puyanne (Noël).

*Ministère de l'intérieur.*

(Cadre des administrateurs civils pour détachement en qualité d'adjoint à l'inspection générale de l'administration.)

M. Barres (Georges).

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Baudequin (Henri), Burlot (Marcel), Pandraud (Robert), Wiart (Adrien), Bouteiller (Paul), Mosca (Victor), Pigot (Jacques), Cahn (Roger).

*Ministère de la santé publique et de la population.*

(Cadre des administrateurs civils.)

MM. Allain (Jean), Dort (Bernard).

*Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.*

(Cadre des administrateurs civils.)

a) Secrétariat général aux travaux publics.

MM. Billet (Georges), Guitard (Raymond).

b) Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

M. Bretonnière (Maurice).

c) Secrétariat général à la marine marchande.

MM. Bellon (Philippe), Merot (Jacques).

Les classements indiqués ci-dessus déterminent l'ordre de nomination des élèves dans les cadres. Ils prennent effet du 1er octobre 1953.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Cite à l'ordre de la Nation:

Le docteur Le Rasle, conseiller général du Calvados.

Modèle de dévouement, de conscience professionnelle et d'esprit de sacrifice.

Médecin de bataillon pendant la guerre 1914-1918; héros de l'effroyable bataille de Caen en 1944, malgré de cruelles épreuves familiales n'a pas cessé de donner ses soins aux blessés. S'est imposé par son dévouement et son patriotisme à l'admiration de tous.

Pendant près de trente années d'exercice de la médecine, apôtre de la transfusion sanguine, s'est dépensé sans compter, consacrant sa vie au service des malades et du bien public.

Fidèle à une tradition de courage et d'abnégation, a trouvé la mort le 2 octobre 1953 en se portant au secours d'une personne sauvagement agressée.

Fait à Paris, le 5 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'intérieur,*

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

*Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,*

ÉDOUARD THIBAULT.

### Décret du 30 septembre 1953 portant rattachement à la commune de Saint-Malo (canton de Saint-Malo, arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine) d'une portion de territoire dépendant de la commune de Saint-Servan-sur-Mer (canton de Saint-Servan-sur-Mer, arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2601 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) en date des 18 octobre et 15 novembre 1952 et de Saint-Servan-sur-Mer en date des 3 novembre et 21 novembre 1952;

Vu l'avis émis par le conseil général d'Ille-et-Vilaine dans sa séance du 24 novembre 1952;

Vu l'avis du préfet;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La parcelle d'une superficie de 15.600 mètres carrés représentée par une teinte verte sur le plan annexé au présent décret et dépendant actuellement de la commune de Saint-Servan-sur-Mer (canton de Saint-Servan-sur-Mer, arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine) est rattachée à la ville de Saint-Malo (canton et arrondissement de Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine).

Art. 2. — La séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être acquis.

Art. 3. — Les immeubles servant à un usage public situés sur le territoire de la commune de Saint-Servan-sur-Mer deviendront la propriété de la commune de Saint-Malo.

Art. 4. — Les contrats de toute nature passés par les communes de Saint-Servan-sur-Mer et de Saint-Malo feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux communes limitées comme ci-dessus.

Art. 5. — Les annuités des emprunts qui auraient été contractés par les communes de Saint-Servan-sur-Mer et de Saint-Malo seront réparties entre lesdites communes telles qu'elles seront désormais limitées proportionnellement aux contributions publiques payées dans chacune des communes intéressées. Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins pourront cependant donner lieu à une répartition en fonction des distances effectivement parcourues par les différents réseaux.

Art. 6. — Conformément à l'accord intervenu entre les deux communes, les revenus des biens, actuellement propriété des hospices de Saint-Malo, seront affectés à l'amélioration des conditions d'existence et d'habitat des pensionnaires du futur hospice intercommunal de vieillards.

Art. 7. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte, et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près de la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 8. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'intérieur,*

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### Décret n° 53-991 du 30 septembre 1953 portant publication de l'accord culturel entre la France et le Japon signé à Tokio le 12 mai 1953.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Un accord culturel ayant été signé entre la France et le Japon à Tokio le 12 mai 1953 et les instruments de ratifi-

cation sur cet acte ayant été échangés à Paris le 18 septembre 1953, cet accord sera publié au *Journal officiel*.

ACCORD CULTUREL ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON

Le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Japon,

Egalement désireux d'entretenir et de resserrer, pour leur bénéfice réciproque, les liens d'ordre culturel qui unissent les deux pays,

Ont décidé de conclure un accord culturel et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires:

Le Gouvernement de la République française:

M. Maurice Dejean, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Japon.

Le gouvernement du Japon:

M. Katsuo Okozaki, ministre des affaires étrangères.

Lesquels, après avoir présenté leurs pouvoirs qui ont été reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Article Ier.

Les parties contractantes se faciliteront réciproquement dans toute la mesure du possible:

*a*) L'envoi et la diffusion de tout matériel culturel et notamment des livres et des publications didactiques, littéraires, artistiques, scientifiques et techniques, des films, des disques, et, d'une manière plus générale, de matériels audio-visuels;

*b*) L'envoi et la présentation d'œuvres ou d'objets destinés à des expositions de caractère culturel;

*c*) Les visites d'intellectuels tels que: savants, écrivains et conférenciers, d'artistes et de personnalités sportives;

*d*) L'emploi, dans l'exercice normal de leurs fonctions, de professeurs, techniciens, pédagogues et savants par les universités, laboratoires et autres organismes d'enseignement, d'études ou de recherches;

*e*) Le développement et éventuellement la création dans les universités et autres établissements d'enseignement ou d'études situés dans leur pays respectif de chaires, cours ou conférences traitant de la langue, de la littérature, de l'art, de l'archéologie, de l'histoire du pays, des institutions de l'autre partie contractante, ainsi que de tous sujets qui s'y rapportent;

*f*) Les séjours de boursiers et autres étudiants;

*g*) Les échanges radiophoniques d'ordre culturel;

*h*) Les échanges concernant le théâtre et la musique.

Article II.

Les parties contractantes s'engagent à étudier et à mettre au point les moyens par lesquels la protection des œuvres littéraires, artistiques et scientifiques sera assurée au mieux de leurs intérêts respectifs ainsi que les moyens par lesquels la traduction et la reproduction desdites œuvres seront encouragées mutuellement dans le respect du droit des auteurs.

Article III.

Afin de faciliter l'exécution des dispositions des paragraphes *c*, *d*, *f*, *g* et *h* de l'article Ier du présent accord, les parties contractantes mettront immédiatement à l'étude l'octroi réciproque de facilités concernant les voyages à l'étranger de leurs ressortissants ainsi que les séjours et l'accès aux divers centres de documentation dans leur pays respectif des ressortissants de l'autre partie contractante, sous réserve des autorisations éventuellement nécessaires des services compétents.

Article IV.

Les parties contractantes se faciliteront dans toute la mesure du possible le bon fonctionnement et le développement des institutions culturelles franco-japonaises qui sont énumérées en annexe au présent accord, ainsi que l'établissement et le fonctionnement de tous organismes similaires dont la création se révélerait utile au développement des relations culturelles entre les deux pays.

Article V.

1) Les parties contractantes s'efforceront d'améliorer les conditions suivant lesquelles les titres et diplômes acquis au cours ou en fin d'études auprès des universités et autres établissements d'enseignement ainsi que les autres diplômes obtenus dans chacun des deux pays pourront être admis à l'équivalence dans l'autre pays, soit dans les universités et autres établissements d'enseignement, soit, dans certains cas à déterminer, à des fins professionnelles.

2) Les parties contractantes sont d'accord pour reconnaître aux commissions mixtes, prévues à l'article VII du présent accord, compétence pour rechercher les moyens destinés à mettre au point ou développer le système d'équivalences entre les titres ou diplômes français et japonais.

Article VI.

Les parties contractantes, dans l'application du présent accord, s'accorderont, sous réserve de réciprocité, toutes les facilités compatibles avec leurs législations respectives.

Article VII.

1) En vue d'assurer l'application du présent accord, de préciser ses conditions de fonctionnement et de rechercher de nouvelles occasions de travail en commun, les parties contractantes s'accordent à créer deux commissions mixtes franco-japonaises: l'une à Paris, l'autre à Tokio.

2) Chaque commission se composera de six membres nommés, par moitié, par le Gouvernement français et le gouvernement japonais. A Paris, le Gouvernement français nommera un membre français de la commission à la présidence. A Tokio, le gouvernement japonais nommera un membre japonais de la commission à la présidence.

3) Chaque commission confiera le secrétariat à un membre japonais de la commission à Paris et à un membre français de la commission à Tokio.

4) Chaque commission se réunira au moins une fois par an ou sur convocation du président.

5) Chaque commission peut adopter son règlement intérieur.

Article VIII.

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans. S'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des parties contractantes six mois au moins avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes en aura modifié la dénonciation.

Article IX.

Le présent accord sera ratifié. L'échange des instruments de ratification aura lieu à Paris. Le présent accord entrera en vigueur quinze jours après l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi, les plénipotentiaires désignés à cet effet ont signé le présent accord et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double exemplaire en langue française et en langue japonaise, les deux textes faisant également foi, à Tokio le douzième jour du mois de mai 1953.

Pour la France: M. DEJEAN. Pour le Japon: K. OKAZAKI.

ANNEXE

*Liste des institutions culturelles franco-japonaises.*

Paris: maison du Japon à la Cité universitaire (fondation Satsuma).

Tokio: maison franco-japonaise et institut franco-japonais.

Kyoto: institut franco-japonais du Kansai.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

JOSEPH LANIEL.

*Le ministre des affaires étrangères,*

GEORGES BIDAULT.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

**Décret du 14 septembre 1953 portant nominations dans le corps des officiers d'administration de la marine.**

Par décret en date du 14 septembre 1953, sont nommés dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

*Au grade d'officier d'administration de 2e classe.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

Les élèves sortant de l'école des officiers d'administration de la marine (session 1952-1953):

Cloarec (P.), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Hervez (M.), placé en congé de longue durée.

Le Moign (J.), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Ouin (E.), précédemment promu.

Travert (R.), stagiaire d'administration, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. Rollin (A.), précédemment promu.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus dans le cadre actif:

A. — **Corps des officiers de marine.**

*Au grade de capitaine de vaisseau.*

(A compter du 1er octobre 1953.)

M. le capitaine de frégate Vedel (Charles-Adolphe-Victor), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Péroux, nommé contre-amiral.

*Au grade de capitaine de frégate.*

(A compter du 1er octobre 1953.)

Les capitaines de corvette:

M. Mouton (Stanislas-Marie-Victor-Maurice-Georges), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Blanchard, retraité.

M. de La Taille (Louis-Fernand), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Champel, retraité.

M. Abrial (Marie-Joseph-Loïc), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Noury, retraité.

M. Gasnier-Duparc (Jehan-Alphonse-Henri), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Pelletier, retraité.

M. Chevillotte (Guy-Marie-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Maillard, retraité.

M. Foillard (Tiburce-Marie-Marcel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Soclet, retraité.

M. Normand (Louis-Noël-Pierre-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Vedel, promu.

*Au grade de capitaine de corvette.*

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1953.)

2e tour (choix). M. Lannuzel (Jean-René-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Grinda, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Durville (Robert-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ricoul, placé en congé sans solde et hors cadre.

2e tour (choix). M. Alinat (Jean-André-Louis-Jérôme), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mouton, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rollier (Gabriel-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette de La Taille, promu.

2e tour (choix). M. Rondenay (François-Marcel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Abrial, promu.

1er tour (ancienneté). M. Soubiac (Robert-Michel), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Gasnier-Duparc, promu.

2e tour (choix). M. Devin (Jean-Charles-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Chevillotte, promu.

1er tour (ancienneté). M. Duquenne (Jean-Adolphe-Auguste-Marie-Joseph), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Foillard, promu.

2e tour (choix). M. Wassilieff (Alexandre), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Normand, promu.

*Au grade de lieutenant de vaisseau.*

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1953.)

2e tour (ancienneté). M. Brémond (René-Paul), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lannuzel, promu.

3e tour (choix). M. Daubé (Pierre-Léon-Joseph-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Durville, promu.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. de Corail (François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Alinat, promu.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

*Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.*

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1953.)

3e tour (choix). M. Landré (Robert-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Sablon, précédemment promu.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Michel (André-Henri-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Combres, précédemment promu.

2e tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Livrozet (Robert-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Martin, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Broutin (Xavier-Charles), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Rossi, précédemment promu.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Pauron (Yves-Guy-Daniel), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Caillot, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Pellet (Jean-Pierre-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Sagnial, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Thomas (Jacques-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Tor, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Bouvier-Muller (Michel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Rotteleur, précédemment promu

2e tour (ancienneté). M. Dubois (Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Corvoisier, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Pinson (Guy), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Guyonet, précédemment promu.

(A compter du 1er novembre 1953.)

1er tour (ancienneté). M. Pauriol (René-Antoine-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Franzone, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Doyen (Maxime-Charles-Louis), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Parayre, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Roudaut (Joseph-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Escande, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Vaillant (Raymond-François), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Hamon, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Hamelin (Bernard-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Faure, précédemment promu.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

*Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.*

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er octobre 1953.)

2e tour (choix). M. Maillard (Denis-François), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Blanc, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Porcheron (Marcel-Henri-Maurice), du port de Lorient (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Roux, retraité.

2e tour (choix). M. Théraulaz (Henri-Sylvain), du port de Bizerte (armurier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Alix, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lagrange (André-Julien), du port de Toulon (mécanicien), en réalisation d'effectif.

**Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions dans le corps des ingénieurs du génie maritime.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont nommés dans le corps des ingénieurs du génie maritime:

*Au grade d'ingénieur de 3e classe.*

(Pour compter du 1er octobre 1953 et pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er octobre 1952.)

MM.
Ventre (Lucien-Charles-Marcel).
Chaverebière de Sal (Alain-Marie-Alfred-Jean).
Baudoult d'Hautefeuille (François).
Goutard (Michel-Claude-Charles).
Pillan (Bernard-Pierre-Georges).
Quinio (Jean-Pierre).
Brun (Claude-Michel-Eugène-Roger).
Tiphine (Paul-Joseph-Marie).
Le Bourhis (Jean-Louis-Aimé).
Grill (Alain-Fernand-Samuel).
Wiederkehr (François).
Bailly (François-Louis-Paul).
Puech (Louis).
Caillaud (Philippe-Marie).
Rastoin (Jean-Marie-Edouard-Gabriel).
Capel (Jacques-Maurice).
Tourré (Jean-Louis-Joseph).
Lecuve (Gérard-Jean-Paul-Eugène).
Desgeorges (Jean-Pierre).
Senouillet (Gérard-Claude).
Lacoste (Henri-Louis-André-Pierre).
Haon (Pierre-Armand-Frédéric).

Le rang définitif d'ancienneté de ces ingénieurs sera fixé ultérieurement, d'après le classement de sortie de l'école nationale supérieure du génie maritime.

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime:

*Au grade d'ingénieur de 2e classe.*

Les ingénieurs de 3e classe dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er octobre 1953 et pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er octobre 1952.)

MM. Granier (M.), port d'immatriculation: Toulon.
Bonnet (Y.-M.-M.-J.), port d'immatriculation: Toulon
Dubois (P.-A. E.), port d'immatriculation: Toulon.
Noël (R.-L.-L.), port d'immatriculation: Toulon.
Delayre (R.-A.-L.), port d'immatriculation: Toulon.
Fournier (D.-J.-P.), port d'immatriculation: Toulon.
Martin (B.-Ch.-H.), port d'immatriculation: Toulon.
Roux (R.-E.-J.-M.-Ch.), port d'immatriculation: Toulon.
Boisseau (Ph.-V.), port d'immatriculation: Toulon.
Julien (P.-M.-A.), port d'immatriculation: Toulon.
de Sury d'Aspremont (J.-P.-L.), port d'immatriculation: Toulon.
Girard (Ph.-A.-G.), port d'immatriculation: Toulon.
Michaud (A.-G.), port d'immatriculation: Toulon.
Dubarry (B.-P.), port d'immatriculation: Toulon.
Noël (G.-E.-C.), port d'immatriculation: Toulon.
Devathaire (F.-M.-L.), port d'immatriculation: Toulon.
Simon (F.-M.-J.), port d'immatriculation: Toulon.
Benoit (J.-V.), port d'immatriculation: Toulon.
Renault (J.-C.-A.), port d'immatriculation: Toulon.
Coppin (C.-J.-M.), port d'immatriculation: Toulon.
Mesnet (J.-D.-F.-G.), port d'immatriculation: Toulon.

Le rang définitif d'ancienneté de ces ingénieurs sera fixé ultérieurement, d'après le classement de sortie de l'école nationale supérieure du génie maritime.

**Décret du 30 septembre 1953 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.**

Par décret en date du 30 septembre 1953:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — **Corps des officiers de marine.**

*Au grade de capitaine de frégate de réserve.*

M. le capitaine de frégate en retraite Blanchard (Jean-Maurice), du port de Cherbourg.

*Au grade de capitaine de corvette de réserve.*

M. le capitaine de corvette en retraite Picot de Moras d'Aligny (Henry-Albert-Roland-Fidèle), du port de Toulon.

B. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

*Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.*

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite Le Roux (Yves-Marie), du port de Brest.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

*Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Berder (René-Jean), du port de Brest.
Fortin (Joseph-Paul-Anatole-Marie), du port de Cherbourg.
Bailly (Jean-Joseph), du port de Toulon.
Leglaive (Luc-Adrien-Guy), du port de Toulon.
Royer (Guy-Charles), du port de Brest.
Charpentier (Paul-Henri), du port de Toulon.
Berry (Jean-Antonin-Paul), du port de Toulon.
Toulain (François), du port de Toulon.
Delemazure (Jean-Gérard-Louis-Wimoc-Corneille), du port de Cherbourg.
Hermant (Claude-Paul-Joseph), du port de Cherbourg.
Brugnaux (Jean), du port de Toulon.
Ledoux (Pierre-Alfred-Jean), du port de Cherbourg.
Moine (Albert-Louis-François), du port de Toulon.
Rouquele (Henri-Paul), du port de Toulon.
Carrabin (Georges-Marie-Jean), du port de Toulon.
Gaillard (Louis-Jean-Marie-Théophile), du port de Toulon.
Gurtler (Christian-Jean), du port de Lorient.
Poncin (Pierre), du port de Brest.
Monceaux (Francis-Robert-Paul), du port de Toulon.
Etienne (Pierre-René-Joseph), du port de Cherbourg.
Debart (Hubert-Paul), du port de Toulon.
Raimbault (Maurice-Joseph-Marie-René), du port de Lorient.
Angem (Georges-Henri-Joseph-Agnès), du port de Cherbourg.
Cherdieu (Philippe-Marie Félix), du port de Toulon.
Joly (Bernard-Jean-Noël), du port de Toulon.
Giscard d'Estaing (Philippe-Olivier-Edmond), du port de Toulon.
Moulin (Pierre-Louis-Gaston-Marie), du port de Toulon.
Cordier (Jean-Armand-Ghislain), du port de Toulon.
Hugues (Gilbert-Paul-Jean-Clair), du port de Toulon.
Sergent (André-Marie-Jean), du port de Toulon.
Favre (Georges-Yves-André), du port de Toulon
Cahen (Olivier-Laurent-Nathan), du port de Toulon.
Tourrès (Michel-René-Hubert), du port de Toulon
Bizot (Michel-Georges), du port de Lorient.
Agnel (Guy-André), du port de Toulon
Meykiechel (Paul-Henri-Joseph), du port de Toulon.
Baron (Robert-Armand), du port de Toulon.
Lafond (René-Henri-Robert), du port de Lorient.
Rovère (Pierre), du port de Bizerte.
Le Lan (Guy-Alexis), du port de Lorient.
Barbier (Georges), du port de Toulon.
Autret (Michel-Louis-Vincent), du port de Brest.
Cinq (Jacques-Denis-Marie-Pierre), du port de Toulon.
Levast (Michel-Louis-Alphonse), du port de Cherbourg.
Leray (Marc-Mathilde-Augustin), du port de Lorient.
Lesca (Jean-Adrien), du port de Lorient.
Lavedrine (Antoine), du port de Toulon.
Courcier (François-Jean), du port de Toulon.
Villeneuve (Bernard-Clément), du port de Toulon.
Messin (Georges-Marie), du port de Toulon.
Foucher (Marc-Hubert), du port de Lorient.
Marret (Claude-Jean-Marie), du port de Toulon.
Dyèvre (Alain), du port de Brest.
Hamard (Philippe-Marie-André-Gaston), du port de Lorient
De Rougemont (Yves), du port de Toulon.
Chatelain (Roger-Joseph), du port de Lorient.
Crétinon (Charles-Marie), du port de Toulon.
Sandoz (Franck-Rolland), du port de Toulon.
Baudin (Pierre-François-Marie), du port de Lorient.
Vincent (René-François) du port de Toulon
Burah (Georges-Gérard), du port de Cherbourg.
Buffat (Gaston-Aimé), du port de Toulon.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

*Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

MM. Bourrée (Guy-Georges-André), du port de Toulon.
Bocchietti (Hyacinthe-Marcel), du port de Toulon.
Simonet (Guy-Albert), du port de Toulon.
Laurent (Jacques-André), du port de Toulon.
Pierre (René-Ernest), du port de Toulon.
Chevallier (Marcel-Michel), du port de Toulon.
Dupas (Maurice-Emile-Joseph), du port de Toulon.
Chemienne (Jean-Claudius-Gilbert), du port de Toulon.
Seule-Nan (Claude-Roger), du port de Toulon.
Picat (Maurice-Léon), du port de Rochefort.
Calvarin (Albert), du port de Brest
Duquesnoy (Jacques-Claude), du port de Toulon.
Bauer (Henri-Louis), du port de Toulon.
Le Masson (Louis-Jean-Marie), du port de Lorient.
Leroy (Pierre-Jean-Roger), du port de Lorient.
Noizet (Georges-Lucien), du port de Toulon.
Guillermoz (Pierre-René), du port de Toulon.
Venot (Aimé-Louis), du port de Toulon
Lejeune (Pierre-Paul-Emile), du port de Lorient.
Ballessier (Georges-Lucien), du port de Toulon.

MM. Gueirard (Pierre-Henri), du port de Toulon.
Belle (Armand-Charles), du port de Bizerte.
Inquello (Joseph-Auguste-Marie), du port de Lorient.
Forne (Jacques-Michel), du port de Toulon.
Castelnau (Georges-Gilbert), du port de Toulon.
Palanche (Jean-Marie-Henri), du port de Lorient.
Lichtfouse (Maurice-Gilbert-Dieudonné), du port de Toulon.
Vigneron (Claude-Charles-Eugène), du port de Lorient.
Beaud (Jacques-Félix-Jean), du port de Toulon.
Lallement (Bernard-Marien-Noël), du port de Toulon.
Labarbe (Roger-Etienne-Lucien), du port de Toulon.
Faure (Henri-Maurice), du port de Toulon.
Brouffe (André-Benjamin-Albert), du port de Cherbourg.
Viot (Georges-Marie-Henri), du port de Toulon.
Catrain (Jacques-Albert-Léon-Georges), du port de Toulon.
Descubes-Desgueraines (Jean-Pierre), du port de Toulon.
Piné des Granges (Denys-Jean-Marie-François), du port de Toulon.
Chassaing (André-Charles-Stéphane), du port de Toulon.
Garnier (Florent-Fernand-François-Xavier), du port de Lorient.
Walter (Pierre), du port de Toulon.
Derame (Jean-Victor-Ernest), du port de Toulon.
Servant (Jean-Marcel-Gabriel-Germain), du port de Toulon.
Lavaine (François-Marie-Jacques), du port de Toulon.
Chanson (Bernard-Antonin-Edouard), du port de Toulon.
Veyre (André-Edouard-Victor), du port de Toulon.
Favier (Marius-Jean-Raymond), du port de Toulon.
Leroy (Gérard-Paul-René), du port de Toulon.

C. — **Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.**

*Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe.*

(Pour compter du 1er septembre 1953.)

Les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 3e classe:

MM. Dufait (Pierre-Henri-Albert), du port de Toulon.
Duperre (Corneille), du port de Toulon.
Gilard (Louis-Claude), du port de Toulon.
Gironnay (Robert-Paul), du port de Toulon.
Loire (Serge-Marie-Georges), du port de Toulon.
Lougevoy (Constantin), du port de Toulon.
Taravant (Jacques-Charles-Désiré), du port de Toulon.
Ameye (Pierre-Joseph), du port de Toulon.
Stalla-Bourdillon (Antoine-Jean-François-Marcel), du port de Toulon.
Bang-Rouhet (Clément-Guy), du port de Toulon.
Baldini (René-Marie), du port de Toulon.
Vigier (Bernard-Marie-Jean), du port de Toulon.
Policard (Guy-Jean), du port de Toulon.
Laroche (Dominique-Gabriel-Xavier), du port de Toulon.
Guillebot de Nerville (Louis-François), du port de Toulon.
L'Hénoret (Jean), du port de Brest.

**Décret du 30 septembre 1953 portant nominations et promotions dans les corps du commissariat de la marine et des officiers d'administration des services du commissariat et de santé.**

Par décret du 30 septembre 1953:

Sont nommés ou promus dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

*Au grade de commissaire en chef de 1re classe.*

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

M. le commissaire en chef de 2e classe Jougounoux (Jacques-Edouard-Marie-Bernard), port d'immatriculation Toulon, en remplacement numérique de M. le commissaire général de 2e classe Delaitre, admis dans la deuxième section du cadre des officiers généraux.

M. le commissaire en chef de 2e classe Delaborde (Jean-Henri), port d'immatriculation Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Jougounoux, maintenu dans la position de mission hors cadres après promotion.

*Au grade de commissaire en chef de 2e classe.*

M. le commissaire principal Roussel (Pierre-Edouard), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Delaborde, promu.

*Au grade de commissaire principal.*

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Lamy (Jacques-Philippe-Raymond), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Roussel, promu.

*Au grade de commissaire de 1re classe.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

3e tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Durand (Robert-Maurice-Henri), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Bernard, démissionnaire.

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

1er tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Deloge (Guy-Raymond-Robert), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Pelois, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Babillon (Claude-Marie-Paul), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Laurent, précédemment promu.

3e tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Boireau (Henri-Marie-Lucien), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Brasseur, précédemment promu.

*Au grade de commissaire de 2e classe.*

(Pour compter du 1er octobre 1953, avec une bonification d'ancienneté dans ce grade comptant du 1er octobre 1952.)

Les commissaires de 3e classe:

MM. Fosse (Robert-Michel-Louis-Adolphe), port d'immatriculation Toulon.
Habegre (Jean-Lucien), port d'immatriculation Toulon.

(Pour compter du 1er novembre 1953, avec une bonification d'ancienneté dans ce grade comptant du 1er novembre 1952.)

Les commissaires de 3e classe:

MM. Huille (Jean-Marie-Louis), port d'immatriculation Toulon.
Jacq (Eugène-Yves-Joseph), port d'immatriculation Toulon.
Barricarrere (Marc-Jean-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Richard (Jean-Claude-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Chevalier (Pierre-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Lemoine (Jean), port d'immatriculation Toulon.
Laffont (Jean), port d'immatriculation Toulon.
Esgonniere du Thibœuf (Henri-René-Jean-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Borius (Georges-André-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Texier (Gérard-Jean-Gaston), port d'immatriculation Toulon.
Courtet (Hubert-Louis-Pierre), port d'immatriculation Toulon.
Nicollet (Pierre-Marie-Abel), port d'immatriculation Toulon.
Wilhelm (Pierre-Xavier-Marie), port d'immatriculation Toulon.
Tronchot (Albert-Lucien-Emmanuel), port d'immatriculation Toulon.

Les bonifications d'ancienneté prévues ci-dessus sont exclusives de tout rappel de solde et d'indemnités.

*Au grade de commissaire de 3e classe.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

MM. les élèves commissaires de la marine:

Renvoise (Jacques-Albert-Marie).
Vidal (Jacques-Jean-Henri).
Fournier (Lucien-Charles-Georges-Auguste-François).
Lenicque (Bertrand-Jean).
Samson (Raymond).
Vasselon (Jean-Gilbert-Joseph).
Sparfel (Jean).
Aubert-Couturier (Philippe).
Plat (Jean-Pierre-André-Paul).
Carli (Emmanuel-Pierre-Marie).
Delignon (Michel-Emmanuel).
Kerdiles (Paul).
Partiot (Frédéric-Alain).
Bouchet (Pierre-Henri).
Clemenceau (Georges-Robert-André).
Chanalet (Guy-Germain).
Boivigny (Jean-Pierre).
Bergeron (René-Régis-Joseph-Alain-Charles).
Struyven (Yves-Benoît).
Hervé (Gérard-Emile).

Sont nommé ou promus dans le cadre actif du corps des officiers d'administration, branche « Commissariat et santé »:

*Au grade d'officier en chef d'administration.*

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

M. l'officier d'administration principal Barrere (Paul-Joseph-Isidore), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. l'officier en chef d'administration Guaitella, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

*Au grade d'officier d'administration principal.*

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

M. l'officier d'administration de 1re classe Dessalles (Edmond-Emile), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Barrere, promu.

*Au grade d'officier d'administration de 1re classe.*

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

3e tour (choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Douard (Gilbert-Marcel), port d'immatriculation: Lorient, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Dessalles, promu.

*Au grade d'officier d'administration de 2e classe.*

(Pour compter du 1er novembre 1953.)

M. le stagiaire d'administration Cado (Marcel-Jean-Edouard), premier maître fourrier, mle 617 B. 36, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Douard, promu.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.**

Par décret en date du 30 septembre 1953:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

*Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime.*

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Ragonnet (L.-F.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Gandilhon, placé en congé hors cadres.

*Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.*

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Buzin (P.-X.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Mesnil, retraité.

LISTE UNIQUE

*Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.*

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Finot (M.-J.-Ch.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Ragonnet, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Voisin (G.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Buzin, promu.

*Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.*

Les ingénieurs de 1re classe dont les noms suivent:

(Tour choix.) M. Devauchelle (P.-G.-L.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Chabal, promu.

(Tour ancienneté.) (1) M. Garnier (J.-E.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur Poitou, promu.

(Tour choix.) M. Guieysse (L.-E.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Finot, promu.

(Tour ancienneté.) (1) M. Meyer (J.-P.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Voisin, promu.

(Tour choix.) M. Lesage (G.-A.-Y.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

(Tour ancienneté.) (1). M. Reymond (J.-J.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

*Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.*

Les ingénieurs de 2e classe dont les noms suivent:

(Tour choix.) M. Tissandier (P.-E.), port matriculaire: Toulon.

1er tour (ancienneté). M. Thubert (C.-M.), port matriculaire: Brest.

Est promu dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

*Au grade d'officier d'administration principal.*

M. l'officier d'administration de 1re classe Gorgues (E.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Véron, décédé.

Sont nommés dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine, branche « Directions de travaux »:

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

*Au grade d'officier d'administration de 2e classe des directions de travaux.*

M. Guillou (Yves), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Garrot, promu.

M. Lopez (Emmanuel), stagiaire d'administration, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Bolle, promu.

M. Monot (Daniel), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Kerbrat, retraité.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

LISTE UNIQUE

*Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.*

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe dont les noms suivent:

2e tour (choix). M. Arluso (L.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Martineau, décédé.

(Tour ancienneté.) M. Texier (R.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Kervella, placé en congé.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

LISTE UNIQUE

*Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.*

M. Le Corre (Roger-Jean), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: coque, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Arluso, promu.

M. Renouf (Louis-Adolphe-Aimé-Auguste), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électronique, port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Texier, promu.

M. Brémont (Paul-Charles), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Berre, placé en congé hors cadres.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus et nommés dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine, à compter du 1er octobre 1953, et pour prendre rang, sans rappel de solde, à la date du 1er octobre 1952:

*Au grade d'ingénieur hydrographe de 2e classe.*

Les ingénieurs hydrographes de 3e classe:

MM. Demerliac (A.-Y.-J.), Terrasson de Fougères (M.-M.-J.).

*Au grade d'ingénieur hydrographe de 3e classe.*

Les anciens élèves de l'école polytechnique:

MM. Schrumpf (B.), Plouviez (P.-E.-L.-E.).

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

*Au grade d'officier.*

M. Kunstler (Adrien-Auguste-Georges), ingénieur à la direction des études et fabrications d'armement; 46 ans de services civils et militaires. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1934.

*Au grade de chevalier.*

MM.

Curassier (Jacques-Pierre), directeur général adjoint de la Précision moderne; 39 ans de services civils et militaires.

Friquet (Emile), ingénieur à l'atelier de construction de Bourges; 19 ans de services civils et militaires.

Hahn (Emile), professeur de mathématiques au lycée de Strasbourg; 42 ans de services civils et militaires.

Krieger (Marcel-Jules-Henri), directeur général du groupement pour la reconstruction des industries de l'importation charbonnière; 26 ans de services civils et militaires.

Lamant (François-Gabriel), sous-directeur de l'usine de Nantes de la Compagnie générale des constructions de locomotives Batignolles-Châtillon; 34 ans de services civils et militaires.

Leclerc (Paul-Henri-Hervé), directeur général adjoint de la Société parisienne pour l'industrie électrique; 27 ans de services civils et militaires.

Mousset (Paul), journaliste; 26 ans de services civils et militaires.

Pelissier (Gabriel-Léon-Charles-Marie), docteur en médecine; 35 ans de services civils et militaires.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus au grade de lieutenant aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

**Infanterie.**

1re RÉGION MILITAIRE

Compagnie administrative régionale n° 1.

M. Macron (Pierre-Jules-Jean-Joseph), 1er avril 1953.

En stage d'activité à l'école de la gendarmerie nationale de Melun.

MM. Chevallereau (Charles), 1er octobre 1953.
Chappaz (Jean-Robert), 1er octobre 1953.
Puyou (Alcide), 1er octobre 1953.
Jullien (Jack-Georges), 1er octobre 1953.

2e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité à la 43e demi-brigade d'infanterie.

M. Janssens (Guy-Edmond-Georges), 25 avril 1953.

4e RÉGION MILITAIRE

En stage à l'école d'application de l'infanterie.

MM. Boivin (Jean-François-Gustave), 7 mai 1953.
Gach (Denis-Irénée), 1er octobre 1953.
Pellequer (Jean-Pierre), 6 septembre 1953.

8e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au 99e bataillon d'infanterie alpine.

M. Roques (Jacques-Marie), 16 octobre 1953.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

En situation d'activité au 5e régiment d'infanterie.

M. Pierson (André-Marie), 25 avril 1953.

En situation d'activité à la 3e demi-brigade de chasseurs.

M. Vantorre (Jean-Pierre-Joseph), 18 octobre 1953.

**Arme blindée et cavalerie.**

3e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité à l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie.

M. Mace de Gastines (Louis-François-Marie-Guy), 6 septembre 1953.

9e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au 11e régiment de cuirassiers.

M. Dubois (Jean-Marie), 25 avril 1953.

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

En situation d'activité au 5e régiment de dragons.

M. Rabine (Henri-Marie-Louis-Elie), 25 avril 1953.

**Artillerie.**

1re RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au 401e régiment d'artillerie antiaérienne.

M. Brunhes (Eugène-Marius), 1er septembre 1953.

En stage d'activité à l'école de la gendarmerie nationale de Melun.

MM. Boquin (Michel-Charles-Pierre), 1er octobre 1953.
Roubeau (André-Gérard-Eugène), 1er octobre 1953.
Tastet (Christian), 26 avril 1953.
Ravier (Paul-Claudius), 15 septembre 1953.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

En situation d'activité à la batterie géographique autonome.

M. Martin (Louis-Joseph-Marie), 25 juillet 1953.

**Train.**

1re RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au 121e régiment du train.

M. Loiseau (Pierre), 1er mars 1953.

En stage d'activité à l'école de gendarmerie nationale de Melun.

MM. Woillet (Jean-Marie-Henry), 1er octobre 1953.
Gardey (Jean-Léon), 25 septembre 1953.

5e RÉGION MILITAIRE

En situation d'activité au commandement régional du train et à la direction des transports.

M. Testud (Jean-Julien-Antonin), 18 octobre 1953.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

En situation d'activité au groupe de transports n° 385.

M. Bogex (Jean-Virgile-Emile), 10 avril 1953.

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

En situation d'activité au groupe de transports n° 501.

M. Anselme (Serge), 20 septembre 1953.

TROUPES COLONIALES

**Infanterie coloniale.**

En stage d'activité à l'école de la gendarmerie nationale de Melun.

M. Frediani (Georges-Jean-Marc-Antoine), 1er octobre 1953.

*EXTREME-ORIENT*

En situation d'activité en Indochine.

TROUPES METROPOLITAINES

**Infanterie.**

MM. Bellemin (Marcel-François), 8 juillet 1953.
Bordatto (Robert-Augustin), 11 avril 1953.
Brighi (Alban-Humbert), 15 juin 1953.
Grandemange (Martial-Fernand), 1er juin 1953.
Hudry (Michel-Robert-Paul), 16 mai 1953.
Laffechine (Bernard), 26 avril 1953.
Lamoth (Jean), 25 avril 1953.
Le Houssel (Henri-Antoine), 4 juin 1953.
Triquet (René-François), 25 avril 1953.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.**

Par décret du 30 septembre 1953:

Sont promus au grade de capitaine aux dates indiquées ci-après;

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Les lieutenants:

**Infanterie.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Dufour (Pierre-Charles-Louis-Casimir-Marie), état-major de la 2e région militaire.
Fabre (René-Albert-Eugène-Jean), subdivision de Paris.
Boutry (Charles-Fernand), subdivision de Lille.
Vandois (Paul-Eugène), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Legendre (Michel-Albert-Georges), Maroc.
Mouhoubi Chérif, division d'Alger.
Lucas (Georges-Marie-Fernand-Ambroise-Léon), compagnie des services n° 1.
Roche (Charles-Marie-Hubert), subdivision du Mans.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Soliveres (Eugène-André), division d'Alger.
Dutouya (Joseph-Raymond), division de Constantine.
Dupont (Pierre-Victor-Eugène), subdivision de Paris.
Dubreuil (René-Henri), subdivision de Bordeaux.
Dryander (Louis), subdivision de Nancy.
Jaybert (Jean-Ange-Marie), subdivision de Paris.
Sauter (René-Charles), subdivision de Dijon.
Vaujour (Jean-Louis-Alexandre), subdivision de Strasbourg.
Gouin (Elie-Emile), subdivision de Strasbourg.
Pietri (Henri-Michel), subdivision de Bordeaux.

MM. Forni (Jean-Baptiste-Alexandre), subdivision de Nevers.
Jeannet (Etienne-Maurice), subdivision d'Angoulême.
Gautier (Marcel-René-Henri), subdivision de Caen.
Vincent (André-Olivier), subdivision de Grenoble.
Hue (Edouard-Marie-Joseph-Léonce), subdivision de Rouen.
Sainpy (Claude-Marie-Edouard), 6e région militaire.
Allain (Alexandre-Auguste), subdivision de Vannes.
Greuzat (Jean-Eugène-Marc), subdivision de Limoges.
Deschamps (Alexis-Louis-Emile), Autriche.
Duvernois (Roger-Paul), compagnie des services n° 1.
Le Bourdon (Emile), subdivision de Pau.
Jean (Clément-André-Joseph), subdivision de Chartres.
Espinosa (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Vinolo (Joseph), division d'Oran.
Monier (Maurice-Victor), division de Marrakech.
Dumollard (François-Joseph-Louis), subdivision d'Agadir.
Chamski (Jean-Marie-Charles-Noël), division d'Alger.
Noblet (Louis-Roger), division de Constantine.
Charbonnier (Lucien), division de Casablanca.
Asnar (Lucien), division d'Oran.
Morro (Emmanuel-Antoine-Pierre), division d'Oran.
Granal (Joseph-François), subdivision de Perpignan.
Ordinaire (René-Dionys), 1re région militaire.
Fernandez (Aimé-François), division de Meknès.
Marz (Werner-Walter-Fritz), subdivision de Strasbourg.
Audouard (Henri-Marie-Joseph), division de Marrakech.
Dussourd (Edouard-Julien-Louis), subdivision de Paris.
Levesque (Claude-Jean-Marie), subdivision de Nantes.
Rederic (Bernard-Charles-Marie), Allemagne.
Gaulier (Lucien), subdivision de Nantes.
Lepoutre (Marcel-Auguste-Gérard-Marie-Joseph), état-major de la 2e région militaire.
Dupouy (André-Roger), subdivision de Chambéry.
Capdet (Joseph-Mathias-Michel), subdivision de Perpignan.
Frendo (Edouard-Frédéric-Arthur), subdivision de Chambéry.
Bisbau (Olivier-Bernard), subdivision de Bordeaux.
Riou (Guillaume-Louis), 3e région militaire.
Darblade (Olivier-Roger-Henri-Marcel), subdivision de Pau.
Bonmati (Joseph-Hippolyte), division d'Alger.
Garnier (Pierre-Roger), subdivision de Nancy.
Batault (Claude-Emile-Georges), état-major de la 5e région militaire.
Baret (Serge-Philippe-Louis-François), subdivision de Montpellier.
Carree (René), subdivision de Versailles.
Saconney (Jacques-Théodore-Charles), subdivision de Dijon.
Le Bellec (Lucien-Louis-Marie), subdivision du Mans.
Volland (Georges-Louis), subdivision de Chambéry.
Coutaz (Edgar-Irénée), subdivision de Chambéry.
Baraton (Robert-Auguste), subdivision de Nevers.
Gauche (Isidore-Fernand), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Ganivette (Henri-Théophile-Louis), subdivision de Toulouse.
Couturier (Maurice-Alfred-Eugène), subdivision de Paris.
Pagnier (Jules-Joseph-Gaston), subdivision de Besançon.
Lacourt (Gérard-Georges), subdivision de Poitiers.
Wartel (Jules), subdivision de Marseille.
Chevallier (Jean-Napoléon-Bruno-François), subdivision de Grenoble.
Rousseau (Robert-Alexandre), subdivision de Tours.
Meurisse (Raymond-Jean-Louis), subdivision d'Arras.
Rey (Théophile-Jean), subdivision d'Angoulême.
Sableau (Marcel-Joseph-Ferdinand-Hermant), subdivision de Nice.
Yannic (Albert-Fernand), subdivision de Nevers.
Teyssandier (Jean-Norbert), subdivision de Paris.
Llado (Jean-Pierre), subdivision d'Albi.
Remy (Roland), subdivision de Nancy.
Leroy (André), subdivision de Lille.
Barbot (Pierre), subdivision de Paris.
Orgebin (Auguste-Jean-Julien), subdivision de Vannes.
Beaudouin (Roger-Alfred), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Wiessler (Gaston-Antoine-Auguste), subdivision de Paris.
Pouey (Bernard-Antoine), subdivision de Pau.
Hal (Jean-Joseph), subdivision de Nantes.
Roland (Edmond-Joseph), subdivision d'Angoulême.
Giot (Marcel-Alphonse), subdivision de Paris.
Brewinski (Stanislas), subdivision de Paris.
Bariou (Guillaume-Pierre-Marie), subdivision de Metz.
Eisenkopf (Guillaume-Adolphe), compagnie des services n° 1.
Charignon (Louis-Cécile), subdivision de Chambéry.
Daubert (Pierre-Jules), subdivision de Paris.
Brachet (Jacques), subdivision de Paris.
Sigfrit (Aimé-Joseph), subdivision de Strasbourg.
de La Poeze d'Harambure (François-Bernard-Marie), subdivision de Paris.
Teissere (Raymond), subdivision de Corse.
Gay (François-Paul-Jean), 7e région militaire.

MM. Carrel (Albert-Pierre-Jules), subdivision de Grenoble.
Denouel (Yvon-Désiré), subdivision de Vannes.
Mige (Jean-Maurice), subdivision de Paris.
Mendelsohn (Dominique-Arnaud-Etienne), 11e B. P. C.
Danesini (Hubert-Maurice-François), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Dufrene (Roger-Maurice-Jacques), en situation d'activité au 2e zouaves.
Lavery (Pierre-Jean-Baptiste), 1re région militaire.
Villermain-Lecolier (Robert-Charles), subdivision de Nancy.
Bergerot (Bernard-Pierre-Marcel), subdivision de Paris.
Chassin de Kergommeaux (Guy-Xavier-Maurice-Marie), subdivision de Paris.
Petiau (Raymond-Henri), subdivision de Nancy.
Vitte (Louis-Marcel), subdivision de Dijon.
Schoelcher (François-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Mariotte (Marcel), subdivision de Grenoble.
Gourbault (René-Lucien), subdivision de Poitiers.
Grillot (René-Emile-Albert-Gustave), subdivision de Paris.
Pigneguy (Gérard-Jean-Marie-Georges), subdivision de Paris.
Garrigue (Paul-Georges-Yves), en situation d'activité au bataillon de l'O. N. U.
Milliton (Clément-Louis-Jean-Baptiste), subdivision de Tours.
Beyer (Ernest-André), subdivision de Strasbourg.
Bonnin (Jean), subdivision d'Amiens.
Bechmann (Roland-Philippe), subdivision de Paris.
Denis (Albert-Jean), subdivision de Rennes.
Bouhours (Lucien-Maurice-Georges), subdivision de Paris.
Viale (Yves-René), Allemagne.
Laporte (Raymond-Marcel), subdivision de Versailles.
Destrebecq (Edmond-Yvon), subdivision de Paris.
Yschard (Aimé-Victor-Richard), subdivision de Grenoble.
Roland (Charles-Francis), subdivision de Bordeaux.
Rousseau (Léon-Julien), subdivision de Paris.
Genest (Roger-Alfred), subdivision de Montpellier.
Garoche (Guy-Julien), subdivision de Paris.
Rufin (Michel-Edmond), subdivision de Nancy.
Meunier (Jacques-Augustin-Henri), en situation d'activité en Indochine.
Bonnet (René-Jean-Albert), subdivision de Besançon.
Doucet (Maurice), subdivision de Montauban.
Guillet-Laumaz (Charles-Robert), subdivision de Chambéry.
Varache (Robert-Julien), subdivision de Versailles.
Lasserre (Jean-Robert-Marcel-Gaston), subdivision de Montpellier.
Le Bourhis (Raymond-Marie-Jean), 11e B. P. C.
de Clarens-del-Pilas (Gérard-Marie-Jean-Christian), compagnie des services n° 1.
Chenevez (Lucien-Roland), subdivision de Versailles.
Javion (Henri-Joseph-Antoine), 7e région militaire.
Auba (Jean-Pierre), 1re région militaire.
Renard (Raymond-Jean-Marcel), subdivision de Paris.
Gouy (Bernard-Adolphe-Séraphin), subdivision de Toulouse.
Minot (Jacques-Abel-Denis), compagnie des services n° 1.
Parcollet (Maurice-Alcide), subdivision de Lille.
Caille (Henri-Charles), subdivision de Paris.
Seguin (Pierre-Charles-Antoine), subdivision de Paris.
Dieulangard (Jean-Joseph-Henri), subdivision de Nantes.
Wackherr (Robert-Auguste), compagnie des services n° 1.
Gueury (Jean), 8e région militaire.
Tourriol (Louis-Henri-René), subdivision de Paris.
Moutarlier (Michel-Olivier-Marie-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Dalberto (Jean-Léon-Emile), subdivision de Paris.
Bauchet (Jean-Henri), subdivision de Paris.
Gros (Georges-Amédée), subdivision de Lyon.
Canlorbe (Jacques-Aristide-Charles), subdivision de Paris.
Corroenne (Léonard-Adelin), subdivision de Pau.
Gentet (Jean-Philippe-Auguste), division de Constantine.
Dunois (René-Georges), état-major, 4e région militaire.
Barrère (Jean-Bertrand-Marie), subdivision de Lyon.
Robois (Marcel-Roger), subdivision de Paris
Rabet (Bernard-Jean-Albert), subdivision de Paris
Vayne (Pierre-Gabriel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Le Notre (Alphonse-François), subdivision de Nancy.
de Feydeau de Saint-Christophe (François-Marie-Pierre-André), subdivision de Dijon.
Brillet (Jean-Raymond-Rémy-Vivier), subdivision d'Angoulême.
Langlade (Armand-Félix-Eloi), subdivision de Bordeaux.
Mauny (Raymond-Roger-Louis), subdivision de Paris.
Jounot (Jean-Joseph-Edouard), subdivision de Lyon.
Louisgrand (Marcel-Joseph), subdivision de Marseille.
Derrien (François-Marie), division d'Alger.
Hernandez (Achille-François), division d'Oran.
Smolikowski (Michel-André-Clément-Emile), subdivision d'Oujda.
Keime (Robert-Jean), subdivision de Metz.
Menie (Gilbert-Louis-Léon), subdivision de Besançon.
Launay (Jean-Baptiste-Etienne), division d'Oran.
Leroy (Maurice-Marcel), subdivision d'Agadir.

MM. Passant (Alphonse), subdivision de Tunis.
Watine (Gérard-Louis-Marie-Joseph), division de Casablanca.
Burel (Jean-Joseph-Barthelémy), état-major, Tunisie.
Pillement (Georges-Edmond), division d'Oran.
Soulie (Georges-Raoul), division de Meknès.
Libersa (Michel-Serge), subdivision de Paris.
Leroy (Yvan-Jacques), subdivision de Paris.
Haza (Lucien-Louis-Antoine), subdivision d'Agadir.
Dufeu (Alexandre-Pierre), division de Marrakech.
Salvi (Paul-Toussaint), division d'Alger.
Breton (Ernest-Jacques), subdivision de Paris.
Denis (Jean), division de Casablanca.
Napoléon (Louis-Jérôme-Victor Emmanuel-Léopold-Marie), subdivision de Paris.
Pinatel (André-Jean-Marie-Antoine), subdivision de Marseille.
Netwiller (André), division d'Oran.
Meesters (Jack-Standley), division de Casablanca.
Loubignac (Claude-Rémy-Adolphe), division de Casablanca.
Klein (Michel-Maurice), subdivision de Paris.
Schwab (Pierre-Paul), division de Casablanca.
Marie (Louis-Edouard-Ernest), subdivision de Lyon.
Pierret (Louis-Amédée-Emmanuel), subdivision de Marseille.
Targe (André-Marcel), subdivision de Nice.
Lenoup (Georges-Maurice), état-major, 8e région militaire.
Jung (Alois-Pierre), subdivision de Metz.
Barsanti (Roger-Gaëtan), subdivision de Marseille.
Guyot (André-Abel), Autriche.
Haas (Albert-Charles-Georges), subdivision de Nancy.
Volron (Emile-Benoît), subdivision de Chambéry.
Gilmer (Marcel-René), subdivision de Chartres.
Fourdrinier (André), subdivision d'Arras.
Delavallade (Jean-René), subdivision de Paris.
Depeyre (Maurice-Louis), subdivision de Grenoble.
Favreau (Jean-Alfred), subdivision d'Angoulême.
Bonnaud (Georges-Joseph), subdivision de Marseille.
Simonet (Louis-Yves), Extrême-Orient.
Roussier (François-André), subdivision de Paris.
Furstenberger (Constantin-Paul), subdivision de Strasbourg.
Dony (Eugène-Jacques), subdivision de Montauban.
Vallier (Jean-Charles-Fernand), subdivision de Grenoble.
Visier (Jacques-Noël-Georges), état-major, 8e région militaire.
Tscheiller (Gilbert-Emile-Julien), subdivision de Marseille.
Schoumacher (Roger-François), subdivision de Nice.
Giordan (Joseph-Jean-Robert), subdivision de Paris.
Roux (Jean-Emile), subdivision de Paris.
Regottaz (Antoine-François-Joseph), subdivision de Chambéry.
Lafeuillade (François-Pierre), état-major, Maroc.
Cremieux (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Peytel (Michel-Maurice-Pierre), subdivision de Paris.
Carlot (Georges), division de Constantine.
Girard (René-Jean-Marie), division de Casablanca.
Chol (Lucien-Emile), division d'Oran
Greiner (Jean-Marie-Claude), division d'Oran.
Varenne (Georges-Joseph-Jean), division de Casablanca.
Raymond (Pierre-René), subdivision d'Angoulême.
Mougel (Georges-Marie-Ernest), état-major, Maroc.
Cor (Georges-Albert), division d'Oran.
Pastor (Gabriel), division d'Oran.
Pineda (Michel), division d'Oran.
Girard (Camille-Marcel), subdivision de Lyon.
Blanchet (Georges-Paul-Antoine-Marie), division de Casablanca.
Tendero (René-Ferdinand-Antoine), division d'Oran.
Berbezy (Jean-Maurice), division de Constantine.
Cartier (Ferdinand), division de Marrakech.
Gandolphe (Pierre-Marie-Auguste-Amédée), subdivision de Sousse.
Colonna-Cesari (Xavier), subdivision de Poitiers.
Merle d'Aubigne (Michel), état-major, 1re région militaire.
Boucif (Ahmed), division d'Oran.
Foletti (Jean-Georges-Ambrosini), division d'Alger.
Denis (Joseph-André-Jean-Lucien), subdivision de Tunis.
Sabas (Marcel-Jules), division de Casablanca.
Bongiovani (Emmanuel-Antoine), subdivision de Lyon.
Santiaggi (Antoine-Xavier), subdivision de Corse.
Augarde (Jacques-Eugène-Joseph), subdivision de Paris.
Saint-Patrice (Edmond-Fernand), Allemagne.
Herrmann (Pierre-Abraham), état-major de la 7e région militaire.
Esquer (Pierre-Camille-Jean), division de Casablanca.
Plantier (Bernard-Henri), subdivision d'Oujda.
Boyer (Jean-Léonard-Marcelin), division d'Alger.
Chappuis (Raymond-Lucien), division de Constantine.
Mas (Joseph-Antoine-Albert), état-major du Maroc.
Jaur (Henri-Louis-Georges), division de Casablanca.
Gilly (Louis-Jean), division d'Oran
Autran (Victor-Paul), subdivision de Toulouse.
Nardou (Henri), division de Marrakech.
Piou (Charles-Alfred), subdivision d'Oujda.

MM. Tumelaire (Albert-Charles), subdivision de Montpellier.
Ferrucci (François-Antoine), division de Constantine.
Gagean (Yvan-Isidore-Franck), division de Constantine.
Soleres (Gaston-Louis), division de Meknès.
Million (Louis-Justin), division de Casablanca.
Prudhomme (Lucien-Emile-Constant), division de Constantine.
Dulière (Jacques-Marie-Henry), subdivision d'Agadir.
Grenand (Rolland-Adrien), division de Casablanca.
Barbeaux (Paul-Camille-René), division de Fès.
Creusat (Edouard-André), subdivision de Besançon.
Gassmann (Emile), compagnie des services n° 1
Garand (Marcel-Marie), subdivision de Paris.
Chesson (Pierre-Rémy), division d'Oran.
Servant (Robert-Julien-Ernest), division de Casablanca.
Pradayrol (Georges-Léopold), subdivision de Montauban.
Ripoll (Georges-Vincent), division d'Alger.
Chevreul (Raoul-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Gallas (Roger-Michel), subdivision de Marseille.
Marionvalle (Henri-Constant), subdivision de Montauban.
Dessort (Norbert), division d'Oran.
Mabille (Jacques-Gustave), subdivision de Versailles.
Deschodt (Roger-Pierre), subdivision de Lille.
Baudoin (Michel-André), subdivision de Paris.
Laredo (Albert-Abraham), subdivision de Paris.
Potiron (Gilles), division d'Oran.
Lopez (Joachin), division d'Oran.
Laumon (Jean), subdivision de Nancy
Monod (Jacques), subdivision de Paris
Pages (Raymond-Pierre-Louis), subdivision d'Oujda.
Jarry (Jacques-Louis-Clément), division de Casablanca.
Borghero (Félicien), division de Fès.
Cambon (Paul-Poulin-Emile), division de Casablanca.
Mauro (Armand-Michel), division de Casablanca.
Mathon (Marcel-Joseph-Louis), subdivision de Paris.
Chartier (Gilbert-André), division d'Alger.
Serrette (Jean), division d'Alger.
Azuar (Fernand-Pierre), division d'Oran.
Durand (Roger), division de Constantine.
Lehucher (Gérard-Marie), état-major de Tunisie.
Rouille (Pierre-Marie), subdivision d'Oujda.
Voisin (Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
Grignon (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
Coupez (François), C. M. 91e R. A.
Vernazobres (Marcel), subdivision d'Albi.
Robert (Georges), subdivision de Lille.
Chavet (Francis-Alexandre-Paul), subdivision de Caen.
Pasquier (Albert-Alfred-Elie), subdivision de Caen.
Guilmard (René-Pierre-Louis), subdivision de Tours.
Gachignard (Pierre-Georges-Alexis), subdivision de Tours.
Ramel (Gaston-Pierre), subdivision de Paris.
Jacquet (Louis-Edouard), subdivision de Lyon.
Lachatre (Louis-Robert), subdivision de Tours.
Maraud (Henri-Marie-Marcel-Maxime), subdivision de Paris.
Mazas (André-Marie), subdivision de Chambéry.
Bouvier (Arthur-Victor), subdivision de Paris.
Sambin (André-Marcel-Joseph), subdivision de Dijon.
Jager (Albert-Joseph), subdivision de Metz.
Vincent (Auguste), subdivision d'Angoulême.
Giloux (Fernand-Raymond-Maurice), subdivision de Perpignan.
Zipper (Charles-Alphonse), subdivision de Strasbourg.
Delpeu (Jean-Roger), subdivision d'Angoulême.
Quencez (René-Lucien-Edouard), subdivision de Paris.
Duchene-Marullaz (Edouard-Paul-Charles), subdivision de Vannes.
Coulet (François-Marie-Gaston), subdivision de Paris.
Roustant (Raymond-Marius), subdivision de Paris.
Cartier (Jean-Marcel-Henri), état-major de la 9e région militaire.
Michaud (Pierre-Lucien), subdivision de Rouen.
Boyer (Marcel-Baptiste), état-major de la 1re région militaire.
Husson (André-Jules-Napoléon-Constant), subdivision d'Angoulême.
Villard (Joseph-Paul), subdivision de Grenoble.
Warschavsky (Roland), subdivision de Nice.
Lhez (Jacques-Louis-François), subdivision de Pau.
Gausset (Maurice-Georges-Charles), subdivision de Dijon.
Gardet (Clément-François-Joseph), subdivision de Chambéry.
Brunel (Antonin-Louis-Fernand), subdivision de Paris.
Peter (Rodolphe), subdivision de Strasbourg.
Lucquin (Yves-Serge-Victor), division de Fès.
Cornery (Robert-François-Alexandre), subdivision de Nevers.
Valette (Paul-Joseph-Henri), état-major de la 8e région militaire.
Merkling (Albert-Philippe), subdivision de Metz.
Bantz (Arthur), subdivision de Paris.
Turon (Marcel-Albert), état-major de la 8e région militaire.
Maccioni (Jean-Augustin), subdivision de Metz.
Delargille (Louis-Robert-Gilbert), subdivision d'Amiens.

MM. Donnedieu de Vabres (Jacques-Albert-David), subdivision de Paris.
Beix (Jacques-Marie), subdivision de Nancy.
Pruvot (Gérard-Léon-Julius), subdivision d'Amiens.
Tarroux (François-Marius-Frédéric), subdivision d'Albi.
Botet (Irénée-Marc-Emmanuel), subdivision de Rouen.
Caillet (Albert-Georges), subdivision de Limoges.
Reverse (Gilbert-Auguste-Michel), subdivision d'Arras.
Bovet (Marcel-Louis), subdivision de Nancy.
Pierre (Gilbert-Marie-Emile), subdivision d'Orléans.
Mathes (Joseph-Alfred), subdivision de Strasbourg.
Prevot (Eugène-Jean-Maurice), Allemagne.
Poitrey (Henry-Emile-Auguste), subdivision de Laon.
Du Verdier (Marie - Louis - Antoine - André), subdivision de Limoges.
Corroyer (Louis-Aristide), subdivision d'Amiens.
Baulard (Raymond-Jean-Joseph), subdivision de Dijon.
Breit (Louis-Joseph), subdivision de Metz.
Brotz (Louis-Théodore-Conrad), subdivision de Metz.
Granjon (Lucien-Jules-Henri), état-major de la 1re région militaire.
Biard (Henri-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Aublet (Robert-Pierre-Edouard), division d'Oran.
Erard (Emile), subdivision de Metz.
Danne (Jacques-André), subdivision de Lyon.
Robert (Georges-Pierre), subdivision de Metz.
Weiss (Joseph), subdivision de Strasbourg.
Vacca (Ange-Vincent-Nicolas), Autriche.
Leguilleite (Hector - Germain - Auguste - Paul), subdivision de Nevers.
Neaux (Claude-Maurice-Gilbert), subdivision de Poitiers.
Brisset (Roger-Clovis), subdivision de Paris.
Durand-Viel (Jean-Pierre-Marie-Charles), subdivision d'Amiens.
Belon (Charles-Victor), subdivision de Nantes.
Thevenot (Bernard-Alban-Justin), subdivision de Lyon.
Benoit (Pierre-François-Joseph), subdivision de Lille.
Prevost (Francis-Marie-Henri-Alexandre), subdivision de Rouen.
Coudesfeytes (Jean-Louis-François), état-major de la 5e région militaire.
Petit (Maurice-Alexandre-Frédéric), subdivision de Nantes.
Manel (Alexandre-Joseph), subdivision de Chambéry.
Hascher (Hermann-Alfred), subdivision de Dijon.
Scharff (Justin-Robert-Mathias), subdivision de Metz.
Billmann (Frédéric), subdivision de la Sarre.
Roux (Lucien-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand.
Pascarel (Marcel-Paul-René), subdivision de Paris.
Merlo (Marcel-Edmond-Césaire), subdivision d'Arras.
Romane (Honoré-Jean), état-major de la 8e région militaire.
Gayraut (Pierre-Louis-Félix), subdivision d'Albi.
Bignon (André-Paul), subdivision de Besançon.
Bres (Raymond-Marcel-Charles-Paul), subdivision de Versailles.
Trevilly (Emile-Raymond), subdivision de Vannes.
Lecarpentier (Olaf-Georges-Joseph), subdivision de Paris.
Garot (Charles-Marcel), subdivision de Besançon.
Leonard (Joseph-André), subdivision de Metz.
Devillers (André-François-Augustin), subdivision d'Arras.
Brossier (Yves-Marie), subdivision de Lyon.
Comut (Robert-Paul), subdivision de Pau.
Girard (Maurice-Robert-François), subdivision de Nevers.
Martin (Félix-Célestin), subdivision de Chambéry.
L'Esprit (Pierre-Charles-Adolphe), subdivision de Laon.
Renaudo (Jean-Baptiste), subdivision de Nice.
Bouyssoux (Léon-Marcel), subdivision de Paris.
Gachet (André-Léon-Fernand), subdivision de Chambéry.
Le Graverend (Jean-Eugène-Aimable), subdivision de Nice.
Le Breus (Emile-Louis), subdivision de Lyon.
Veauvy (Marcel-Edouard-Victor), subdivision de Rouen.
Gelos (Salvat), subdivision de Pau.
Witterbecq (Julien-Rémy), subdivision d'Amiens.
Villey - Desmeserets (François-Charles-Emile), subdivision de Paris.
Grando (Arturo), subdivision d'Amiens.
Dufour (Pierre-André), subdivision de Clermont-Ferrand.
Amalbert (Louis-Dominique), subdivision de Gabès.
Levesque (Jean-Marie-Xavier), subdivision de Chambéry.
Thevier (Marcel-Jean-Baptiste), subdivision de Grenoble.
Chapot (Robert-Marie-Victor), subdivision de Paris.
Alexandre (Jean-Louis-Eugène), subdivision de Paris.
Carre (Jean-Ernest-Charles), subdivision de Clermont-Ferarnd.
Feuilloy (Charles-Marie-Fernand-Joseph-Norbert), Afrique occidentale française.
Villemin (Georges-Louis), état-major de la 7e région militaire.
Laurent (Lucien), subdivision d'Arras.
Mercier (Jacques), subdivision de Paris.
Docquin (Robert), subdivision de Besançon.

MM. Alleon (Marius-Raoul-Rémy-André), subdivision de Chambéry.
Proiche (Robert-Paul-Honoré), subdivision de Nancy.
Tromp (Auguste-Joseph), Allemagne.
Sansonetti (Charles-Pierre-Marius-Ange), subdivision de Nice.
Gallois (Jean-Emile-Marie), subdivision de Versailles.
Hury (Jean-Yves-Jules), subdivision de Besançon.
de Wilt (Robert), état-major des troupes du Maroc.
Eggrickx (Paul-Emile-Marius), subdivision de Bordeaux.
Pecriaux (Auguste-Fernand-Emile), subdivision d'Arras.
Desmazières (Bertrand - Camille - Marie - Joseph), subdivision d'Oujda.
Pellier (André-Paul-Joseph), subdivision de Versailles.
Bonnefous (Marie-Edgard-Jean), subdivision de Versailles.
Remy (Parfait-Charles), subdivision de Nevers.
Arilla (Eugène-Jean-Charles), subdivision de Pau.
Gantet (Georges-Elie-Marius), subdivision de Paris.
Journet (Raymond), subdivision de Dijon.
Schaefer (Raymond-Louis), subdivision de Versailles.
Bourgeois (Christian-Paul-Henri), subdivision de Paris.
Brochard (Jean-Joseph-Etienne-Georges), subdivision de Paris.
Freche (Jean-Marie), subdivision de Montpellier.
Louchart (Louis-Lucien), division de Casablanca.
Bergerol (Baptiste-Antoine-Henry), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Stevignon (Roger-Olivier-Jean), subdivision de Paris.
Fonlupt (Max-Henri-Vital), en situation d'activité en Extrême-Orient.
Caroesco (Joseph-Barthélemy), subdivision de Pau.
Pelle (Jean-Albert-Marie), subdivision de Vannes.
Bietti (Ludovic-Auguste), subdivision de Nice.
Fischer (Marcel-Auguste), division de Constantine.
Emanuely (André-René), division d'Alger.
Ayela (François), division d'Oran.
Manzuni (Panayotti-Mario), subdivision de Sousse.
Bacquier (Louis), subdivision de Paris.
de Klebnikoff (Wladimir), subdivision de Paris.
Galinand (André - Charles - Joseph - Roland), état-major de la 1re région militaire.
Brocard (Claude-Eugène-Adolphe), troupes de Madagascar.
Minod (Jean-Pierre), division de Constantine.
Levis (Jacques-Pierre), subdivision de Paris.
Saussot (Louis-Henri), subdivision de Paris.
Knaff (Louis-Nicolas), subdivision de la Sarre.
Pocheville (André-Léon), division de Meknès.
Tarot (André-Maurice-Auguste), subdivision de Versailles.
Clerc (Paul), subdivision de Dijon.
Roques (Gérard - Emile - François - Elie - Joseph), subdivision de Paris.
Ochs (Gérard-Louis), division de Constantine.
Pioffret (Léon-Emile), état-major de la 1e région militaire.
Zigmant (Paul), 11e B. P. C.
Moureaux (Pierre-Laurent-Marcel), compagnie des services n° 1.
Castany (Gilbert-Sauveur), subdivision de Tunis.
Dameron (Joseph-Fortuné), subdivision de Tunis.
Crublier de Fougères (Bernard-Marie-Joseph-Raymond), subdivision de Tours.
Casanova (Marius), division de Meknès.
Germain (Gabriel-Eugène), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Beech (Pierre-James-Henri), subdivision de Sousse.
Jacquot (Lucien), division de Marrakech.
Chazalnoel (René), subdivision de Limoges.
Secrétan (Raymond-Frédéric), subdivision de Paris.
Dupont (Jean-René-Georges), subdivision de Nancy.
Delemontex (Auguste-François), subdivision de Chambéry.
Chambeaud (Georges-Ernest), subdivision de Limoges.
Ruffault (Louis-Marie-Joseph), subdivision de Nantes.
Moussy (Georges-André-François), subdivision de Lyon.
Genot (Henri), subdivision de Nancy.
Aime (Edmond), subdivision de Clermont-Ferrand.
Buffet (Armand-Narcisse), subdivision de Saint-Etienne.
Dardot (André-Louis), subdivision de Pau.

*Officiers servant sous le régime du décret du 7 février 1940.*

MM. Ghezali Mostéfa, division d'Alger.
Adda Abd el Kader ould Abdelkrim, subdivision de Paris.
Benozen Ahmed Mohammed Mansour, division de Constantine.

*Officier servant à titre nord-africain.*

M. Driss ben Hammadi, division de Meknès.

**Arme blindée et cavalerie.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. de Mas Latrie (Robert-Marie-Gaston), état-major Tunisie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Runel-Belliard (Jean-François-Max), subdivision de Toulouse.
de Tinguy du Pouet (Armand-Jean-Robert-Joseph), subdivision de Paris.
Paille (Maurice-Eugène), subdivision de Nice.
Fasquelle (Maurice-Paul-Jules), subdivision de Bizerte.
Carre (Yves-Pierre-Marie), subdivision de Chartres.
Bellier (Raymond-Alphonse-Théodule), subdivision de Paris.
Perreau (Eric-Marie-Pierre), subdivision de Nantes.
Melan (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Courbet (Léon-Louis-Auguste), subdivision de Montauban.
Sicre (Laurent-René), subdivision de Marseille.
Casteran (Roger-Henri-Louis), subdivision de Tours.
de Saint-Mathieu (Maurice-Gérard-Hubert), Allemagne.
Richard (Paul-Ferdinand), subdivision de Lille.
Schmid (René-Clément), subdivision de Lyon.
Lambert (Claude-Jean), subdivision de Lyon.
Job (Paul-Marie-Pierre), subdivision de Nancy.
de Thiollaz (Louis-Marie-Boniface-Eugène), subdivision de Paris.
Sternlicht (Léopold), état-major 1re région militaire.
Gerard (Yvan-Maurice-René), état-major 1re région militaire.
Lenelmouaz Moulaï Tayeb ben Mohamed, division d'Oran.
Mariaud (Jean-Louis-Charles-Edouard), subdivision de Paris.
Saint-Jean (Robert-Casimir-Auguste), division d'Oran.
Soulie (Maurice-Raymond), subdivision de Paris.
Chapon (Michel-Jacques-Marie-Jean-Marcel), subdivision de Bordeaux.
Watrin (Edmond-Maurice), division de Constantine.
de Loeffler (Jacques-Alexandre-Emile), subdivision de Paris.
Taupin (Christian-Emile-Henri), compagnie des services n° 1.
Hovelacque (Patrick-Marie-Henri-Gaston), subdivision de Paris.
Berzin (René-Emile), subdivision d'Amiens.
Bonvier (Pierre-Joseph), état-major 6e région militaire.
Le Goazre de Toulgoet Treanna (Christian-Henri-Marie), subdivision d'Angoulême.
Ostertag (Aloyse-Auguste), subdivision de Strasbourg.
Le Boullenger de Capelles (Henry-Gaston-Paul), subdivision du Mans.
Roblique (Albert-Henri), subdivision de Versailles.
Janssen (Marcel - Joseph - Lambert - Henri - Pierre), subdivision d'Amiens.
André (René-Alexandre), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Poivre (Maurice-Paul-Auguste), subdivision de Paris.
Guicheteau (Maurice-Aristide), état-major de la 1re région militaire.
West (Nicolas-François-Gérard-Louis), subdivision de Marseille.
Rouchie (Jean-Pierre), Maroc.
Fedel (Louis-Joseph), subdivision de Paris.
Gilot (Jules-Julien), subdivision de Lille.
Godde (Pierre-Henri), subdivision de Paris.
Chatel (François-Marie-Pierre), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Chazelle (René-Louis), subdivision de Paris.
Dumesnil (Claude-Charles), état-major de la 2e région militaire.
Le Mevel (Georges-Charles-Jean), subdivision de Nantes.
Bataille (Serge-André-Edouard), Autriche.
Pidoux (Charles-Louis), subdivision de Paris.
Volait (Maurice), subdivision de Paris.
Caher (Roger-Israël), subdivision de Lyon
Gros-Copperie (Marcel-Jean-Louis-Marie), subdivision de Besançon.
Carlo (Elie), subdivision de Montpellier.
Deliry (Henri-Pierre-Claude), Maroc.
Chalandon (Paul-Henri-Albin), subdivision de Paris.
Mericot (Jean-Guy), subdivision de Bordeaux.
Schlumberger (Remy-Pierre-Daniel), subdivision de Versailles.
Paroissin (Jean-Gilbert), subdivision d'Orléans.
Pasqual (Robert), subdivision de Paris.
Maurice (Jean), subdivision de Tunis.
Cottin (Hubert-Marie-Cyrille), subdivision de Lyon.
Sarrazin (Pierre-Marie-Robert-Jules-Francis), subdivision d'Angoulême.
Walther (François-Pierre-Oscar), subdivision de Paris.
Valleau (Henri-Emmanuel-Marc), subdivision d'Angoulême.
Dobrenn (Paul-René-Laurent), division d'Oran.
Lambruschini (Ignace-Pascal-Jean), Maroc.
Gourdin (Paul-Arthur), Maroc.
Brevard (Henri-Louis), division d'Alger.
Roche (André), Antilles-Guyane.
Malespina (Claude-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Millat (René-Georges-Jules), subdivision de Lille.
MM. Huchet de Quenetain (Pierre-Marie-Achard), subdivision du Mans.
Predseil (Jean-Félix-Marie-Victor-Sylvain), subdivision de Versailles.
Quemet-Bancel (Maurice-Raymond-Louis-Gustave), subdivision de Paris.
Delcroix (Daniel), subdivision de Paris.
Laffaille (Gildas-Albert), Maroc.
Holtzscherer (Francis-Robert), division d'Oran.
Renoux (Robert-Lucien-Pierre), subdivision de Paris.
Jeannest (Louis-Jean-Marie-François), subdivision de Paris.
Drouin (Michel-François-Alexandre), subdivision de Nantes.
Lamoureux (Jean), Maroc.
de Seze (Alain-Daniel-Pierre-Olivier-Marie-Marcellin), division d'Alger.
Chautran. (Louis-Joseph), division de Constantine.
Goumand (Eugène-Gustave), division d'Alger.
Moine (Jacques-Georges-Félix), subdivision de Paris.
Gouaillardou (Jean-Claude), division d'Alger.
Moinot (Pierre-Gaston), subdivision de Paris.
Aurand (René-Pierre-Marius), subdivision de Toulouse.
Devos (Robert-Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Michon-Coster (Henri-Marie-Joseph-Ernest-Jacques), subdivision de Paris.
Szersnovicz (Charles-Marie-Arsène-Jean), subdivision d'Angoulême.
Asnar (Paul-Georges), division d'Oran.
Grumbach (Lothaire), subdivision de Paris.
Soude (André), subdivision de Tunis.
Franck (Claude-Marcel), subdivision de Paris.
Clement (Raoul-Joseph), 11e B. P. C.
Brocard (André-Emile), division d'Alger.
Zeisser (Jules), subdivision de Strasbourg.
Delard de Rigoulières (Robert), Maroc.
Christen (Marcel-Paul-Edouard), subdivision de Tunis.
de La Fouchardière (Pierre-Marie-Alphonse), subdivision de Lille.
Poittevin (Roger-Marie), subdivision d'Amiens.
Planche (Jacques-Pierre-Sylvain), subdivision de Paris.
Trouillard (Clément), subdivision de Paris.
Foucher (Lucien-René), division d'Oran.
Tourres (Georges-Eugène-Antoine), Maroc.
de Briey (Michel-Rodolphe-Ghislain), subdivision de Paris.
Bouvatier (Raymond-André-Claude), subdivision de Paris.
Hudault (Claude-Jean), subdivision de Chambéry.
Petitjean (René-Lucien-Albert), subdivision de Paris.
Guillon (Jean-Léon-Louis), subdivision de Rouen.
Manieres-Menon (Louis), subdivision de Paris.
Chazelle (Jean-Henri), subdivision de Saint-Etienne.
Perru (Georges-Maurice), subdivision de Laon.
Piketty (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Leroy (Octave-Louis-Auguste), subdivision de Rouen.
Piaget (Jean-Robert-Henri), subdivision de Nice.
Le Saux (Robert-Paul-Jean), subdivision de Paris.
de Laistre (Stanislas-Raymond-Marie-Eugène), subdivision de Toulouse.
de Beaupuis (Henry-André-Maurice-Paul), subdivision de Paris.
Blanc (Louis-Jules-Michel), subdivision de Lyon.
Le Maignan de Kerangat (Jean-Yves-Marie), subdivision de Vannes.
Reymond (Clovis-Gabriel-Armand), subdivision de Paris.
Ricard (Roger-Charles-Louis), subdivision de Grenoble.
Durantel (Léon-Henry-Célestin), subdivision de Châlons-sur-Marne
Kielholz (Jean-Jacques), subdivision de Strasbourg.
Cassigneul (Gérard-Victor-Louis), subdivision de Paris,
Quetand (Paul-Joseph), subdivision de Paris.
Rezel (Gabriel-Denis), subdivision de Dijon.
Sautarel (René-Georges), subdivision de Bordeaux.
Martin (Gérard-Jacques), subdivision d'Orléans.
Heingle (Pierre-Maurice), subdivision de Paris.
Mignot (Jacques-Emile), subdivision de Versailles.
Thibaut (Eugène-Georges-Henri), subdivision de Lille.
Decarpigny (Michel-Jean-Marie), subdivision d'Amiens.
Roques (Pierre-Henri-René), état-major de la 5e région militaire.
Le Bel (Robert), subdivision de Nice.
Boyer (Guy-Emile-Jean), subdivision de Paris.
Denjean (Henri-Antoine-Adrien), subdivision de Toulouse.
Thirion (Maurice-Jules-Pierre), état-major de la 6e région militaire.
Weber (Jean-Marie-Roger), subdivision de Paris.
Beyel (Jean-Antoine), subdivision de Toulouse.
Brunaud (Jacques-Sylvain), subdivision de Versailles.
L'Huillier (Jean-François-Léonce-Marie), subdivision de Pau.
Benard (Jean-Emile-Marie), Autriche.
Bruyas (Jean-Joseph-Albert), subdivision de Paris.
Le Quellec (Louis), subdivision de Paris.
Nicolay (Pierre-Marie-Maurice-Fernand), subdivision de Paris.

MM. Tavernier (François-Xavier-Marie-Louis), état-major de la 1re région militaire.
de Maistre (Bernard-Marie-Joseph), subdivision d'Orléans.
Tardivat (Jean), subdivision de Tours.
Durouchoux (Michel-Marie-Jacques), subdivision de Paris.
Cosset (Jean-Georges-Marie-Charles), subdivision de Clermont-Ferrand.
Pugens (Albert-Bernard-Louis-Marie), subdivision de Toulouse.
Orizet (Marcel-Louis), état-major de la 7e région militaire.
Colomes (André-Louis-Marcel), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Pelleray (Pierre), subdivision de Paris.
Baroth (Robert-Albert-Pierre), subdivision de Metz.
Mas (Robert), état-major de la 9e région militaire.
Arnaud (Edouard-Jacques), subdivision de Versailles.
Albert (Paul-Marie-Jacques), subdivision de Toulouse.
Barbier (Louis-Georges-Marie), division de Constantine.
Carrey (Henri-Alexandre), subdivision de Versailles.
Morel (Louis-René-Victor), subdivision de Bizerte.
Brossette (Henri), subdivision de Paris.
Vallet (Fernand), subdivision de Versailles.
Morisot (Jean-Paul-Roger), subdivision de Rouen.
Ehrwein (Jacques-Henri), division d'Alger.
Chappuis (Julien-Eugène), subdivision de Tunis.
Tabuteau (Michel-Henri-Edmond-Marie-Joseph), division d'Alger.
Foudral (Paul-Emile), division d'Alger.
Gainche (Maurice-Jules), subdivision du Mans.
Fuhrer (Charles-Louis-Augustin), subdivision de Tunis.
Pesche (Bernard-Louis-Raoul-Denis-Charles), subdivision de Paris.
Bellet (Gérard-Louis), subdivision de Laon.
Gouiller (Ernest-Jean), subdivision de Limoges.
Courot (Pierre-André-Joseph), division d'Alger.
Walter (René-Germain), subdivision de Chartres.
Franc (René-André-Alexandre), subdivision de Lyon.

**Artillerie.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Roubaud (Francis-Alphonse-Jules-Paul), état-major de la 8e région militaire.
Bodio (Jacques), subdivision de Tunis.
Chone (Louis-Ernest-Marie), subdivision d'Amiens.
Martinelli (Jean-Marie), subdivision de Limoges.
Carre (François-Augustin-Marie-Ange), Maroc.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Mouchot (Etienne), subdivision de Rouen.
Hardy (Jean-André), subdivision de Versailles.
Rochette (Rémy-Alphonse-Raymond), subdivision de Montpellier.
Maerten (Marceau-Désiré), état-major de la 7e région militaire.
Marquet (Louis-François), subdivision de Paris.
Guiny (Charles-Alphonse), subdivision de Lyon.
Essner (Charles-Eugène-Anselme), division d'Alger.
Talazac (Jean-Germain), subdivision de Marseille.
Rivollet (Guy), Maroc.
Barreau (Louis-Henri), division d'Alger.
Palloc (Jules-Alix-Georges), subdivision de Nice.
Pitel (Jacques-Paul-Aristide), subdivision de Vannes.
Raynaud (Albert-Henri), subdivision de Paris.
Miklichansky (Leib), subdivision de Paris.
Debuc (André-Guillaume-Bernard), subdivision de Bordeaux.
Jarillon (Théodore-Albert), subdivision de Limoges.
Faizant (Rolland-Joanic), division d'Alger.
Vienot (Gabriel-Victor), subdivision de Besançon.
Casse (François), état-major de la 4e région militaire.
Fegeat (Antoine-Gabriel), subdivision de Versailles.
Roumegoux (Paul-Marie-Marcel), Maroc.
Foct (Jean-Paul), état-major de la 6e région militaire.
Jacovella (Philippe), subdivision de Paris.
Le Corre (Yves-Pierre-Marie), subdivision de Vannes.
Fontaine (Léopold-Julien-Ghislain), subdivision de Tours.
Boucher (Pierre-Camille-Maurice), subdivision de Paris.
Michel de Pierredon (Claude-Marie-François), subdivision de Paris.
Peterschmitt (Jean-Emile), subdivision de Strasbourg.
Gillet (René-Henri-Ferdinand), subdivision de Lyon.
Renn (Pierre-Philippe-Jacques), subdivision de Strasbourg.
Lasgourgues (Roger), subdivision de Toulouse.
Body (Pierre-André), subdivision de Versailles.
Streichenberger (Jacques-Georges), subdivision de Lyon.
de Pechpeyrou Comminges de Guitaut (Jules-Athanase-Bernard), subdivision de Caen.
Millereau (André-Emare-Jean), subdivision de Caen.
Provost (Louis-Paul-René), subdivision de Lyon.
Defrance (André), subdivision de Lille.
Laborderie (Robert-Léon), état-major de la 4e région militaire.
Esteve (Albert-Henri-Marius), subdivision de Clermont-Ferrand.
MM. Royal (Jacques-Constant-Alfred-Olivier), subdivision d'Arras.
Serieys (René-Henri-Marcel), subdivision de Grenoble.
Varcin (Léopold-Jules-Maurice), état-major de la 2e région militaire.
Cheinet (Maurice-Paul-Alexandre), subdivision de Marseille.
Eloy (Michel-Yves-Alfred-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Lamy (Louis-Henri-Victor), subdivision de Paris.
de Chavagnac (Aymard-Joseph-Léon-Marie-Verdun), subdivision de Paris.
Scheurer (Fernand), subdivision de Paris.
Mennesson (Robert-Maurice), subdivision de Paris.
Janlaud (André-Maurice-Charles), subdivision de Paris.
Mouillebet (Robert-Ernest), division d'Alger.
Andrea (Pierre-Roger-Georges), division d'Alger.
Pauphilet (Bernard-Floris-Paul-Edouard), subdivision de Paris.
Lacroix (Robert-Jean), division de Constantine.
Hugues (Claude-Emile), division d'Alger.
Vindt (Jacques), Maroc.
Bertuzzi (Lucien-Etienne), subdivision de Nancy.
Lesavre (Jean-Félix-Henri), subdivision de Paris.
Barbier (Jean-André), subdivision de Paris.
Gex (Ernest-Jean), subdivision de Paris.
Schwab (Henri-Guillaume), subdivision de Rouen.
Chiron (Théodore ), subdivision de Vannes.
Rossi (Jean-Alexandre-Victor), subdivision de Grenoble.
Edel (Jules-Edmond), subdivision de Strasbourg.
Flecniakoska (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.
Philippoteau (Henri-Eugène), Allemagne.
Rigal (Jean-Paul-Alphonse), état-major de la 5e région militaire.
Henry (Etienne-Charles), subdivision de Paris.
Gran-Jean (Roger-Eugène-Oreste), subdivision de Sousse.
Morisseau (Bernard-Jean-Harry), subdivision de Paris.
Thalme (Georges), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Labaste (Pierre-Albert-Auguste), division d'Alger.
Andoque (Gabriel-Edouard), division d'Alger.
Larrat (Jean-René), subdivision de Bordeaux.
Vonier (Emile-Louis-Alix), subdivision de Besançon.
Kauffmann (Joseph-François), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Sator (Abdelhak), division d'Alger.
Vesperini (Jean-Antoine), subdivision de Tunis.
Pastor (Charles), subdivision de Metz.
Mercier (René-Lucien-Paul), subdivision de Paris.
Mathelin (Gaston-Joseph), subdivision de Tunis.
Odiot (Jean-Auguste), subdivision de Paris.
Tranchant (Jean-Baptiste), subdivision d'Arras.
Marquer (Jean-Raymond), subdivision de Rouen.
Foucher (Jacques-Léon-Jules), subdivision de Nevers.
Vaissieres (Georges-Lucien), subdivision de Nancy.
Jizkovitch (Léon), subdivision de Paris.
Serres (Auguste-Raymond-Louis), subdivision de Tunis.
Cavroy (Jules-Auguste-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Boutet (Jean), subdivision de Paris.
Baroux (Joël-Jean), subdivision de Lyon.
Piazza d'Olmo (Michel), Maroc.
Hornus (Jean-Claude), subdivision de Caen.
Fournier (Paul-Jules-Emilien), subdivision de Saint-Etienne.
Velay (Thiéry-Jean-Roger), subdivision de Strasbourg.
Zundel (Marcel), subdivision de Paris.
Reinhold (Jean), subdivision de Paris.
Zattara (Dominique), division d'Alger.
de Testa (Charles-Bernard), subdivision de Paris.
Hamelin (Raoul-Louis-Auguste), subdivision de Caen.
Lagorce (Maurice-Raymond), subdivision de Paris.
Nallet (Robert-Eugène), subdivision de Paris.
Berrendonner (Pierre-Louis-Jean), subdivision de Besançon.
Nonnotte (Maurice-Marcel-André), subdivision de Caen.
Lederlin (Philippe-Louis), subdivision de Paris.
Guerin (Robert-Emile-Alphonse), subdivision de Caen.
Depale (Paul-Antoine-Eugène), subdivision d'Angoulême.
Cecille (Albert-Charles), subdivision de Paris.
Caput (Guy-Emmanuel), subdivision de Versailles.
Lepointe (René-Jules), subdivision de Rouen.
Erussard (Jacques-Yves-Marie-Augustin), subdivision de Rennes.
Baudry (Jacques-Louis-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Godeluck (Félix-Materne-Paul-Antoine), subdivision de Strasbourg.
Pangon (François-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Orange (Jean-Henri-Emile), subdivision de Rouen.
Brichard (Daniel-Emile-Maurice), subdivision de Paris.
Ribereau-Gayon (André-François), subdivision de Versailles.
Rosch (Jean), subdivision de Pau.
Simonnot (Louis-Adrien), subdivision de Paris.
Sautot (Hugues-Bengt), Autriche.
Montastier (Georges), subdivision d'Orléans.
Paisant (Marcel-Rieul), subdivision de Paris.
Ossent (Albert-Louis-François), subdivision de Versailles.
Hauer (Marcel), subdivision de Strasbourg.

MM. Boumsell (André-Eugène), subdivision de Paris.
Waquet (Pierre-Marie-René), subdivision de Vannes.
Lardeur (Fernand-Joseph-Emile), état-major de la 6e région militaire.
Pouyet (Pierre-Alexandre-Louis), subdivision de Marseille.
Murbach (René-Lucien), subdivision de Saint-Etienne.
Leurent (Robert-Georges-Ignace-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Brouillon (Roger-Jules), subdivision de Montpellier.
Huguet (Fernand-Léon), subdivision d'Orléans.
Hiele (Désiré-Gaston-Robert), subdivision de Lille.
Scherrer (Georges), subdivision de Versailles.
Dantier (Pierre-Adelin-Jules), subdivision de Paris.
Thierry de Ville-d'Avray (Jean-André), subdivision de Versailles.
Lalanne (René-Antoine-Louis), subdivision de Toulouse.
Messager (Jacques-Marie-Edmond), subdivision du Mans.
Franceschini (André-Paul), subdivision de Paris.
Chardenet (Jacques-François-Victor-Pierre), subdivision de Nice.
Turpin (Jacques), subdivision de Versailles.
Tournier (Lucien-Paul-Henri), subdivision de Paris.
Virey (Robert-André-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Veillat (Henri-Emile-Pierre-Léon), subdivision de Paris.
Yvert (Claude-Marie), subdivision de Paris.
Serruques (Jean-Charles), subdivision du Mans.
Bourasset (Gilbert-Roger), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Ravier (Gabriel-Nicolas-Gustave), subdivision de Paris.
Bacchi (René-Louis-de-Gonzague), subdivision de Nice.
Beranger-Fenouillet (Williams-Albert), subdivision de Nice.
Normand (André-Georges), subdivision de Paris.
Norest (René-Paul), subdivision de Nice.
Michel (Camille-Germain), subdivision d'Arras.
de Lancrau de Breon (François-Marie-Jacques-Martial), subdivision du Mans.
Decis (Albert-Elie), état-major de la 1re région militaire.
Nicod (André-Alphonse-Auguste-Joffre), subdivision de Besançon.
Mercade (Robert-Félix), subdivision de Paris.
Clausse (Raymond-Jean), subdivision de Paris.
Sarrebeyroux (Paul-Fernand-Jean-Albert), subdivision de Pau.
Puech (René-Auguste-Joseph), subdivision d'Amiens.
Verger (Albert-Célestin), subdivision de Montpellier.
Perdrix (André-Albert), état-major de la 1re région militaire.
Megnin (Robert-Paul), subdivision de Besançon.
Poinssot (Jacques-Charles-Louis), état-major de la 1re région militaire.
Canet (Alfred-Marie-Martial), subdivision de Besançon.
Pot (François-Achille-Jean), subdivision d'Arras.
Flexer (Paul-Adalbert), subdivision de Paris.
Martin (Pierre-Louis-Marcel), subdivision de Toulouse.
Mouffron (André), subdivision de Dijon.
Martin (Paul), subdivision de Clermont-Ferrand.
Gaud (René-Marcel), subdivision de Lyon.
Cordonnier (Jacques-Marie-Eugène), subdivision de Besançon.
Trombetta (Léonard), subdivision de Tunis.
Agid (André-Jacques), subdivision de Nice.
Delort (Albert-Vital-Jacques), subdivision de Clermont-Ferrand.
Vaquier (Edmond), subdivision d'Albi.
Varoquaux (Jean-Arthur-Armyre), subdivision de Paris.
Badin (Jean-Etienne), état-major de la 1re région militaire.
Kislik (Léon), subdivision de Nice.
Decamp (Georges-Jules-René), subdivision de Paris.
Maquin (Jacques-Lucien-Georges), état-major de la 6e région militaire.
Baumann (Jacques-Paul-Ernest), subdivision de Nancy.
Binachon (Paul-Claude-Jean), subdivision de Lyon.
Forschle (Adolphe-Paul-Marie), subdivision de Versailles.
Villers (Bernard-Gaston-Marie-Daniel), subdivision de Paris.
Boulin (Jean), subdivision de Nancy.
Itaboz (Jean-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Thirion (Jean-Paul-Edouard), subdivision de Nantes.
Parinet (Louis-Pierre), Maroc.
Jenn (Jean-Tony-Paul), subdivision de Paris.
Mathieu (Roger), subdivision de Strasbourg.
Fontbonne (François-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Balme (Jean-Gabriel), subdivision de Dijon.
Barthe (Jean-Ernest), subdivision de Besançon.
Romagny (Pierre-André), subdivision de Vannes.
Saglio (Camille), subdivision de Besançon.
Deloire (Pierre-Georges-Eugène), subdivision de Paris.
Brunau (Maurice-François), subdivision de Nancy.
Toulemonde (Claude-René-Gabriel-Joseph), subdivision de Lille.
Lienhart (Paul-Bernard), état-major de la 1re région militaire.
Bumuller (Léon-Charles-Paul), subdivision de Strasbourg.
Serre (Georges-Charles), subdivision de Limoges.
Le Barbier (Jacques-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Mangin (Roger-Fernand), subdivision de Nancy.
Faure (Christian), état-major de la 2e région militaire.
Delor (Daniel), état-major de la 1re région militaire.

MM. Blanchardie (Raphaël-Georges), subdivision de Rouen.
Jullin (Pierre-Alfred), état-major de la 1re région militaire.
Marchal (Gilbert-Nicolas-Louis), subdivision de Nancy.
Janny (Gilbert), subdivision de Paris.
Bore (Pierre-Martial-Louis), état-major de la 3e région militaire.
Claise (André-Henri), subdivision de Chartres.
Buissonnet (Maurice-Agénor-Henri), subdivision de Poitiers.
Costadau (Georges-Antoine), subdivision de Paris.
Durand (Jean-Marius-Louis), subdivision de Paris.
Agostini (Jacques-Guy), subdivision de Bordeaux.
Roze (Robert-Lucien), subdivision de Paris.
Ricci (Edmond), subdivision de Pau.
Fontaine (Claude), subdivision de Paris.
Dubois (Jean-Edouard-Roger), subdivision de Bordeaux.
Ricci (André-Libéré-Lucien-François-Xavier), subdivision de Dijon.
Blanc-Talon (André-Léon-Antoine), subdivision de Lyon.
Saumon (Marie-Léonard-Pierre), subdivision de Limoges.
Stevenin (Michel), subdivision de Paris.
Suzor (François-Henri-Léon), subdivision de Paris.
Kerleau (Jean-Joseph), subdivision d'Amiens.
Ollivier (Jacques-Gilbert), subdivision de Paris.
Lignon (Jean-Justin-Louis), subdivision de Paris.
Marie (Georges-Robert-Pierre), subdivision de Paris.
Vuillot (Jean-Alfred), subdivision de Montpellier.
Lacroix (Jean-Louis), subdivision de Toulouse.
Hayard (Marcel), état-major de la 6e région militaire.
Sinson (Paul-Geoffroy), subdivision de Paris.
Thomas (Edmond-Marcel-Jules), subdivision de Lyon.
Davion (André), subdivision de Paris.
Olmer (Philippe-Bernard-Maurice), subdivision de Nancy.
Blanc (Jean-Pierre), subdivision de Limoges.
Saunier (Jean-Sever-Georges-Olivier), subdivision de Paris.
Ferrière (Henri-Jean-Marie), subdivision de Lille.
Hannart (Maurice-Georges-Louis-Jean), subdivision de Lille.
Marquette (Pierre-Anne-Maurice), subdivision de Bordeaux.
Lajeat (Jean-Pierre-Emile), subdivision de Chambéry.
Soulie (René-Marcel), subdivision de Laon.
Vicaire (Philippe-Charles-Edouard-Marie), subdivision de Paris.
Lemaire (Jean-Raymond-Louis), Maroc.
Oster (Ernest-Victor-Marie), subdivision de Strasbourg.
Vimont (Jacques-Maurice-Edouard-Michel), subdivision de Grenoble.
Quilici (Simonet), subdivision de Paris.
Tisseau (Rolf-Léopold-Henri), Autriche.
Bourdillat (Jacques-Paul-Henri-Augustin), subdivision de Paris.
Amedo (Michel-Marcel-Félix), subdivision de Nice.
Laplaud (André-Pierre), subdivision de Limoges.
Lambert (Emile-Louis-Constant), subdivision de Besançon.
Marcot (Roger-Charles), division d'Alger.
Meresse (Jacques-Pierre), subdivision de Paris.
Dikansky (Michel-André), subdivision de Nice.
Metzger (Jean-Albert), subdivision de Strasbourg.
Emery (Pierre), subdivision de Nancy.
Mollard (André-Léon), subdivision de Nancy.
Boyer (Jean), division d'Alger.
Gayraud (Paul-René), division de Constantine.
Blaive (Alphonse-Jean-Charles), subdivision de Tours.
Lucas (Gabriel-Emile-Marius), subdivision de Chambéry.
Dor (René-Marie-Joseph-Laurent), subdivision de Paris
Virat (Antoine-Pierre), subdivision d'Orléans.
Dufour (Yves-François-Jean-Gabriel), subdivision de Toulouse.
Avril (Pierre-René-Louis), subdivision de Limoges.
Bounine-Cabale (Jean-Emile-Frank), Maroc.
Coudert (Jean-Pierre-Bernard), division de Constantine.
Marmoret (Louis-Charles), subdivision de Pau.
Guillet (Louis-Léon-Marcel), subdivision de Versailles.

**Train.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Atoch (André-Jean-Marie-Eugène), subdivision de Paris.
Poirier (Pierre-Yves), subdivision de Paris.
de Sauvan d'Aramon (Christian-Marie), division d'Oran.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Aubour (Paul-Henri), subdivision de Limoges.
Metral (Jean-Pierre-Edouard-Paul), compagnie des services n° 1.
Bony (Henri-Jean-Ernest), subdivision de Montpellier.
Demolle (Jean-Paul-Henri), subdivision de Bordeaux.
Choisy (Pierre-Léon-Jean), subdivision de Versailles.
Martin (Yves-François-Marie), subdivision du Mans.
Metge (Jean-Elie), subdivision de Paris.
Coryn (Henri-Achille), subdivision de Lille.
Ribeyrolles (René-Léonard-Justin), subdivision de Montpellier.
Griffon (Pierre-Gaston-René), subdivision de Paris.

MM. Guerin (Pierre-Fernand), subdivision de Grenoble.
Condesset (André-Calixte-Félicien), subdivision de Lyon.
Jamme (Robert-Marie-Alban), subdivision de Montpellier.
Sanders (Pierre-François-Marie), subdivision de Lille.
Lerouge (Jacques-Paul-Marie), train, Maroc.
Duverger (Guy-Henri-Charles), subdivision de Bordeaux.
Linet (Emile-Louis-Georges), subdivision de Besançon.
Bellion (Fortuné-Jean-Emile-Marie), subdivision de Rennes.
Guyonneau (Gilbert-Jean-René), subdivision de Besançon.
Tardien (Maurice-Prosper), subdivision de Limoges.
Nicolas (Jean-Joseph-Marie-Hervé), subdivision d'Orléans.
Tezenas (Bernard-Marie-Georges), subdivision de Nice.
Dubois (Pierre-Désiré), subdivision de Tours.
Duquesnay (Guy-Maurice), subdivision de Rouen.
Dehaynin (Paul-Gabriel-Jean-Marie), subdivision de Nevers.
Valant (Albert), subdivision de Chartres.
Vandekerkhove (Pierre-Emile-Léon-Marie), train, Maroc.
Geffroy (Jean-Pierre-Edmond), division d'Alger.
Lacout (Aimé-Louis), division de Constantine.
Donet (Pierre), division d'Oran.
Ziegler (André-Antoine), subdivision de Metz.
Defendini (Paul), division d'Oran.
Valsangiacomo (Lucien-Jean), division d'Alger.
Kopf (Jean-Bernard-Joseph), subdivision de Nancy.
Rosel (Jean-Henri), subdivision de Lyon.
Marlroux (René-François-Eugène-Annet), subdivision de Clermont-Ferrand.
Jeusse (Paul-Jules), subdivision de Rennes.
Henry (Robert-Victor), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Archer (Jean-François), 11e B. P. C.
Piani (Xavier), subdivision d'Amiens.
Trouvet (René), subdivision de Tours.
Joly (Jean-David-Emile), 11e B. P. C.
Roy (René-Etienne), subdivision de Dijon.
Collin (Henri-Louis-Auguste), subdivision du Mans.
Noble (Jean Pierre), subdivision de Nancy.
Renaud (Roger-Alexandre-Jean), subdivision de Nantes.
Pradels (Georges-Henri-Julien), subdivision de Bordeaux.
Rolsch (Louis), subdivision de Strasbourg.
Gros (Roger), subdivision de Marseille.
Vinciguerra (Jean-Charles), subdivision de Paris.
Bigorgne (Pierre-Numa), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Herduin (Maurice), subdivision de Poitiers.
Behaeghel (Roger-Jean), subdivision de Paris.
Bourlat (André-Joseph-Jean), subdivision de Poitiers.
Charlionais (Maurice), subdivision de Toulouse.
Six (Pierre-Jean), subdivision de Lille.
Lafficier (Jean-Théodore-Alfred-Pierre-François-Charles), Maroc.
Maure (Camille-Jean-François), subdivision de Toulouse.
Aspe (Pierre-René-Jean), subdivision de Toulouse.
Lefort (Robert-Eugène-Ernest), subdivision de Caen.
Menard (Guy-Georges-Albin), subdivision d'Orléans.
Gallimard (Jean-Marcel), subdivision de Dijon.
Blanc (Léon-Ferdinand-Jean), subdivision de Nice.
Godier (Maurice-Jean-Marie), subdivision de Versailles.
Ladegaillerie (André-Philippe), subdivision de Limoges.
Verrière (Guy-Jean-Henri), subdivision de Dijon.
Chateau (Jean-François-Paul-Pierre), subdivision de Limoges.
Berrouiller (Rodolphe-René-Gabriel), subdivision de Marseille.
Troester (Marie-Paul), subdivision de Strasbourg.
Salesse (Laurent-Marie-Maurice), subdivision de Limoges.
Maleville (Joseph-Louis), subdivision de Toulouse.
Girard (Charles-Auguste), subdivision de Lyon.
Vassal (Albert-Louis-Marius), subdivision de Marseille.
Poyet (Albert-Louis-Antoine), subdivision d'Orléans.
Lance (Gilbert-Jean), subdivision de Paris.
Letamendia (Léon), subdivision de Pau.
Cazade (Jean-Joseph-Gérard), subdivision de Bordeaux.
Viry (Louis-Charles-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Pellet (André-Jean-Gabriel), subdivision de Rennes.
de Valon (Bertrand-Marie-Jean-Hugues), subdivision de Marseille.
Boyard (René-Raymond), subdivision de Versailles.
Tissot (François-Jean-Marie), subdivision de Lyon.
Grojean (Michel-Emile-Alix), subdivision de Besançon.
Carlin (Jacques-Louis-Pia), subdivision de Paris.
Daum (Bernard-Jules-Victor-Camille), subdivision de Nancy.
Courthiau (Aimé-Albert), subdivision de Marseille.
Trejaut (Robert), subdivision de Bordeaux.
Martin (Robert-Jules), subdivision de Nancy.
Dietry (Hubert-Albert-Denis), subdivision de Paris.
Bazerque (Ludovic-Etienne-Jean-Joseph), subdivision de Toulouse.
Delafoy (Paul-Edouard-Eugène), subdivision d'Orléans.
Toulemonde (Joseph-Louis-Fidèle), subdivision de Lille.
Sellier (André-Jules-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lagneault (Pierre-Louis-Joseph), train, Maroc.

MM. Reggio (Paul-Jean-Marie), subdivision de Marseille.
Jamme (Bernard-Marie-Charles-Gabriel), subdivision de Montpellier.
Rouvereau (Jacques), subdivision de Poitiers.
Loubens (Alcide-Joseph-Charles), subdivision de Toulouse.
Scheifer (Robert-Edmond-Louis), subdivision de Saint-Etienne.
Gourlat (Michel-Jean-Louis), subdivision de Lyon.
Bez (Paul-Casimir), subdivision de Paris.
Lahaye (Jacques-Albert), subdivision de Paris.
Hoguet (Jean-Albert), subdivision de Rennes.
Boubeaud (René-Jean-André), subdivision d'Angoulême.
Jaquin (Henri-Maurice), subdivision de Lille.
Branda (François), subdivision de Bordeaux.
Aubert (Elie-Jean), subdivision de Marseille.
Allard (Charles-Edouard), subdivision de Paris.
Darfeuille (Jacques-Albert), subdivision de Lyon.
Aubin (Gaston-René), subdivision de Nancy.
Poisson (Georges-Marie), subdivision de Chartres.
Boizard (René-Emile-Joseph-Alexandre), subdivision d'Amiens.
Basselier (Maurice-Emile), subdivision de Paris.
Maugras (Robert-Emile), subdivision de Perpignan.
Laffargue (Yvon-Marie), subdivision de Paris.
Labreuil (André-Marie-Gustave-Alfred), division d'Alger.
Verjus (Albert-Camille), division de Constantine.
Chevreux (André-Auguste-Paul), subdivision de Paris.
Dickson (Georges-Jean), subdivision de Paris.
Litvack (Raymond), subdivision de Paris.
Wheateroft (Jean-Francis-Louis), subdivision de Paris.
Quere (Raymond-Jean-Yves), subdivision de Rouen.
Auchatraire (Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Devine (Gaston-Emile), subdivision de Paris.
Bernard (Jean-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Demay (Pierre-Georges-Albert), subdivision de Versailles.
Dumas (Maurice-Auguslin-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Archer (Edmond-Elie), subdivision de Lyon.
Moinault (Jean-Victor), subdivision de Paris.
Saudubray (Henri-Marie-Georges), subdivision du Mans.
Fritsch (Pierre-Auguste-Léon), subdivision de Versailles.
Niedlispacher (Jean-Léon), subdivision de Chambéry.
Labouchere (Philippe-Stanislas-Georges), subdivision de Paris.
Punter (Vincent-René), train, Maroc.
Busutil (Lucien-Charles), division d'Alger.
Laurens (Jean-Emile), subdivision de Paris.
Cheuvreux (Louis-Henri-Robert), subdivision de Paris.
Martin (Georges-Roger), subdivision de Paris.
Bertin (Jacques-Charles-Lucien), subdivision de Paris.
Albinet (Maurice-Félix-Robert), subdivision de Paris.
Destrampe (Raoul-Michel-Raphaël), subdivision de Marseille.
Coudert (Louis-Robert), subdivision de Paris.
Vever (Jean-Philippe), subdivision de Paris.
Bonjit (Benjamin), subdivision de Paris.
Faugeras (Noël), subdivision de Paris.
Cadet (Georges-François-Louis-Adolphe), subdivision d'Arras.
Gaillard (Louis-André), subdivision de Lyon.
Nicolas (Henry), division d'Oran.
Joulin (René-Eloi), division d'Alger.
Flosi (Robert-Jules-Dominique), division de Constantine.
Scavino (Charles-Marcel-Fernand), train, Maroc.
Deledicque (Désiré-Auguste-Evariste), subdivision de Grenoble.
Barbier (Gilbert-Charles), subdivision de Nancy.
Pautrier (Guy-Romain-Auguste-Marie), subdivision de Nice.
Dalichamp (Roger-Jean-Paul), subdivision de Paris.
Besset (Alain-Louis), état-major de la 3e région militaire.
Bornand-Delamare (Roger-Louis-Emile), subdivision de Laon.
Chassine (Pierre-Armand-André), subdivision de Poitiers.
Verdier (Jean-Robert), subdivision de Pau.
Rebalet (Jean-Louis-Marc), subdivision de Grenoble.
Granon (Daniel-Louis-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Krainik (Edbar-André), subdivision de Paris.
Colin (Paul-Charles-Ferdinand-Joseph), subdivision de Limoges.
Courjaret (Jean-Pierre-Louis-Benjamin), subdivision de Marseille.
Fournier (Georges-Jean), subdivision de Paris.
Even (Henri-Georges), subdivision de Metz.
Hickel (Daniel), subdivision de Strasbourg.
Miquel (Pierre-Camille), subdivision de Toulouse.
Dosnon (Jean-Maurice-Michel), subdivision de Nevers.
Gonnet (Francis-Jean-Georges-Enogat), subdivision d'Orléans.
Vantorhoudt (Paul-Albin), subdivision de Lille.
Blanc (Roger-Albert), subdivision de Grenoble.
Bourdillon (Marcel-Joseph-Elie), subdivision de Nice.
Veber (Robert-Charles), subdivision de Paris.
Meunier (Paul-Camille), subdivision de Paris.
Eloy (Emile-Alfred-Léon-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Coutarel (Paul), subdivision de Paris.
Willoqueaux (Pierre-Ernest-Marie-Albert), subdivision de Lille.
Evraert (Lucien-Robert), subdivision de Nice.
Gervais (Henri-Claude-Siméon), subdivision de Nice.
Elkind (Lucien-Georges), subdivision de Paris.

MM. Roussel (Hubert-Georges), subdivision de Pau.
Passerat (Raymond-Pierre), subdivision d'Albi.
Dubourg (Jean), subdivision de Paris.
Canonne (Jean), subdivision de Metz.
Chedeville (Jacques-Eugène-René), subdivision de Paris.
Panhard (André-Joseph-François), subdivision de Paris.
Martin (Charles), subdivision de Paris.
Sattonnay (Jean-Joseph-Alfred), subdivision de Dijon.
Caillaud (Georges), subdivision de la Corse.
Rielle (Fernand-Paul), subdivision de Nancy.
Kauffer (Henri-Ferdinand-Jacques), subdivision de Versailles.
Pichot (André-Georges), subdivision de Lille.
Leau (André-Louis), subdivision de Versailles.
Grassi (André-Jacques-Joseph), subdivision de Rouen.
Humbertjean (Robert-Joseph-Régis), subdivision de Versailles.
Thorp (Gilbert-Maurice), subdivision de Paris.
Pierre (Paul-Marie-Jean), train du Maroc.
Marchal (Etienne), état-major de la 6e région militaire.
Dandine (Marius-Antoine), état-major du Maroc.
Lacoste (Louis-Auguste), subdivision de Paris.
Duprat (Roger-Jean-Augustin-Ambroise), état-major de la 5e région militaire.
Vergnes (Jacques-Lucien), subdivision de Nice.
Lambert (Roger), subdivision de Dijon.
Biney (Alexandre), subdivision de Paris.
Portemer (Henri-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Cougnot (Marcel-Louis-Camille), subdivision de Paris.
Marandon (Georges-Prosper-Henri), subdivision de Tours.
Coste (Georges-Victorin), subdivision de Versailles.
Dienne (André-Léon-Ghislain), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lotte (Albert-Louis-Ovide), subdivision de Paris.
Ruhaud (André), subdivision de Versailles.
Paulin (Henri-Marie), subdivision de Dijon.
Marin (Michel-Henri-Eugène), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Monniaux (Pierre), subdivision de Dijon.
Leroy (Jean-Alexandre-Gabriel), subdivision de Lille.
Redon (Georges-Arsène), subdivision de Limoges.
Derivery (Lucien-Louis-Jacques), subdivision de Chartres.
Buisson (Roger-Henri-Jean), subdivision de Paris.
Bonnin (Henri-Alfred), subdivision de Paris.
Thelia (François-Henri-Fernand), subdivision d'Orléans.
Guitard (Jean-Hubert), subdivision de Bordeaux.
Pieron (Francis-Henri), subdivision de Nevers.
Alliod (Jean-Marius-Hippolyte), subdivision de Lyon.
Joie (Maurice), subdivision d'Albi.
Dupont (Marcel), subdivision de Bordeaux.
Corvi (Roger-Dominique-Oscar), subdivision de Montpellier.
Chardet-Diot (Maurice-Georges-Antoine), subdivision de Paris.
Bresson (Charles-Cyrille), subdivision de Nancy.
Assenard (Jean-Jules-Eugène), Allemagne.
Imbert (Alexis-Auguste-Joseph), subdivision de Tunis.
Dubarle (Michel-Henri-Marie), subdivision de Paris.

**Génie.**

A. — ARME

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. Carron (Albert-Paul), Afrique équatoriale française.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Sue (Gilbert-Olivier), subdivision de Paris.
Sauvy (Jean-Maurice-Paul), Afrique équatoriale française.
Navarro (Julien-Lucien), division d'Oran.
Batsch (Gilbert-René), division de Constantine.
Chevalier-Riffard (Victor-Emile), subdivision de Paris.
Kahoute (Daniel-Albert), division d'Alger.
Lecorps (Jean-Paul), subdivision de Bordeaux.
Bel (André), subdivision de Paris.
Comeau-Montasse (Joseph-Clodomir-Léon), 2e régiment du génie.
Zwilling (Jacques-Franck), subdivision de Paris.
Dufour (Henri-Edouard), Extrême-Orient.
Picotin (André-Albert), subdivision d'Angoulême.
Despas (Jean), subdivision de Nice.
Anciand (Robert-Paul), subdivision de Grenoble.
Hamonneau (René-Maurice), Afrique équatoriale française.
Bernheim-Dennery (Jean-Albert), subdivision de Bordeaux.
Docaigne (Roger-Armand-Charles), subdivision de Versailles.
Peletin (Paul-Arsène-Jean-Gabriel), subdivision de Nancy.
Neel (Georges-Alexandre-Marie), subdivision de Paris.
Guenard (Robert-Gabriel), subdivision de Versailles.
Labarre (Jean-Emile-Louis), subdivision de Paris.
Cros-Mayrevieille (Jean-Pierre), subdivision de Perpignan.
Sauvanet (Jean-Henri), subdivision de Paris.
Lemoine (Robert-Léon-Georges), subdivision de Grenoble.
Beaumont (Michel), subdivision de Versailles.

MM. Foisnet (Germain-Albert), génie-Maroc.
Ozanne (Julien), subdivision de Versailles.
Uffler (Hubert-Jean), subdivision de Paris.
Chottin (Daniel-Raymond-Emile), génie-Maroc.
Ablain (Marcel-Armand-Jules), subdivision de Rennes.
Haulon (Maurice), subdivision de Pau.
Bouchot (Jean-Léon-Auguste), subdivision de Paris.
Ledit (Louis-Edouard), Afrique équatoriale française.
Thomas (Philippe-Henri-André), subdivision de Paris.
Metayer (Prosper-Michel-Léon), division d'Alger.
Lopez (Emile-Louis), division d'Oran.
Schumacher (Adolphe), génie-Maroc.
Juvin (Eugène-Cornélius), subdivision de Marseille.
Canu (Jean-Germain-Charles), subdivision de Versailles.
Bruley (Jean-Charles-Edouard), subdivision de Paris.
Simon (André-Georges), Allemagne, zone Sud.
Lefebvre (Daniel-Pascal), subdivision de Laon.
Rigal (André-Paul), subdivision de Paris.
Prinzivalle (Pierre-Charles), division d'Oran.
Vraux (Denis-Léon), Afrique équatoriale française.
Danner (Ferdinand-Charles), génie-Maroc.
Fradin de Belabre (Roland-Marie-Charles), génie-Maroc.
Paris (François-Gilbert), subdivision de Versailles.
Bauduret (Marcel-Emile-Fernand), génie-Maroc.
Pauty (Roger-Célestin-Eugène), subdivision de Dijon.
Lang (Henri-Albert), subdivision de Paris.
Bourdeau (Marcel-François), subdivision de Clermont-Ferrand.
Herve (Bernard-Edmond-Eugène), subdivision de Paris.
Rolla (Henri-Jean), subdivision de Lyon.
Walter (Jean), Maroc.
Charpentier (Emile-Gaston), subdivision de Paris.
Dubouchet (Emile-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Aury (Albert-Aristide), subdivision d'Angoulême.
Montfalcon (Henri-Marie-Laurent), subdivision de Lyon.
Arnaud (Maurice-Joseph), subdivision de Bizerte.
Maeght (Paul-Louis-Edouard), état-major de la 2e région militaire.
Roulleau de La Roussière (Philippe-Marie), division de Constantine.
Philippe (Aimé-Henri-Gabriel), subdivision de Lyon.
Laures (Jacques-Fernand), subdivision de Montpellier.
Verdier (René-Jean), subdivision d'Amiens.
André (Henri-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.
Crotet (Arthur-Louis), subdivision de Paris.
Jeannot (Robert), subdivision de Bordeaux.
Besançon (Fernand-Marie-Joseph), subdivision de Besançon.
Larderet (Robert-Marius-Félix), subdivision de Paris.
Hocquellet (Pierre-Guy), subdivision de Bordeaux.
Seiller (Antoine-Auguste-Lucien), subdivision de Marseille.
Leguen (Charles-Etienne-Georges), état-major de la 1re région militaire.
Girard (Auguste-Marius), subdivision de Marseille.
Goudounèche (André-Cyrille), subdivision de Toulouse.
Baradat (Jean-Léon-Aimé), subdivision de Toulouse.
Martin (Roger-François), subdivision de Dijon.
Laurent (Michel-Georges-Alexandre), subdivision de Paris.
Bouzoud (Albert-Joseph), subdivision de Versailles.
Patin (Pierre-Charles), subdivision de Paris.
Groult (Paul), subdivision de Pau.
Uhart (Edmond-Eugène-Fernand), subdivision de Paris.
Rocher (Georges-Edouard), subdivision de Vannes.
Bisson (Jean-Octave), subdivision d'Amiens
Lagneau (Guy-Maurice-Louis), subdivision de Paris.
Geoffroy (Rémy), subdivision de Paris.
Broegg (André-Marie), subdivision de Versailles.
Thierry (André-Louis), subdivision de Paris.
Grattesat (Guy-Marie-Jean), subdivision de Paris.
Jaspart (Hippolyte-Antoine), subdivision de Lille.
Maillard (Louis), état-major de la 1re région militaire.
Mermod (Louis-Paul-Emile), subdivision de Nantes.
Ferre (Gérard-Gabriel), subdivision de Nantes.
Trede (Charles-Gabriel), subdivision de Versailles.
Verhille (Roger-Charles), subdivision de Nancy.
Huguet (Henri-Ernest-Gabriel), subdivision de Marseille.
Cussac (Marcel), subdivision de Paris.
Pierucci (Charles-Toussaint), subdivision de Grenoble.
Bize (Georges-Paul), subdivision de Pau.
Chabrol (Alexis-Edgard), subdivision de Montpellier.
Reyl (Robert-Simon), subdivision de Versailles.
Hiriart (Jean-Eugène-Jacques), subdivision de Pau.
Genty (Jacques-Edmond), subdivision de Paris.
Grandgeorge (Philippe-Joseph-Auguste), subdivision de Paris
Prevote (Jacques-Henri-Xavier), subdivision de Paris.

B. — SERVICE DES MATÉRIELS

MM. Haussart (Robert-Léon), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Marmier (Henri-René), subdivision de Nancy.
Mata (Jacques-François), subdivision d'Alger.
Paturot (Gaston-Marie-Richard), subdivision de Besançon.

C. — Service des batiments

MM. Le Guern (Charles-Guillaume), subdivision de Caen.
Andrieu (Gaston-Mainfroi), subdivision de Toulouse.
Blondeau (Gaston), division d'Alger.
Record (Jean-Eugène), division d'Alger.
Vignol (Georges), subdivision de Paris.
Segot (Jean-François), Maroc.
Roux (Léon-Louis-Antoine), division d'Oran
Henri (André-Jean), subdivision de Besançon
Héritier (Auguste-Pierre-Henri), subdivision de Paris.
Muracciole (Louis), division d'Alger.
Truillot (Alexis-Eugène), division d'Alger.
Landre (Antoine), subdivision de Paris.

**Transmissions.**

A. — Arme

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Poulain (Maurice-Gabriel), état-major de la 1re région militaire.
Durupt (Maurice-Marcel), subdivision de Besançon.
Camus (Gilbert-Raymond-Etienne), subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Peretti (Augustin-Joseph), subdivision de Sousse.
Jullien (Fernand-Maurice-Marie), subdivision de Paris.
Mallet (Henri-Julien-Georges), subdivision de Versailles.
Loyer (Marie-Louis-Edouard-Paul), subdivision de Bordeaux.
Fouque (Paul-Julien), division d'Alger.
Chaminade (André-Jean-Denis), subdivision de Paris.
Guérin (Jean-Barthélémy), subdivision de Paris.
Lebette (Paul-Eugène-Sylvestre), bureau de recrutement d'Indochine.
Dupuy (René-Christian-Jean), subdivision de Paris.
Van Den Bulke (Maurice-Jean-Joseph), subdivision de Lille.
Bippus (Alfred), subdivision de Strasbourg.
Limouzin (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.
Bachy (Jacques-Jules), état-major de la 9e région militaire.
Reyrolle (Max-Frédéric-Pierre), subdivision de Chambéry.
Cheyroux (Raymond-Antoine-Robert), subdivision de Limoges.
Minault (Henri), subdivision de Poitiers.
Faure (Maurice-Delisle-Jean), état-major de la 9e région militaire.
Duverger (Robert-Paul-Marie), subdivision de Lille.
Zarcate (Simon-Nessime), subdivision de Paris
Vassas (Emile-Paul-Joseph), subdivision de Montpellier.
Sassoust (Jean-Justin-René), subdivision de Pau.
Zajtman (Jean), subdivision de Paris.
Maigrot (Jean-Léon), subdivision de Paris.
Bonvoisin (Paul-Elie-Jean), subdivision de Lyon.
Thomas (Joseph), division d'Alger.
Adam (Jean-Joseph-Gérard), division d'Oran.
Permingeat (François-Jérémie-Henri-Joseph), Maroc.
Oswald (Dienstag), subdivision de Paris.
Jary (Georges-Louis), division d'Oran.
Guerin (Jean-Léon-Michel), division d'Alger.
Petit (Paul-François-Louis), école d'application des transmissions.
Belly (Joseph-Edouard), subdivision de Strasbourg.
Chaintreuil (Charles-Julien), division d'Alger.
Jaudet (Raymond-Louis-Eugène), division d'Alger.
Bachelier (Jean-Philippe-Auguste), Autriche.
Bousquet (Jean), état-major de la 3e région militaire.
Grangiens (Pierre-Baptiste-Léopold-Joseph), état-major de la 3e région militaire.
Broussou (Georges-Etienne-Jules), subdivision de Montpellier.
Carrier (Georges-Emile-Joseph), subdivision de Dijon.
Verger (Marcel-Joseph), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Gacogne (Jean-Marie-Victor), subdivision de Paris.
Bourguignon (Louis), subdivision de Paris.
Grandvarlet (René-Louis), subdivision de Paris.
Derou (Georges-Honoré-Auguste), subdivision de Paris.
Daumesnil (Jean), subdivision d'Arras.
Augier (Paul-Félix-Marie), subdivision de Nice.
Peschart d'Ambly (Marie-Régis-Jean), subdivision de Paris.
Brunet (René-Léon-Marie), subdivision de Toulouse.
Sahuguede (Marcel-Albert), subdivision de Paris.
Siegl (Gabriel-André), subdivision de Lille.
Galland (Marcel-Jean), subdivision de Marseille.
Blanc-Lapierre (André-Joseph-Lucien), division d'Alger.
Allain (Jean-Raymond-Paul), subdivision de Limoges.
Zachariasen (Maurice-Jean), état-major de la 1re région militaire.
Dobritz (Frédéric-Wilhem), subdivision de Versailles.
Recht (Eugène-Julien), subdivision de Paris.
Bouchet (Lucien-Paul-Henri), subdivision de Paris.
MM. Maupome (Georges-Jean-Louis), subdivision de Paris.
Lacharnay (Stéphane-Joseph-Louis), subdivision de Paris.
Cardot (Claude-Jules-Alexandre), subdivision de Versailles.
Dumousseau (Claude-René-Jean), subdivision de Paris.
Saugrain (Robert-Gustave-Marie), subdivision de Paris.
Bourgeot (Robert-Léon), subdivision de Versailles.
Bassole (Paul), subdivision de Paris.
Girard (Philippe-Emile), subdivision de Paris.
Hard (René-Pierre), état-major de la 3e région militaire.
Goudard (Pierre-Eugène), subdivision d'Orléans.
Alexandre (Jean-Marie), subdivision de Versailles.
Kieffer (André-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Prestal (Raymond-Jean), subdivision de Lyon.
Lartaut (Jean-Claude-Alexandre-Auguste), subdivision de Nantes.
Noye (Pierre-Jules-Maurice), subdivision de Paris.
Melais (Roger-Etienne), subdivision de Paris.
Fouquet (Charles-Marie-Henry-Claude), subdivision de Versailles.
Taconet (Jean-Pierre-Henri-Marie), subdivision de Paris.
Simillon (Pierre-Ernest-Eugène), état-major de la 1re région militaire.
Crepy (Camille-Arthur-Eugène), subdivision d'Amiens.
Lebeau (Alphonse-Paul-Auguste), subdivision de Paris.
Guillaumot (Fernand-Emile), subdivision de Nancy.
Dietschy (André-Paul-Marie), subdivision de Paris.
Bouchet (Jacques-Marie-Paul-Louis), subdivision de Pau.
Fliniaux (Jean-André-René), subdivision de Dijon.
Audinot (Raymond-Maurice), division d'Alger.
Fuget (Adolphe-Fernand-Lazare-Emile), subdivision de Grenoble.
Brissaud (René-Léonard), subdivision de Montpellier.
Clavier (Pierre-Jean-Marie), état-major de la 1re région militaire.
Serain (André-Frédéric), division d'Oran.
Borg (Walter-Armand), compagnie des services no 1.
Queinnec (Henri-Louis), Allemagne.
Prevot (Jean-Prosper), subdivision de Montpellier.
Fontan (Pierre-Louis), subdivision de Nancy.
Vanappelghem (Lucien-Camille), Maroc.
Aguilhon (Robert-Albin-Emile), division d'Alger.
Mattei (Jean-Paris-Sylvain), subdivision de Paris.

B. — Cadre des ingénieurs

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Job (François), 1re région militaire.
Crouigneau (Robert-Joseph-Georges), 4e région militaire

C. — Adjoints du service du matériel

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Muller (Paul-Antoine-Emile), 10e région militaire.
Wagner (Georges-Auguste-Frédéric), 10e région militaire.
Toutlemonde (Camille-Georges), 1re région militaire.
Courtois (André-Henri), 7e région militaire.
Roussillon (Louis), 4e région militaire.

**Adjoints de chancellerie.**

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Barrot (Jean-Charles), Allemagne.
Le Berre (Pierre-Jean-François), 3e région militaire.
Saurier (Prosper-André), division d'Alger.
Laronde (Edouard-Gabriel), division d'Alger.
Gorcy (Paul), 1re région militaire.
Marcoux (Abel-Gabriel), 1re région militaire.
Ferrer (Alexandre-Robert), division d'Alger.

**Adjoints administratifs des corps de troupe.**

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Charles (Jean-Marius), Maroc.
Rives (Alfred), Allemagne.
Baldo (Marcel-Edouard), Maroc.
Drezet (Marcel-François-Eugène), Tunisie.
Rossignol (Adolphe-René), division d'Alger.
Gravier (Julien-André), 1re région militaire.
Yvorra (Michel), Maroc.
Napoli (Antoine), division d'Alger.
Wuiart (René-Emile), 1re région militaire.
Bombardini (Emile), Maroc.
Moncho (Jacques-Marcel), division d'Alger.
Poli (Paul), Maroc.
Beltra (Michel-Victor), compagnie des services no 1.
Vedrines (Fernand-Raymond), division de Constantine.

**Affaires militaires musulmanes.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. Lieu (Jacques-Christian), 10e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Dupuis (Jules-Jean-François), état-major du Maroc.
Mezouar (André-Ahmed), état-major du Maroc.
Cherif Zahar Ali, 10e région militaire.
Brulard (Marcel-Charles), 10e région militaire.
Colas (Gilbert-Claude-Hippolyte), 10e région militaire.

**Interprètes militaires.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. Van Laethem (Gabriel-André), état-major du Maroc.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Marciali (Marius-Michel), état-major de la 1re région militaire.
Dufeu (Léon-Paul-Auguste), état-major de la 1re région militaire.
Cambe (Charles-Jean-Victor), division d'Alger.
de Rosen (Léon-Richard), état-major de la 1re région militaire.
Orban (Paul-Louis-Rémi-Eugène), Allemagne.
Bonavera (Auguste-Edouard-Charles), division d'Alger.
Rocard (Jacques-Robert), état-major de la 1re région militaire.
Guelfi (Mathieu), groupe Antilles-Guyane.
Baschet (Claude-Marie-Robert), état-major de la 1re région militaire.
Mermet (Joseph-Auguste-Paul), état-major de la 8e région militaire.
Larrieu (Robert-Jean-Joseph), état-major de la 1re région militaire.
Spira (Edgard-Jacques), compagnie des services no 1.
Hamille (Pierre-Edouard-Léon), état-major de la 3e région militaire.
Brachin (Pierre-Maurice-François), état-major de la 4e région militaire.
Ceccaldi (Pierre), état-major de la 1re région militaire.
Dusart (Léon), état-major de la 2e région militaire.
Jennat (René-Maurice), état-major de la 1re région militaire.
Del Matto (Giuseppe-Francesco-Elie), division d'Alger.

**Matériel.**

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des ingénieurs

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Leblanc (Roger-René), 6e région militaire.
Roux (Claude-Henri), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Zell (Georges-Charles), 6e région militaire.
Baudin (Antonin), 7e région militaire.
Combe (Marc-Léon-Louis), 8e région militaire.
Gary (Aimard-Eugène-Henri), 9e région militaire.
Hu (André-Jules-Henri), 1re région militaire.
Terrasson (Robert-Léon-Paul), 3e région militaire.
François (Maurice), 6e région militaire.
Rossi (André-Victor-Léon), 1re région militaire.
Zugmeyer (Marie-Henri-Paul), 6e région militaire.
Baudrier (André-Jules-Eugène), 1re région militaire.
Moreau (Raymond-Henri-André), 1re région militaire.
Martin (Pierre-Lucien), 1re région militaire.
Geny (Pierre-Louis), 6e région militaire.
Peron (Pierre), 3e région militaire.
Platrier (Albert-Hippolyte-Narcisse), 1re région militaire.
Biebow (André-Albert), 2e région militaire.
Roux (Jean-Marie-Fernand), 8e région militaire.
Lion (Philippe-Henri-René), 2e région militaire.
Dumeurger (Pierre-Edmond), 7e région militaire.
Mouton (François-Paul-Marcel), 8e région militaire.
François (André-Emile-Oscar), 2e région militaire.

B. — Cadre des adjoints administratifs

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. Larroque (Fernand-Louis), Tunisie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Cretin (Lucien-Pierre), 3e région militaire.
Gigon (Jean-Michel), 1re région militaire.
Sabatier (Albert-Joseph), 1re région militaire.
Laurent (René-Jules-Auguste), Maroc.
Cuenot (Lucien-César), 1re région militaire.
Ailhaud (Léon-Elie), 8e région militaire.
MM. Marel (Daniel-Pierre), 7e région militaire.
Teisseire (Armand-Abel), 10e région militaire.
James (Georges-Claude), Maroc.
Paillard (Charlemagne-Antoine), 1re région militaire.
Laprun (Marceau-André-Louis), 6e région militaire.
Marchal (Louis-René-Eugène), 7e région militaire.
Pichon (Maurice-Pierre), 7e région militaire.

C. — Cadre des adjoints techniques

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Gintzburger (René-Hippolyte), 6e région militaire.
Cailloux (Paul-Marie-Alphonse), 6e région militaire.
Dugravot (Pierre-Raymond), 6e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Dru (Valmir-Félicien), 1re région militaire.
Michel (Robert-Samuel), Maroc.
Marceau (Pierre-Alfred), 3e région militaire.
Lardin (Maurice-Louis-Marie), 4e région militaire.
Quirici (Henri), Tunisie.
Vuillecard (Louis-François-Joseph), Autriche.
Balavoine (Emile-Amédée-Jean), 3e région militaire.
de La Fouchardière (Georges-Aristide), 9e région militaire.
Vialettes (Paul-Marie), 10e région militaire.
Restikelly (Victor-Laurent), 10e région militaire.
Le Hen (André-Joachim), 4e région militaire.
Le Brun (Jean-Gabriel-Joseph), 2e région militaire.
Masseboeuf (Paul-Louis), 8e région militaire.
Rivereau (René-Adolphe-François), 3e région militaire.
Auroyer (Aimé-Jean), 8e région militaire.
Ausseil (Lucien-Fernand), 9e région militaire.
Leclerc (Louis-Emile-Arthur), 1re région militaire.
Bobin (Henri-Lazare), 7e région militaire.
Tisseyre (Armand-François), Tunisie.
Thiebaut (Lucien-Jean), 1re région militaire.
Theodore (Lucien-Félix), 1re région militaire.
Anel (Marcel-Henri), 1re région militaire.
Thoreau (René-Léon-Jacques), 5e région militaire.
Prulière (Antoine-Clément), 1re région militaire.
Gaillard (Pierre-Charles), 6e région militaire.
Montaldo (Emile-Fernand), 10e région militaire.
Ribero (Pierre-Domat), Maroc.
Charron (Henri-Charles-Jules), 5e région militaire.
Taffet (Henri-Armand), 9e région militaire.
Lartigau (Marcel-François), 5e région militaire.

**Intendance.**

*Au grade d'intendant militaire adjoint.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les attachés de 1re classe :

MM. Jeannin (André-Emile-Charles), 1re région militaire.
Daudet (Robert-Yvan-Paulin), 4e région militaire.
Arnal (Georges-Jean-Firmin), 10e région militaire.
Camou (Jean-Joseph-Charles), 1re région militaire.
de Loys (Julien-Louis-Alfred), 10e région militaire.
Coulet (Amaury-Louis-Gaston), Maroc.
Valiere (Maurice-Pierre-François), 9e région militaire.
Perardi (Marcel-Noël), 10e région militaire.
Barrois (Charles-Louis-Marie-Joseph), 1re région militaire.
Labarthe (Jean-Marie-Etienne), 4e région militaire.
Heckinger (Alphonse-Michel-Joseph), 6e région militaire.
Menasseyre (Robert), 1re région militaire.
Blancher (René-Pierre), 1re région militaire.
Vialas (Georges-Charles), 10e région militaire.
Rengnet (Roger-Auguste), 1re région militaire.
Bergeron (Michel-Marie-Léonce), 1re région militaire.
Foin (Jean), 1re région militaire.
Rogues (Joseph), 5e région militaire.
Lepage (Jean-Paul), 1re région militaire.
Rouel (Jean-Théophile-Léon), 4e région militaire.
Lalo (Pierre-Louis-Gaston), 1re région militaire.
Jeramec (Pierre-Edouard), 1re région militaire.
Gerard (Joseph-Marius-Maurice), 1re région militaire.
Pierron (Robert-Henri-Auguste), 1re région militaire.
Coffinet (Robert-Joseph), 1re région militaire.
Cornut-Gentille (Bernard-Alfred-Charles), Afrique occidentale française.
Bouquie (Marcel-François-Henri), 1re région militaire.
Brichet (Robert-André-Pierre), 1re région militaire.
Rousset (Léon-Marie-Joseph-Alexandre), 9e région militaire.
Marland (Paul-Louis-Edouard), 1re région militaire.
Heilbronner (Henri-Jacques-Louis), 1re région militaire.
Berthommier (Jean-Etienne), Tunisie.
Lhez (Robert-Jean-Louis), 1re région militaire.
Derrida (Abraham-Albert), 1re région militaire.

*Au grade de capitaine.*

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les lieutenants d'administration :

MM. Dufour (Robert-Joseph-Emile-Martial), 4e région militaire.
Martignon (Henri-Alphonse-Auguste), 5e région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Ginesy (Julien-Léon-Louis), 9e région militaire.
Pietri (Jacques-Laurent), 9e région militaire.
Audebert (André), 4e région militaire.
Gore (François-René-Paul), 8e région militaire.
Pommier (Robert-Alphonse-Marie-Amédée), 1re région militaire.
Saury (Henri-Adrien-Antonin), 9e région militaire.
Cazenave (Jean-André), 3e région militaire.
Lhermine (Paul-Léon-Alexandre), 8e région militaire.
Mouy (Pierre-Paul-Denis), 2e région militaire.
Dumoulin (Maurice), 10e région militaire.
Guillet (Hilaire-Fernand), 8e région militaire.
Dejoux (Paul-Charles), 10e région militaire.
de Benedetti (Paul), 1re région militaire.
Zamith (Paul), Maroc.
Peltier (André-Jules-Raymond), 2e région militaire.
Chebat (Eliaou-Elie-Léon), Maroc.
Pirot (Henri-Alexandre-Joseph-Ghislain), 2e région militaire.
Kerneis (Jean-Paul), 3e région militaire.
Thomas (Jean-Baptiste), Allemagne.
Richard (Henri-Léon-Emile), 6e région militaire.
Dufour (Jacques-Paul-Marie-Constant), 1re région militaire.
Ernould (Roger-Nestor-Camille), 3e région militaire.
Oudet (Georges-Joseph-Cesaire), 1re région militaire.
Bertrand (Hubert-André-Paul), 6e région militaire.
Mallecourt (Marcel), 8e région militaire.
Cosse (Yves-Marie-Xavier), 3e région militaire.
Pontet (Paul-Savinien-Alphonse), 9e région militaire.
Gras (Pierre-Louis), 7e région militaire.
Ladeux (Lucien-Ernest-Alfred), 2e région militaire.
Menard (René-Ferdinand), 1re région militaire.
Moniez (Roger), 1re région militaire.
Bassignot (Jean-Baptiste-Alfred-Cyprien-Justin), 7e région militaire.
Priou (Roger-Paul), 1re région militaire.
Sonjour (Jean-Albert-Baruch), 1re région militaire.
Bourgeois (Marc-Augustin-Joseph), 2e région militaire.
Le Coz (Roger-Marie-Noël), 10e région militaire.
Constans (Jean-Robert-Guy-Marie), Maroc.
Barre (Pierre-Gabriel), 4e région militaire.
Videau (Jean-Paul-Louis), 4e région militaire.
Barat (Julien-Raoul), 1re région militaire.
de Montillet de Grenaud (Alain-Paul), 3e région militaire.
Herve (André-Armand), 1re région militaire.
Leroy (Michel-Edmond-Joseph), 2e région militaire.
Zissu (Jayme-Robert), 1re région militaire.
Lothammer (Pierre-Paul), 6e région militaire.
Strauss (Gilbert-Numa), 1re région militaire.
Augier de Cremiers (Louis-Marie-Amable-Jean), Afrique occidentale française.
Martin (Henri-Pierre-Lucien), 10e région militaire.
Briancourt (Robert-Alexandre), 1re région militaire.
Golesrol (Marcel-Emile-Paul), 1re région militaire.
Badaire (Paul-René), 1re région militaire.
Godet (André-Jules), 10e région militaire.
Guillo (Louis-Henri-Marie), 3e région militaire.
Bernard (Marius-Théophile), 6e région militaire.
Mousseau (Germain-Arthur), 1re région militaire.
Anglard (Roger), 1re région militaire.
Sibillon (Joseph-Antoine), 8e région militaire.

**Recrutement et statistique.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Besançon (Alcide-Justin-Julien-Elie), recrutement de Poitiers.
Dagan (Jean-René), 1re région militaire.
Cambon (Irénée-Joseph-Adrien), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Nedelec (René-Fernand), 9e région militaire.
Gaillard (Jean-Marie-René-Emile), recrutement de Besançon.
Chaix (Emmanuel-Louis), 9e région militaire.
Parigi (Antoine), 9e région militaire.

**Direction des études et fabrications d'armement.**

a) *Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe des fabrications d'armement.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe :

MM. Leonard (Jean-Maurice), direction des études et fabrications d'armement.
Peuillot (Maurice-Emile), service central des constructions neuves.
Samsoen (Michel-Octave), laboratoire central de l'armement.
Trevoux (François-Xavier-Jeanny-Marie), service central des marchés.

b) *Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe de travaux d'armement.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe :

MM. Duranceau (Armand-Charles-René-Louis), service central des marchés.
Pele (Emile), laboratoire central d'armement.
Beaugrand (Jean), service central des constructions neuves.
Capelle (Henri-Marius), atelier de fabrications de Caen.
Massot (Louis-Emile), atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Bernard (Henri-Marcel), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Leceire (Laurent), laboratoire central de l'armement.
Vermande (Marcel-Edouard-Louis), service central des marchés.

TROUPES COLONIALES

*Au grade de capitaine.*

**Infanterie.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Piraud (Henri-Michel), Afrique occidentale française.
Raguenaud (Emmanuel-Pierre), Madagascar.
Candy (Jean-Louis-Léopold), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Lartigue (Georges-Gabriel-Firmin), Indochine.
Sudres (Antoine-Alexandre), Afrique occidentale française.
Siellet (Gervais-Albert-Marcel), Madagascar.
Cazenave (André-Georges-Léopold), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Colombani (Ignace-Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Sonn (Vœunsai), Indochine.
Garnier (Gabriel-Alphonse-Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Quelen (André-Ronan), Afrique équatoriale française, Cameroun.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Villandre (Jean-Jacques), Afrique occidentale française.
Froelich (Jean-Claude-Edouard), subdivision de Paris.
Michaud (Edgard-René), Allemagne.
Moulin (Gilbert-René-Auguste), subdivision de Paris.
Henno (Pierre), subdivision de Versailles.
Gastou (Georges-François-Joseph), subdivision de Paris.
Casalta (Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Briancon (Michel-Armand-Marie), subdivision du Mans.
Gaillot (René-Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Griveau (Marie-Algar-Antoine-Marcel), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Peter (Alfred), subdivision de Paris.
Martin (Raymond-Louis), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Cotard (Ange-François-Marie), subdivision de Caen.
Le Hen (Charles-Marie), subdivision de Vannes.
Billerach (Abdon-Fernand), subdivision de Perpignan.
Baudoux (Georges-Marie-Léon), Pacifique.
Beltrame (Edouard-Armand-Victor), côte française des Somalis.
Debuc (Eusèbe-Marie), subdivision de Paris.
Lucchesi (Jean), Afrique occidentale française.
Denis (Jean-Marcel-Louis-Pierre), division de Casablanca.
Abeck (Charles), subdivision de Paris.
Meunier (Gabriel-Pierre-Célestin-Jacques), subdivision de Paris.
Morazzani (Grisocano), subdivision de Nice.
Errard (Henri), subdivision de Sousse.
Castandet (Robert), Madagascar.
Schmitt (Louis-Charles), subdivision de Versailles.
Fouche (René-Louis-Edouard), subdivision d'Orléans.

MM. Gillot (Charles-Jean-Edmond), subdivision de Paris.
Perron (Henri-Victor), subdivision de Montauban.
Pedinielli (Etienne-Antoine), subdivision de la Corse.
Ortet (Joseph-Fernand), Indochine.
Cassan (Alphonse-Gabriel-Jacques-Maurice), subdivision de Grenoble.
Jobert (Roger-Célestin-Alexandre), division de Meknès.
Henri (Robert-Edmond-Louis), subdivision de Montpellier.
Dujardin (Jean), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Morel (Félix-Henri-Simon), Madagascar.
Beze (François-Louis-Bernard), division de Casablanca.
Fricker (Pierre-Paul), Afrique occidentale française.
Theetten (Paul-Emile-Michel), subdivision de Lille.
Martinat (Gaston-René-Joseph), subdivision de Versailles.
Cafaxe (Charles-Louis), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Goyheneix (Pierre-Armand), division de Casablanca.
Germain (Pierre-Paul-Augustin), division de Casablanca.
Mary (Max-Louis-Pierre-Yves), Indochine.
Ventujol (Maurice-Louis), division d'Alger.
Renault (Jean-Louis-Léon), Afrique occidentale française.
Herry (Jacques-Emmanuel), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bijon (André-Marie-Théodore), subdivision de Paris.
Numa (Roland-Joseph-François), Antilles-Guyane.
Courtois (Joseph-Balthazar-Philippe), division de Casablanca.
Bauthamy (Gustave-Pierre-Antoine), subdivision de Nantes.
Eyrin (Jean-Henri), Afrique occidentale française.
Huckendubler (Michel-Gustave), subdivision de Paris.
Le Henaff (Jean-François-Marie), Madagascar.
Trojani (Philippe), Indochine.
Andreis (Guy-Emile), Afrique occidentale française, Togo.
Argillier (Charles-Marie-Léonce), subdivision de Nice.
Tessier (Roger-Marcel-Léon), état-major de la 4e région militaire.
Payan (Michel-Marie-Paul), compagnie des services n° 1.
Roux (Michel-Xavier-Georges-Raymond), Indochine.
Rivano (Pierre-Auguste), subdivision de Toulouse.
Lavail (Robert-Marcel), subdivision de Perpignan.
Marquis (Auguste-Joseph-Marius), subdivision de Nice.
Derreumaux (Antoine-André), compagnie des services n° 1.
Humblet (Xavier-Louis-Joseph), Pacifique.
Vallée (Michel-Marie-André), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bordenave (André-Henri), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Ceccaldi (Marcel-Joseph), compagnie des services n° 1.
Hinger (Henri), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Ginestet (Pierre-Charles-François), subdivision d'Albi.
Doucet (Jean-Marie-Bernard), subdivision de Pau.
Maestrati (Antoine-Jean), subdivision de Paris.
Monthazet (Georges-Marcel-Victor), Indochine.
Brenot (Jean), Antilles-Guyane.
Jonveaux (Louis-Laurent), 5e région militaire.
Paringaux (Bernard-Fernand), Afrique équatoriale française, Cameroun.
de Gourdon (Tancrède-Henri), subdivision d'Albi.
Lonchambon (Charles-Louis), 5e région militaire.
Roger (Guy-Jean), Afrique occidentale française.
Daoudal (Pierre-Hubert-Joseph), subdivision de Vannes.
Koch-Foccart (Jacques), 5e région militaire.
Buffet (Albert-Marie-Ange), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bonnet (Pierre), subdivision de Pau.
Bertrand (Léon-Marie-Emilien), subdivision de Dijon.
Opoczynski (Maurice), subdivision de Marseille.
More-Chevalier (François-Octave-Souvenir), subdivision du Mans.
Le Ray (Jean), subdivision de Vannes.
Delvert (Jean-Laurent), Indochine.
Etienne (Georges-Marie-Antoine-Lazare), subdivision de Montpellier.
Meyer (Jean-Eugène-Marcel), subdivision de Paris.
Pradere-Niquet (Gilles-Jean-Marie), subdivision de Nancy.
Pouliquen (Hervé-Marie), subdivision de Vannes.
Lefevre (Charles-Julien), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Quilles (François), division d'Alger.
Gordowski (Alexandre-Jean), Indochine.
de Villele (Marie-Joseph-Gérard), Madagascar.
Ferry (Pierre-Joseph), subdivision de Besançon.
Brochard (Aimé-Clément-Marcel), subdivision de Nantes.
Bigot (André-Julien-Lucien), subdivision de Paris.
Salvignol (Fernand-Paul-Gaston), subdivision de Paris.
Pech (Fernand), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Perilhou (Jacques-Romain), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Perrotey (Gabriel-Casimir), subdivision de Nancy.

MM. Ursulet (Félix-Nathalie-Henri-Joseph), subdivision de Paris.
Appraille (André-Pierre-Edmond), Indochine.
Heller (Jérôme-Gaston-René), subdivision de Tunis.
Tramoni (Jean-Baptiste), subdivision de Nice.
Schmit (André-Edouard), subdivision de Versailles.
Agostini (Ange-François-Félix), Madagascar.
Blot (Lucien-Joseph), subdivision de Versailles.
Caillat (Roland-Paul-Benjamin), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Creiche (André), division d'Alger.
Delange (Jean-Joseph), subdivision de Metz.
Ealet (Félix-Charles), subdivision de Versailles.
Exposito (Joseph-Marie), subdivision de Perpignan.
Lepicier (Marcel-Omer-Jean), subdivision d'Orléans.
Mazet (René-Paul-Marie), subdivision de Dijon.
Navarro (Manuel-Hubert), division de Constantine.
Pagnat (Henri-Louis), division d'Alger.
Peres (Gérard-Eugène-Antoine-Marcel), Afrique occidentale française.
Piazza (Gabriel), subdivision de Pau.
Requier (Marcel-Louis-Léon), subdivision d'Angoulême.
Tardy (Georges-Gabriel-Louis), division de Casablanca.
Teule (Henri-Hervé-Jean), Tunisie.
Scheidhauer (Michel-François-Georges), Indochine.
Pierron (Albert), division de Casablanca.
Front (Charles-Philippe-Jean), subdivision de Paris.
Berte (Antony-Pierre-Jean), état-major, 1re région militaire.
Lami (Pierre-Auguste-Michel-Marie), Afrique occidentale française.
Ruprich-Robert (Alain-Marie-Gabriel), subdivision de Paris.
Richard (Pierre-François-Marie), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Gentil (Pierre-Aristide-Marie-Gaston), Madagascar.
Alen (Louis-Emile), division de Constantine.
Cailliau (Pierre-Gérard-Joseph-Marie), Indochine.
de Massiac (Jacques-Henri), Indochine.
Deodati (Césaire), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Kiesgen (Jean-Pierre), Afrique occidentale française.
Weils (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Dreyfus (André-Yvon), subdivision de Paris.
Marty (Roger-Jean), subdivision de Paris.
Parra (René-François), division d'Alger.
Poupaert (Jean-Jacques-Charles), Indochine.
Verlon (Arthur-Georges-Eugène), subdivision de Poitiers.
Tiberi (Antoine), Indochine.
Federlen (Alfred-Nicolas), Indochine.
Conte (François-Raoul-Emile), Afrique occidentale française.
Vallot (Robert-André-Julien), Indochine.
Laperou (Louis-Barthélémy), subdivision de Versailles.
Faugeron (Jacques-Henri-Victor), Afrique équatoriale française.
Doyen (André), Madagascar.
Martin (Jean-René), subdivision de Tunis.
Demorest (Jean-Jacques), état-major, Maroc.
Leguillou (René-Ernest-François), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Moortgat (René-Alphonse-Léon), subdivision de Nevers.
Pastourel (René-Jean), Indochine.
Parigot (Jean-Maurice-André), subdivision de Versailles.

**Artillerie.**

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Plagnard (Pierre-Hubert-Sylvestre), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Defer (Charles-Julien), Afrique équatoriale française, Cameroun.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Erauer (Georges-Walter), subdivision de Nantes.
Panouse (Jean-Bertrand), Maroc.
Berthier (Jean-Raymond), 5e région militaire.
Biraud (Francis-Marie-Edmond), subdivision de Paris.
Fasola (Pierre-Célestin), subdivision de Vannes.
Estève (René), 5e région militaire.
Le Tanneur (Marie-Gabriel-Georges-Yves), Madagascar.
Marmissolle-Daguerre (Philippe-Guy), Maroc.
Blatt (Michel-Lucien), subdivision de Paris.
Sardina (Jean-Louis-Albert), subdivision de Paris.
Skawinski (Pierre), subdivision de Paris.
de Langenhagen-Thouvenot (Guy-Ferdinand-Robert), subdivision de Metz.
Gely (Gustave-Gaston), subdivision de Montpellier.
Desaubliaux (François-Georges-Henri), Maroc.
Mordret (Gilbert-Henri), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Bourgeois (Pierre-Georges), Indochine.
Henaff (Henri-Jean), subdivision de Nantes.
Journet (René-François), Indochine.
Barrachin (Maurice-Edouard-Paul), subdivision de Marseille.

MM. Fortas (Léon-Joseph), Indochine.
Monthuis (Pierre-Charles), Indochine.
Lorgère (Henri-Jean-Esprit), Afrique occidentale française.
Rossignol (Edouard-Joseph), subdivision de Paris.
Bigata (Marc-Louis), subdivision de Bordeaux.
Berry (Georges), subdivision de Bordeaux.
Duprat (Raymond), subdivision de Bordeaux.
Menguy (Alain), subdivisioin de Toulouse.
Vergne (Jean-Louis-Jules), subdivision de Dijon.
Camus (Olivier-Bernard-Marie), Antilles-Guyane.
Ferragut (Joseph), subdivision de Grenoble.
Ducos (Maurice-Jean), Allemagne.
Woirhaye (Charles-Jean), Maroc.
Ehrhard (Jean-Pierre-Emile), Afrique occidentale française.
Brohecker (Jean-Jacques), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Galiegue (Charles-Emile), Afrique équatoriale française, Cameroun.
Taquet (Gustave-Charles), Madagascar.
Coutar (Auguste-Paul), Madagascar.
Poyen (Noël-Arcade-Adrien), Indochine.
Blum (Joseph-Nicolas), subdivision de Perpignan.

**Adjoints de chancellerie.**

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Aubinaud (Maurice-Georges-Gabriel), état-major de la 4e région militaire.
Caze (Paul-Hubert), état-major de la 5e région militaire.
Rivière (Max-Antoine), état-major de la 3e région militaire.

**Adjoints administratifs des corps de troupe.**

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Pomarede (Etienne), état-major de la 1re région militaire.
Argouse (Jacques-Raymond), état-major de la 1re région militaire.
Arnal (Gaston-Alfred-Emile), état-major de la 4e région militaire.
Belda (Henri-Joachim), état-major du Maroc.
Faure (Henri-Louis), état-major de la 9e région militaire.
Jambet (Romain-Lazare), état-major de la 1re région militaire.
Thibault (Léon-Clovis), état-major de la 4e région militaire.
Aiglon (Marcel-André), état-major de la 1re région militaire.
Dongradi (Simon-Jean), état-major de la 9e région militaire.
Giordani (Louis), état-major de la 1re région militaire.
Ouvrard (Clément-Marcel), état-major de la 1re région militaire.
Quilichini (Paul-Jean-Baptiste), état-major de la 9e région militaire.
Tessier (Alfred), état-major de la 4e région militaire.
Thebous (Corentin-Prosper-Marie), état-major de la 3e région militaire.
Monnet (Abel-Roger), état-major de la 1re région militaire.
Madonna (Ferdinand), état-major de la 9e région militaire.
Raphel (Alexis-Joseph-Antoine), état-major de la 9e région militaire.
Auceil (Prosper-Joseph), état-major de la 5e région militaire.
Besrest (Joseph-Louis-Marie), état-major de la 9e région militaire.
Mathieu (Georges-Louis-Alphonse), état-major de la 9e région militaire.
Fioleau (Marcel), état-major de la 5e région militaire.
Delavacquery (André-Oscar), Afrique occidentale française.

**Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

MM. Sabiani (Jean-César), état-major de la 9e région militaire.
Petit (Paul-Raymond), état-major de la 4e région militaire.
Esvan (Auguste-Jean-Laurent), état-major de la 3e région militaire.
Brard (René), état-major de la 1re région militaire.

ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

A. — Artificiers.

Néant.

B. — Ouvriers d'état

MM. Guilhaudin (Maxime-Henri), Indochine.
Jouen (Charles-Joseph), état-major Maroc.
Auzeville (Paul-Gabriel), état-major de la 8e région militaire.
Luiggi (Jérôme-Pierre-Lucien), état-major Maroc.

C. — Conducteurs de travaux.

M. Billeret (François-Robert-Jean), Afrique équatoriale française.

D. — Contrôleurs d'armes.

M. Lochouarn (Vincent-Jean), état-major de la 9e région militaire.

**Service de santé.**

a) *Au grade de médecin capitaine.*

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

Les médecins lieutenants:

M. Mielot (Henri-Clément), Afrique équatoriale française, Cameroun.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

MM. Carpentier (Jean-Jules), Indochine.
Gauthier (Manuel-Pierre-André), 1re région militaire.
Bucher (Charles-Marie-René), Antilles.
Canet (Jean-Maxime), Indochine.
Le Mevel (Yves), 1re région militaire.
Rene-Boisneuf (Jean-Valentin-Marie-Gérard), Antilles.

b) *Au grade de capitaine d'administration du service de santé.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

Les lieutenants d'administration:

MM. Massez (Pierre-Louis-Ferdinand), Madagascar.
Batot (Maurice), 2e région militaire.
Durand (Pierre-Daniel-Marie), 4e région militaire.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

Les aspirants:

**Infanterie.**

*1re région militaire, subdivision de Paris.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. Dujean (Christian-Edmond-Georges).

**Artillerie.**

*3e région militaire, subdivision de Caen.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1953.)

M. Huguet (Albert-Joseph-François).

TROUPES DU MAROC

*Etat-major du commandement supérieur.*

(Pour prendre rang du 1er novembre 1952.)

M. Brossel (Jean-Marie).

Les sous-officiers:

**Infanterie.**

*8e région militaire, subdivision de Saint-Etienne.*

(Pour prendre rang du 1er décembre 1952.)

M. Treille (Roger-Paul-Eugène), recrutement d'Auxerre, classe 1931, E.V.D.A., mle 1036.

**Arme blindée et cavalerie.**

*1re région militaire, état-major région.*

(Pour prendre rang du 1er décembre 1952.)

M. Boyer (Dominique-Jean-Paul), recrutement de la 1re région militaire, classe 1921, E.V.D.G.

*4e région militaire, subdivision de Poitiers.*

(Pour prendre rang du 1er décembre 1952.)

M. Ragot (Max-Georges), recrutement de la 4e région militaire, classe 1912, E.V.D.G., mle 12843.

**Train.**

*1re région militaire.*

(Pour prendre rang du 1er décembre 1952.)

M. Payre (Gabriel), recrutement de Tunis, classe 1931, mle LM 750.

Les présentes promotions ne donneront pas lieu à rappel de solde, sauf en ce qui concerne les officiers servant en situation d'activité soit au titre de la métropole, soit au titre des forces françaises en Extrême-Orient.

**Mise « hors cadres » d'officiers de réserve au titre de l'affectation spéciale (armée de terre. réserve).**

Par décision en date de ce jour, les officiers de réserve figurant sur la liste ci-jointe sont placés dans la position « hors cadres » au titre de l'affectation spéciale et maintenus affectés, pour administration, aux états-majors de régions ou subdivisions désignés ci-après :

1re REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Le chef de bataillon :

M. Dussarps (Charles-Mathieu), subdivision de Paris.

Les capitaines :

MM. Courtois (Robert-Victor-Antoine), subdivision de Versailles.
Poissonnier (Joseph-Achille-Alexandre), subdivision de Paris.

Les lieutenants :

MM. Bouzon (Jean-Georges-Emile), subdivision de Paris.
Dupas (Marcel-Félix J.), subdivision de Paris.
Faidherbe (André-Louis-Alexandre), subdivision de Versailles.
Grand (Léon), subdivision de Versailles
Keichinger (Nicolas-Félix-Victor), subdivision de Versailles.
Lardet (Jean-Michel-Lucien), subdivision d'Orléans.
Leyrie (Raymond-Jean-Albert), subdivision de Versailles.
Mascot (Jean-Joseph-Adolp), subdivision de Paris.
Rousse (Robert-Jacques-Richard), subdivision de Versailles.
Ruffin (Louis), subdivision de Versailles.
Surzur (René-Ludovic-Bernard), subdivision de Paris.

Le sous-lieutenant ;

M. Robert (Michel-Jean-Marie), subdivision de Versailles.

**Arme blindée et cavalerie.**

Le sous-lieutenant :

M. Castaing (Joseph-Robert-Jean), subdivision de Versailles.

**Artillerie.**

Le capitaine :

M. Abeloos (Paul-H.), subdivision de Paris.

Les lieutenants :

MM. Ancelin (Georges-Julien), subdivision de Paris.
Barret (François-Prosper-Jules), subdivision de Versailles.
Begue (Jean-P.), subdivision de Paris.
Bourgogne (Lucien-Ernest), subdivision de Paris.
Bouzerand (Pierre-André), subdivision de Paris.
Caries (Charles-Paul-Christophe), subdivision de Paris.
Claudel (Pierre-Charles-Marie), subdivision de Paris.
Combes (Alphonse-Edouard), subdivision de Paris.
Dauzet (Lucien-Georges-Emile), subdivision de Versailles
Duchenoy (Georges), subdivision de Paris.
Gueudar-Delahaye (Gilbert-Marie), subdivision de Versailles.
Jouanneau (Roger-Henri-Philistin), subdivision de Versailles.
Ledure (Joseph-Michel), subdivision de Paris.
Maréchal (Stéphane-Henri-Alphonse), subdivision de Paris.
Mariet (Gaston-Marcel-René), subdivision de Versailles.
Maurice (Gilbert-Roger-Marie), subdivision de Versailles.
Megœuil (Henri-Victor-Valéry), subdivision de Paris.
Michaux (Jacques-Jules-Victor), subdivision de Paris.
Morel (Henri-Claude-Marie), subdivision de Paris.
Perrousset (André-Marie-Louis), subdivision de Versailles.
Richard (André-Victor-Léon), subdivision de Paris.
Spinninger (Jacques), subdivision de Paris.
Tiesse (Marcel-Gaston-Jean), subdivision de Versailles.
Tisnes (François-René), subdivision de Paris.
Vallancien (Roger-Victor-Marie), subdivision de Paris

Le sous-lieutenant :

M. Masson (Jean-Léon), subdivision de Paris.

**Train.**

Le sous-lieutenant :

M. Crincket (René-Paul), subdivision de Versailles.

**Transmissions.**

Le capitaine :

M. Icole (Jean-Lucien-Henri), subdivision de Paris.

Les lieutenants :

MM. Bernard de Montessus de Ballore (André-R.-T.), subdivision de Paris
Costa (Lucien-Pierre), subdivision de Paris.
Louis (Roger-Charles-Jean), subdivision de Paris.
Mouilliere (Paul-Marie-André), subdivision de Paris.
Petry (Jean-Paul-Emile), subdivision de Versailles.
Vignon (André-Wilfrid), subdivision de Paris.
Vincent (Henri-Jean), subdivision de Paris.

Le sous-lieutenant :

M. David (Yves-François), subdivision de Paris.

3e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Le capitaine :

M. Urvoy (Jean-Baptiste-Victor), subdivision de Rennes.

Les lieutenants :

MM. Aubert (Georges-Charles-Maurice), subdivision du Mans
Cabrolier (Lucien-Albert), subdivision de Caen.
Leblond (Roger-Jean), subdivision de Caen.
Merlet (Jack-Fernand), subdivision de Caen
Rouault (Pierre-Marie-Prosper), subdivision de Rennes.
Tanguy (Pierre-Joseph-Marie), subdivision de Vannes.

Le sous-lieutenant :

M. Labous (Yves), subdivision de Nantes.

**Artillerie.**

Le capitaine :

M. Fouille (André-Roch-Jean-Baptiste), subdivision de Nantes.

Les lieutenants :

MM. Marceil (André-Jean), subdivision de Rennes.
Marchand (Robert-Henri), subdivision de Nantes.
Millet (René-Lucien-Fernand), subdivision de Vannes.
Peron (Jean-Yves-Marie), subdivision de Vannes.

**Train.**

Le sous-lieutenant :

M. Le Roch (Victor-Jules), subdivision de Rennes.

**Transmissions.**

Le sous-lieutenant :

M. Camand (Paul-Georges), subdivision de Caen.

**Corps des interprètes militaires.**

Le capitaine :

M. Riebert (Charles-René), état-major de la 3e région militaire.

4e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Les lieutenants :

MM. Petit (Gabriel), subdivision de Bordeaux.
Priat (Jean), subdivision de Bordeaux.
Soulat (Lucien), subdivision de Bordeaux.
Soulignac (Robert-Marie-Martial), subdivision de Limoges

Le sous-lieutenant :

M. Roux (Louis-Fortuné-Marie), subdivision de Bordeaux.

**Artillerie.**

Le chef d'escadron :

M. Saidou (Lucien-Paul), subdivision de Bordeaux.

Les lieutenants :

MM. Cazelle (Jean-Emile-Philibert), subdivision d'Angoulême.
Rebaudieres (Louis-Augustin-Jean), subdivision de Bordeaux.
Riviere (Robert-Félix-Gabriel), subdivision de Tours.
Vincent (Jean-Léon-Louis), subdivision d'Angoulême.
Vital (René-Jean-Noël), subdivision de Tours.

Le sous-lieutenant :

M. Brousse (Jean-Léon-Marcel), subdivision de Bordeaux.

**Transmissions.**

Le lieutenant :

M. Cacaly (Auguste), subdivision de Limoges.

5e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Les lieutenants :

MM. Cabarbaye (André-Gaston-Jean), subdivision de Toulouse.
Rivals (Pierre-Louis-Jules), subdivision de Pau.

**Artillerie.**

Le sous-lieutenant :

M. Valade (Numa-Célestin), subdivision de Montauban.

6e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Les capitaines:

MM. Cuny (Léon-Charles-Joseph), subdivision de Metz.
Ringenbach (Armand-Joseph), subdivision de Strasbourg.

Les lieutenants:

MM. Aubrion (Marie-Louis-Emile), subdivision de Nancy.
Berthel (Marcel-Camille-Emile), subdivision de Strasbourg.
Bouynot (Yves-Gaston-Félix), subdivision de Nancy.
Bronner (Charles-Joseph), subdivision de Metz.
Danesini (Hubert-Maurice-François), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Durand (Raymond-Emile), subdivision de Nancy.
Hossenlopp (Joseph), subdivision de Metz.
Leclere (Roger), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Lisberney (Jean-François-Lucien), subdivision de Nancy.
Masson (Pol-Léon), subdivision de Nancy.
Meunier (Roger-Charles-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Naegel (Robert-Marie-Charles), subdivision de Metz.
Ney (Guillaume-Jean), subdivision de Strasbourg.
Rosenzweig (Willy-Jacques), subdivision de Strasbourg.
Sicardet (Hippolyte), subdivision de Strasbourg.

Les sous-lieutenants:

MM. Barthelemy (Pol-Marie), subdivision de Nancy.
Krause (Armand-Charles-Albert), subdivision de Strasbourg.
Lallemand (Georges-Marcel-Séraphin), subdivision de Strasbourg.
Maison (Jean-Max), subdivision de Châlons-sur-Marne.

**Arme blindée et cavalerie.**

Les lieutenants:

MM. Pecastaings (Pierre-Roger), subdivision de Nancy.
Seguin (Michel-Eugène-Arthur), subdivision de Strasbourg.

**Artillerie.**

Le capitaine:

M. Prevel (Georges-Victor-Joseph), subdivision de Nancy.

Les lieutenants:

MM. Ballot (Jean-Georges), subdivision de Strasbourg.
Bouvier (Pierre-Albert-Emile), subdivision de Nancy.
Breviere (Octave-Valéry-Joseph), subdivision de Nancy.
Crouzier (Roland-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Kieffer (Marcel-Charles), subdivision de Strasbourg.
Mougenot (Justin-Nicolas-René), subdivision de Nancy.
Muller (Jean-Frédéric-Pierre), subdivision de Nancy.
Sondag (Nicolas-Paul), subdivision de Metz.
Thiebaut (Georges-Lucien), subdivision de Nancy.
Tritsch (René-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Wildenberg (Amédée), subdivision de Nancy.

Les sous-lieutenants:

MM. Borni (Edmond-Charles), subdivision de Metz.
Petit (Fernand-Michel), subdivision de Nancy.
Toussaint (Georges-Camille-Alphonse), subdivision de Metz.

**Train.**

Le lieutenant:

M. Marteaux (Paul-Jules-Auguste), subdivision de Châlons-sur-Marne.

**Transmissions.**

Le sous-lieutenant:

M. North (Emile-Charles), subdivision de Metz.

**Corps des interprètes militaires.**

Le capitaine:

M. Ticheur (Marie-Joseph-Georges-Théophile), état-major de la 6e région militaire.

Les lieutenants:

MM. Gangloff (Georges-Victor), état-major de la 6e région militaire.
Mistler (Charles), état-major de la 6e région militaire.
Roos (Jacques), état-major de la 6e région militaire.
Sittig (Gustave-Kurt), état-major de la 6e région militaire.

**Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.**

Le lieutenant:

M. Schneider (Paul), état-major de la 6e région militaire.

7e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Les lieutenants:

MM. Barthes (Maurice-Jean-Joseph), subdivision de Nevers.
Buisson (Roger-Théodore-Jacques), subdivision de Nevers.
Gaubert (Louis-Antoine-Maurice), subdivision de Nevers.
Seramy (Roger-Denis), subdivision de Dijon.

Le sous-lieutenant:

M. Sommier (Louis-Lazare), subdivision de Nevers.

**Transmissions.**

Le commandant:

M. Bausch (Charles), subdivision de Dijon.

9e REGION MILITAIRE

**Infanterie.**

Les lieutenants:

MM. Jamet (Pierre-Marie-Jean), subdivision de Marseille.
Lumaret (Jean), subdivision de Marseille.
Magnin (Raymond-Gabriel-Pierre), subdivision de Marseille.
Sigaud (Georges-Roger), subdivision de Montpellier.
Truchi (Jean-Marius), subdivision de Marseille.
Vasselier (Jean-Noël-Amédée), subdivision de Montpellier.

**Arme blindée et cavalerie.**

Les lieutenants:

MM. Neri (Alfred-Paul), subdivision de Marseille.
Tardieu (René-Auguste), subdivision de Nice.

**Artillerie.**

Les lieutenants:

MM. Carriere (Charles-Jacques), subdivision de Montpellier.
Piana (Yves-Lucien-Edouard), subdivision de Marseille.

Le sous-lieutenant:

M. Peuple (André-Marcel), subdivision de Marseille.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

**Infanterie.**

M. le capitaine Bernard (Joseph-André), G. M. zone Nord.
M. le lieutenant Caradec (Christian-R.), G. M. Berlin.

**Artillerie.**

M. le capitaine Jugant (Paul-Ernest-François), G. M. zone Sud.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotion de cinq élèves ingénieurs militaires des poudres.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont nommés, à titre définitif, à compter du 1er octobre 1953, au grade d'élève ingénieur militaire des poudres, les élèves de l'école polytechnique ayant satisfait aux examens de sortie en 1953:

(Avec ancienneté du 1er octobre 1952.)

(4e tour.) Recrutement latéral, pas de candidat.
(1er tour.) M. Rousset (André).
(2e tour.) M. Loucheur (Jean-Claude).
(3e tour.) M. Ponroy (Jean-Marie-Gérard).
(4e tour.) Recrutement latéral, pas de candidat.
(1er tour.) M. Landillon (Louis-Gabriel).
(2e tour.) M. Le Roy (Philippe-Paul-Gabriel).

Le rappel d'ancienneté accordé à MM. Rousset, Loucheur, Ponroy, Landillon et Le Roy ne comporte pas de rappel de solde.

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotion dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air:

*Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'air.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

MM. les ingénieurs en chef de 2e classe de l'air:
Bados (M.-A.) (vacance).
Babin (F.-J.) (vacance).

*Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

MM. les ingénieurs principaux de l'air:

Louchart (M.-A.-H.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Bados (M.-A.), promu.

Soufflet (P.-R.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Babin (J.-F.).

Derbesse (P.-A.-E.) (vacance).

Faisandier (P.) (vacance).

Delisée (F.) (vacance).

Gentric (A.) (vacance).

Courtonne (R.-P.-A.) (vacance).

*Au grade d'ingénieur principal de l'air.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

MM. les ingénieurs de 1re classe de l'air:

Colin (J.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Louchart (M.-A.-H.), promu.

Perineau (M.-Ch.-M.-A.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Soufflet (P.-R.-M.), promu.

Germain (J.-R.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Derbesse (P.-A.-E.), promu.

Lecomte (P.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Faisandier (P.), promu.

Descamps (R.-M.-J.-V.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Delisée (F.), promu.

Lissonnet (J.-R.), en remplacement de M. l'ingénieur principal de l'air Gentric (A.), promu.

*Au grade d'ingénieur de 1re classe de l'air.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

MM. les ingénieurs de 2e classe de l'air:

Chaudron (C.-L.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Colin (J.-F.), promu.

Bailloux (G.-B.) (tour ancienneté-choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Perineau (M.-Ch.-M.-A.), promu.

Flourens (A.-P.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Germain (J.-R.-M.), promu.

Bastien-Thiry (J.-M.) (tour ancienneté-choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Lecomte (P.-E.), promu.

Bignier (M.-Ch.-M.) (tour choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Descamps (R.-M.-J.-V.), promu.

Labadie (G.-A.) (tour ancienneté-choix), en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe de l'air Lissonnet (J.-R.), promu.

Viret (M.-P.-A.) (tour choix) (vacance).

Begue (J.-Th.-P.) (tour ancienneté-choix) (vacance).

**Décret du 30 septembre 1953 portant promotion dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, est promu dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air:

*Au grade d'ingénieur principal des travaux de l'air.*

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de l'air Bedos (R.-J.-F.).

**Décret n° 53-992 du 30 septembre 1953 fixant le statut des élèves admis à l'école de l'air chargée de la formation des officiers provenant du recrutement direct et la durée de scolarité dans cette école.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armée (air),

Vu la loi du 2 juillet 1934, fixant l'organisation générale de l'armée de l'air;

Vu la loi du 9 avril 1935, fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, modifiée notamment par les lois n° 52-855 et n° 52-857 du 21 juillet 1952;

Vu la loi du 10 avril 1935, fixant les cadres et effectifs de l'armée de l'air;

Vu la loi du 11 avril 1935, sur le recrutement de l'armée de l'air;

Vu l'article 152 de la loi de finances du 16 avril 1930;

Vu l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret du 27 décembre 1929, fixant les conditions de classement et de maintien dans le personnel navigant;

Vu le décret du 2 septembre 1938, fixant l'organisation de l'armée de l'air en temps de paix;

Vu le décret n° 1440 du 18 mai 1942 relatif à l'attribution d'un diplôme d'ingénieur E. A. ou d'un diplôme d'ingénieur E. O. M. A. aux élèves et anciens élèves des écoles de l'armée de l'air chargées de la formation des officiers provenant du recrutement direct;

Vu le décret n° 45-1681 du 29 juillet 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de l'air;

Vu l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret n° 52-86 du 15 janvier 1952 relatif à l'admission à l'école de l'air des élèves diplômés des écoles nationales d'arts et métiers et à l'admission dans les cadres actifs des sous-lieutenants de réserve de l'armée de l'air, anciens élèves diplômés de certaines grandes écoles,

Décrète:

*Mode et conditions d'admission des élèves.*

Art. 1er. — Les élèves de l'école de l'air chargée de la formation des officiers provenant du recrutement direct comprennent:

Les élèves destinés à être admis dans le corps des officiers de l'air (cadre navigant);

Les élèves destinés à être admis dans le corps des officiers des bases de l'air;

Les élèves destinés à être admis dans le corps des officiers mécaniciens.

Leur effectif est fixé chaque année par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 2. — L'admission à l'école de l'air des élèves du recrutement direct a lieu par voie de concours.

Toutefois, les élèves ayant obtenu, avec une note minimum fixée par arrêté ministériel, le diplôme de sortie des écoles nationales d'arts et métiers ont accès à l'école de l'air (cours des élèves officiers mécaniciens) sans concours, dans les conditions fixées par instruction ministérielle.

Chaque année, le mode, les conditions, le lieu et l'époque des examens sont déterminés par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), qui fixe également le nombre des élèves officiers mécaniciens à admettre après concours et sans concours.

Les examens oraux sont publics.

Art. 3. — Nul ne peut être admis à concourir s'il n'a préalablement justifié:

1° Qu'il est Français au regard du code de la nationalité française et se trouve dans les conditions prévues pour l'accès aux fonctions publiques.

Toutefois les ressortissants des Etats et territoires associés de l'Union française et des Etats protégés peuvent être admis à concourir en vertu d'accords particuliers;

2° Qu'il remplit les conditions générales d'aptitude physique exigées pour les militaires du service armé;

3° Qu'il est célibataire;

4° Qu'il possède la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire quelle qu'en soit la mention.

Doivent en outre remplir les conditions suivantes:

*a*) Les candidats élèves du corps des officiers de l'air:

1° Etre âgé de dix-sept ans au moins et de vingt et un ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, les candidats âgés de moins de vingt-deux ans au 1er janvier de l'année du concours peuvent être autorisés à concourir s'ils ont été admissibles au concours précédent;

2° Satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour le service dans le personnel navigant de l'armée de l'air en qualité de pilote d'avion de guerre.

*b*) Les candidats élèves du corps des officiers des bases de l'air et du corps des officiers mécaniciens:

Etre âgé de dix-sept ans au moins et de vingt-trois ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, les candidats âgés de moins de vingt-quatre ans au 1er janvier de l'année du concours peuvent être autorisés à concourir s'ils ont été admissibles au concours précédent.

Les candidats élèves du corps des officiers mécaniciens de l'air peuvent postuler leur admission soit dans la section mécanique générale, soit dans la section télécommunications.

Art. 4. — Les élèves du recrutement direct doivent contracter dans le mois qui suit leur entrée à l'école et pour compter du jour fixé pour l'admission à l'école l'engagement volontaire prévu par l'article 14 de la loi du 9 avril 1935, dans les conditions fixées par l'article 30 de la loi du 31 mars 1928, sur le recrutement de l'armée.

*Régime, police, discipline.*

*a*) Situation militaire des élèves.

Art. 5. — 1) Les élèves sont incorporés comme soldats de 2e classe. Ceux d'entre eux qui, provenant de l'armée active ou de la réserve, y étaient détenteurs d'un grade, l'abandonnent à compter du jour de l'entrée à l'école. Ils conservent néanmoins la solde de leur ancien grade si celle-ci était supérieure à la solde d'élève.

2) Ils peuvent, pendant leur séjour à l'école, être nommés caporaux, caporaux-chefs et sergents, dans les conditions légales.

Art. 6. — Le temps passé à l'école compte comme services effectifs dans les conditions fixées par l'article 13 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Art. 7. — 1) Les élèves éliminés ou renvoyés de l'école ou la quittant pour une cause quelconque autre que la réforme, sans avoir satisfait aux examens de sortie, sont tenus d'accomplir une année de service dans une formation de l'armée de l'air, ou de parfaire les obligations du contrat qui les liait au service au moment de leur entrée à l'école.

2) Ceux qui ont acquis un grade à l'école prennent rang dans ce grade, pour l'accomplissement des obligations visées à l'alinéa 1 du présent article, à la date à laquelle ils quittent l'école.

3) Les élèves quittant l'école dans les conditions visées à l'alinéa 1 précédant avec un grade inférieur à celui qu'ils ont abandonné par application des dispositions de l'article 5 du présent décret sont, à la sortie de l'école, hormis le cas de renvoi par mesure disciplinaire, nommés dans ce dernier grade, avec une ancienneté égale à celle qu'ils avaient au moment de leur entrée.

4) Les élèves quittant l'école dans les conditions fixées à l'alinéa 1 du présent article peuvent être admis à conserver, le cas échéant, le bénéfice des brevets militaires qu'ils y ont obtenus ou conservés ainsi que tous les avantages qui s'y rattachent. En outre, ceux qui, au moment de leur entrée à l'école, ont perdu les avantages attachés à un brevet, dans les conditions fixées au paragraphe B, alinéa 4, de l'article 8 du présent décret, peuvent être reclassés dans la spécialité correspondant audit brevet.

5) Une instruction ministérielle fixe les conditions d'application du présent article.

*b*) Situation administrative des élèves.

Art. 8. — A. — Dispositions communes aux élèves du corps des officiers de l'air aux élèves du corps des officiers des bases de l'air et aux élèves du corps des officiers mécaniciens:

1) La situation administrative des élèves pendant leur séjour à l'école est celle des militaires en service.

2) Les élèves ont droit pendant toute la durée de leur séjour à l'école:

*a*) A la solde et aux accessoires de solde prévus par le décret n° 45-1681 du 29 juillet 1945 pour les militaires d'un grade correspondant à celui qu'ils détiennent à l'école, et, éventuellement, à une indemnité compensatrice dans le cas où le grade qu'ils détenaient avant leur entrée à l'école leur donnait droit à une solde supérieure;

*b*) A la prime globale d'alimentation aux taux et conditions fixés par la réglementation en vigueur;

*c*) A toutes les prestations afférentes aux masses, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

3) L'engagement prévu à l'article 4 du présent décret n'ouvre droit à aucune prime d'engagement ou de rengagement.

B. — Dispositions spéciales aux élèves du corps des officiers de l'air:

1) Les élèves du corps des officiers de l'air sont inscrits provisoirement sur les listes du personnel navigant à dater du premier service aérien.

2) Ils ont droit:

A l'indemnité de service aérien n° 2, à compter du jour de l'exécution du premier service aérien et jusqu'à l'obtention d'un brevet donnant accès dans le personnel navigant militaire, sans que ce délai puisse excéder la limite de durée fixée par le décret du 27 décembre 1929 et sauf radiation des listes du personnel navigant;

A l'indemnité de service aérien n° 1, à compter du jour de l'obtention d'un brevet militaire donnant accès au personnel navigant.

3) Ceux qui entrent à l'école titulaires d'un brevet donnant accès dans le personnel militaire navigant conservent, en fonction du grade qu'ils détiennent à l'école et dans les conditions fixées pour l'ensemble du personnel navigant de l'armée de l'air, les avantages attachés à ce brevet.

4) Les élèves qui, au moment de leur entrée à l'école, sont titulaires d'un brevet militaire supérieur de mécanicien d'aéronautique autre que ceux donnant accès au personnel navigant perdent le droit à l'échelle de solde correspondant à ce brevet.

C. — Dispositions spéciales aux élèves du corps des officiers des bases de l'air:

1) Les élèves du corps des officiers des bases de l'air ont droit à l'indemnité journalière de service aéronautique pour chaque journée où ils exécutent un service aérien.

2) Ceux qui, au moment de leur entrée à l'école, sont titulaires d'un brevet militaire du service général, conservent l'échelle de solde afférente à ce brevet.

D. — Dispositions spéciales aux élèves du corps des officiers mécaniciens:

1) Les élèves du corps des officiers mécaniciens ont droit à l'indemnité journalière de service aéronautique pour chaque journée où ils exécutent un service aérien.

2) Ceux qui, au moment de leur entrée à l'école, sont titulaires d'un brevet militaire du personnel non navigant spécialiste conservent l'échelle de solde afférente à ce brevet.

Art. 9. — Les élèves du recrutement direct bénéficient de la gratuité de la pension, du trousseau et de l'enseignement.

Seront tenus au remboursement des frais supportés par l'Etat à leur profit:

Ceux qui, pour une cause quelconque autre que pour inaptitude physique reconnue, quitteraient l'école ou ne satisferaient pas aux examens de sortie;

Ceux qui, ayant satisfait auxdits examens, ne resteraient pas, sauf le cas de réforme pour raison de santé, au moins dix ans après leur sortie de l'école dans les services militaires.

Le montant de ce remboursement est fixé par décret.

Les parents ou ayants cause d'un élève décédé pour une cause imputable ou non au service ne sont pas tenus au remboursement des frais susvisés.

Art. 10. — Les élèves sont soumis au régime militaire.

Les prescriptions du règlement du service dans l'armée de l'air leur sont applicables, sauf les exceptions prévues par le service intérieur de l'école arrêté par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

La tenue des élèves est réglée par instruction ministérielle.

Art. 11. — L'engagement prévu à l'article 4 du présent décret peut être résilié dans les conditions fixées par l'article 30 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée. L'inaptitude physique au personnel navigant, constatée par un centre d'examen médical du personnel navigant, permet, dans les mêmes conditions, la résiliation des engagements des élèves du corps des officiers de l'air.

Art. 12. — Un conseil de discipline est institué pour se prononcer sur le compte des élèves qui ont commis des fautes graves ou dont l'inconduite est habituelle, ou qui se font remarquer par une insuffisance systématique de travail.

Sa composition et son fonctionnement sont fixés par instruction ministérielle.

Art. 13. — Les élèves étant soumis au régime militaire, les dispositions du code des pensions d'invalidité, de la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant et du code des pensions civiles et militaires de retraite leur sont applicables, le cas échéant, ainsi qu'à leurs ayants droit, au titre des blessures, maladies et infirmités résultant du service.

En outre, les élèves détenteurs d'un grade inférieur à celui qu'ils ont abandonné au moment de leur entrée à l'école, conformément aux dispositions de l'article 9 du présent décret, conservent, pour l'application éventuelle de l'une quelconque des lois susvisées, les avantages attachés au grade qu'ils possédaient lors de leur admission à l'école.

Art. 14. — La durée des études est fixée, en principe, à:

Deux années pour les élèves admis après concours;

Une année pour les ingénieurs des arts et métiers admis sans concours, cette année d'étude correspondant à la deuxième année des élèves officiers mécaniciens admis après concours l'année précédente.

Les ingénieurs des arts et métiers ainsi admis prennent rang, à leur entrée à l'école, en tête de la promotion admise après concours l'année précédente. Ils perçoivent la même solde et les mêmes indemnités que les élèves de cette promotion.

La durée des études peut être réduite en temps de guerre, ou, si les circonstances l'exigent, par décret rendu sur proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 15. — Tout élève n'ayant pas obtenu au cours de la première année la moyenne fixée pour l'ensemble des épreuves de contrôle de l'instruction ne peut passer en deuxième année.

A l'expiration de la deuxième année d'études, les élèves qui ont satisfait à l'ensemble des épreuves de contrôle de l'instruction et à l'examen de sortie reçoivent le grade de sous-lieutenant.

Toutefois, par décision ministérielle prise sur proposition du conseil de discipline de l'école, cette nomination pourra être retardée, jusqu'à concurrence de six mois, à titre de sanction.

A l'issue des stages d'application, les élèves ayant satisfait aux épreuves de contrôle de l'instruction reçoivent, soit le titre d'ingénieur diplômé de l'école de l'air pour ceux du corps des officiers de l'air (cadre navigant), soit le titre d'ingénieur mécanicien diplômé de l'école de l'air pour ceux du corps des officiers mécaniciens de l'air, section mécanique, générale, soit le titre d'ingénieur des télécommunications diplômé de l'école de l'air pour ceux du corps des officiers mécaniciens de l'air, section télécommunications.

Un élève qui n'a pas obtenu, au cours de chaque année d'études, la moyenne fixée pour l'ensemble des épreuves de contrôle de l'instruction ou qui n'a pu subir les épreuves par suite de circonstances graves ayant occasionné une suspension forcée de travail, peut être autorisé à redoubler une année d'études. La décision est prise par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), sur proposition du conseil d'instruction de l'école.

Un élève ne peut être autorisé à figurer sur les contrôles de l'école pendant plus de trois ans que dans des circonstances exceptionnelles, sur décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) prise après avis du conseil d'instruction de l'école.

Un élève éliminé ou renvoyé ne peut plus être admis.

Art. 16. — Un élève de l'école de l'air (cours des élèves officiers de l'air, cadre navigant) reconnu inapte à un emploi du personnel navigant pendant son séjour à l'école peut formuler une demande en vue d'être admis ultérieurement soit dans le corps des officiers des bases de l'air, soit dans le corps des officiers mécaniciens.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) fixe, en ce cas, les conditions dans lesquelles l'intéressé devra recevoir l'instruction particulière à son nouveau corps d'affectation et sera nommé au grade de sous-lieutenant.

Art. 17. — Un conseil d'instruction est institué pour donner son avis sur toutes les questions qui sont déférées à son examen touchant l'enseignement de l'école, les règles générales d'emploi du temps ou les études des élèves.

Sa composition et son fonctionnement sont fixés par instruction ministérielle.

Art. 18. — Un conseil de perfectionnement est chargé de la haute direction de l'enseignement de l'école de l'air et de l'amélioration de cet enseignement dans l'intérêt de l'armée de l'air.

Il coordonne l'enseignement de l'école de l'air avec celui des écoles d'application; il donne son avis sur les programmes des examens et concours, sur ceux de l'enseignement et sur les conditions d'admission des élèves.

Ses propositions sont soumises au secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Chaque année, le conseil de perfectionnement se réunit après les examens; il s'assemble, en outre, toutes les fois que le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) le prescrit ou que le président le juge nécessaire ou encore que le commandant de l'école en fait au président la demande motivée.

Le conseil est convoqué par le président.

La composition du conseil est fixée par arrêté ministériel.

*Dispositions diverses.*

Art. 19. — Les élèves promus sous-lieutenants prennent rang dans le corps des officiers de l'armée de l'air correspondant à leur origine, dans les conditions fixées à l'article 15 de la loi du 9 avril 1935.

Les élèves nommés sous-lieutenants à la même date se classent entre eux dans leurs corps respectifs d'après leur rang de sortie.

Art. 20. — Les professeurs civils de l'école de l'air sont nommés par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), conformément aux prescriptions du décret du 29 octobre 1935.

Art. 21. — La nature des épreuves, le programme des connaissances exigées et la composition de la commission d'examen du concours d'admission des candidats du recrutement direct sont fixés par instruction ministérielle.

Art. 22. — Les dispositions du présent décret s'appliquent aux élèves commissaires de l'école du commissariat (1re année), pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du décret n° 53-368 du 28 avril 1953, relatif aux règles de recrutement et d'instruction des officiers du commissariat de l'air ainsi qu'à l'organisation de l'école du commissariat de l'air.

Art. 23. — Le décret du 3 août 1939 est abrogé.

Art. 24. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

R. PLEVEN.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),*

LOUIS CHRISTIAENS.

---

**Liste, par ordre de mérite, des candidats admis aux écoles des services de santé militaires à la suite du concours ouvert en 1953 (section Pharmacie).**

(Classement établi selon l'ordre de mérite, l'option exprimée et les points de majoration de certains candidats.)

SECTION PHARMACIE

1° *Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés élèves de l'école du service de santé militaire,*

Catégorie stagiaires.

2 Pujo (Pierre).
10 Vaccon (Gabriel-Julien).
12 Gacon (Paul-Jean).
13 Hervier (Jean-Charles).
14 Danjou (Bernard-Philippe).
15 Culioli (Alexandre-Marie).
16 Vecchioli (Georges-François).
17 Revol (Jacques).
18 Saint-Blancard (Jacques).
19 Guillam (Bernard).

Ces élèves rejoindront l'école du service de santé militaire, 14, avenue Berthelot, à Lyon, le 15 octobre 1953, munis de la lettre de nomination qui leur sera adressée.

2° *Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés élèves de l'école principale du service de santé de la marine,*

Catégorie stagiaires.

1 Presles (Jean-Marie).
3 Fournié (Jean-Louis).
4 Lagoutte (Claude).
5 Reynier (Léo-Jean).
6 Clerc (Michel-Jean).
7 Friconneau (Claude-Roger).
8 Urvoas (Emile-Joseph).
9 Vest (Claude-Jean).
11 Fougeras-Lavergnolle (Pierre).

Catégorie quatre inscriptions.

1 Oudart (Jean-Louis).

Ces élèves rejoindront l'école principale du service de santé de la marine, 45, cours de la Marne, à Bordeaux, le 15 octobre 1953, munis de la lettre de nomination qui leur sera adressée.

3° Est nommée élève des services de santé des armées:

1 Martin (Andrée-Léa), candidate à douze inscriptions.

L'intéressée rejoindra l'école du service de santé militaire à Lyon, le 15 octobre 1953, munie de la lettre de nomination qui lui sera adressée.

---

**Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.**

TROUPES METROPOLITAINES

**Service des matériels.**

Subdivision « Artillerie ».

Les sous-officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient:

*Maintenance du mois de novembre 1953.*

*a*) Embarquement à Marseille à partir du 1er novembre 1953.

Fleurance (Gabriel), adjudant-chef, 1re région.
Druesne (Louis), adjudant-chef, 4e région.
Jeune (Georges), adjudant-chef, 9e région.

Fons (Georges), adjudant, 5e région.
Lacaille (Maurice), adjudant, 1re région.
Hennequin (Marcel), maréchal des logis-major, 8e région.
Genova (Pierre), maréchal des logis, 5e région.
Duhail (Louis), maréchal des logis, 3e région.
Bailly (Jacques), maréchal des logis, 1re région.
Le Guennec (René), maréchal des logis, 1re région.
Benot (Valentin), maréchal des logis, 3e région.

b) Embarquement à Oran à partir du 1er novembre 1953.

Maisongrosse (Georges), maréchal des logis-major, 10e région.
Reber (Edouard), maréchal des logis, 19e région.

NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie régionale du matériel à Marseille et 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel à Oran seront fixées ultérieurement par télégramme.

**Service des essences des armées.**

Les officiers et agents techniques indiqués ci-après sont désignés pour la direction des essences en Extrême-Orient.

Toutes dispositions devront être prises afin qu'ils reçoivent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ dès la publication des présentes désignations et de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

I. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES ESSENCES

*Ingénieur principal des travaux.*

(La date d'embarquement sera fixée ultérieurement.)

1 Maldémé (Ch.-E.-R.), de la direction centrale des essences.

II. — ADJOINTS ET ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DES ESSENCES

*Attaché d'administration de 2e classe.*

(Embarquement par voie aérienne à partir du 15 novembre 1953.)

1 Ors (C.-G.), de la direction des essences du Nord.

III. — AGENTS TECHNIQUES DES ESSENCES

(Embarquement par voie aérienne à partir du 1er décembre 1953.)

a) *Agent technique principal.*

1 Goger (F.-M.), de la direction des essences du Nord.

b) *Agent technique ordinaire.*

1 Le Faou (R.), de la direction des essences en Afrique du Nord.

Les directeurs territoriaux des essences adresseront sous le timbre de la direction centrale bureau « Personnels » en ce qui concerne le personnel embarquant par voie aérienne:

1° Les certificats de vaccination du modèle international (choléra et variole);

2° Les passeports internationaux en cours de validité, ainsi qu'une photographie d'identité.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

**Décret n° 53-993 du 5 octobre 1953 portant autorisation de dépenses à titre d'avance en excédent des crédits ouverts.**

Le président du conseil des ministres, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;
Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;
Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité de l'Etat;
Vu la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948, et notamment son article 43;
Vu l'article 4 de la loi n° 53-75 du 6 février 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953;
Vu l'article 1er de la loi n° 53-79 du 7 février 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée à titre d'avance en excédent des crédits ouverts à l'article 4, état D, de la loi n° 53-75 du 6 février 1953, l'imputation sur les comptes spéciaux du Trésor (comptes d'avances) d'une somme de 2 milliards de francs imputable au compte: « Avances à divers organismes, services ou particuliers », ligne: « Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines ».

Art. 2. — Pour compenser cette charge nouvelle, sur les crédits ouverts par l'article 4, état D, de la loi du 6 février 1953 susvisée, un crédit de 2 milliards de francs est définitivement annulé au titre du compte: « Avances aux collectivités locales et établissements publics », ligne 1: « Collectivités locales et établissements publics (art. 70 de la loi du 31 mars 1932) ».

Art. 3. — Les sommes reçues par la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines au titre de l'avance visée à l'article 1er devront être consacrées par elle, par priorité, à l'extinction de la dette des organismes de base à l'égard des établissements hospitaliers.

Art. 4. — Les dépenses autorisées à l'article 1er ci-dessus seront engagées, ordonnancées et acquittées selon la procédure applicable aux dépenses imputées aux comptes spéciaux retraçant des opérations d'avances du Trésor.

Art. 5. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat au budget,*
HENRI ULVER.

**Regroupement des titres de l'emprunt 4 1/4 p. 100 émis en 1943 par la Société des forces hydrauliques de la Selves.**

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Vu le décret du 30 novembre 1950 modifié et complété par le décret du 7 juillet 1951 simplifiant le service des titres assuré par la Caisse nationale de l'énergie;
Vu la lettre du 22 septembre 1953 de la Caisse nationale de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — La Caisse nationale de l'énergie est autorisée à procéder, à la date du 1er janvier 1954, au regroupement des obligations de l'emprunt 4 1/4 p. 100 émis en 1943 par la Société des forces hydrauliques de la Selves.

Ces obligations cesseront de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement à partir du 1er janvier 1954.

Art. 2. — Les obligations visées à l'article 1er seront remplacées par des obligations nouvelles émises par la Caisse nationale de l'énergie et intitulées:

« Caisse nationale de l'énergie 4 1/4 p. 100 janvier 1954 (Selves). — Emprunt provenant du regroupement en 1954 de l'emprunt 4 1/4 p. 100 1943 de la Société des forces hydrauliques de la Selves, mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France (service national) ».

Les nouvelles obligations seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, en coupures d'une valeur nominale de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 5.000 F, qui ne seront délivrées que dans la mesure où elles seront strictement nécessaires pour permettre l'échange. Ces coupures d'appoint pourront, à toute époque, donner lieu à échange, nominal pour nominal, contre des coupures de 10.000 F.

Les coupures de 10.000 F ainsi que les coupures d'appoint seront délivrées sans identité de numéros avec les obligations anciennes présentées au regroupement.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal que les obligations qu'elles remplaceront et bénéficieront des mêmes garanties.

Art. 3. — Les intérêts des nouvelles obligations seront payables annuellement, le 1er juillet de chaque année, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'échéance, et pour la première fois le 1er juillet 1954.

Art. 4. — Les nouvelles obligations seront amortissables en vingt-cinq ans au maximum, à partir du 1er janvier 1954, suivant tableau d'amortissement qui figurera sur les titres et qui reproduira celui de l'emprunt échangé pour chacune des années 1955 à 1979 inclus:

Soit par remboursement au pair le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 1955 au moyen de tirages au sort annuels;

Soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon.

Lors de chaque tirage au sort, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le nombre nominal total à amortir proportionnellement au

montant nominal des obligations de chaque catégorie de coupures effectivement en circulation. Le résultat du calcul sera arrondi à l'unité supérieure.

Les tirages au sort qui auront lieu au moins un mois avant la date fixée pour le remboursement s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie; les titres seront appelés au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres, et compte tenu, s'il y a lieu, des obligations amorties ou rachetées antérieurement jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir.

Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage, et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Art. 5. — Lorsque la Caisse nationale de l'énergie procédera à l'amortissement par voie de rachats en bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des coupures de 10.000 F et sur des coupures d'appoint, la valeur nominale globale des titres rachetés devant seule être prise en considération.

Art. 6. — La Caisse nationale de l'énergie aura la faculté de procéder, à toute époque, à l'amortissement anticipé de tout ou partie des nouvelles obligations restant en circulation. Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en bourse à des prix inférieurs au pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair majoré des intérêts courus par voie de tirages au sort complémentaires qui seront effectués dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus et qui donneront lieu à un préavis de trois mois minimum publié dans le *Journal officiel* de la République française.

Les coupures d'appoint pourront faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial.

Le montant nominal des obligations amorties par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités d'amortissement.

Art. 7. — Les nouvelles obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour où le remboursement de leur montant nominal sera exigible. Toute obligation présentée au remboursement devra être munie de tous les coupons non échus à ladite date d'exigibilité; dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant des coupons manquants serait déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Art. 8. — Pour l'application de l'article 6 du décret du 30 novembre 1950, le prix d'émission des nouvelles obligations sera de 9.840 F par 10.000 F nominal.

Art. 9. — Seules les coupures de 10.000 F des nouvelles obligations seront cotées en bourse. Toutefois, les coupures d'appoint pourront également être livrées par les vendeurs; elles seront alors remises par l'intermédiaire chargé de l'ordre d'achat à la Caisse nationale de l'énergie qui sera tenue, sauf s'il s'agit de titres rachetés en vue de l'amortissement, de lui délivrer des coupures de 10.000 F pour un montant nominal égal à celui des coupures déposées.

Les anciennes obligations qui pourront, à titre transitoire, continuer à être cotées en Bourse devront être rayées de la cote le 1er juillet 1954 au plus tard.

Art. 10. — Les dépôts des titres à échanger seront reçus, sans frais pour les porteurs, à partir du 1er janvier 1954, aux établissements de crédit habilités par la Caisse nationale de l'énergie. Les titres à échanger devront être déposés après règlement de tous intérêts mis en payement à la date du 1er janvier 1954.

Art. 11. — Le droit à un tirage sur les nouvelles obligations ne pourra être revendiqué que par les détenteurs des titres soumis au regroupement qui auront déposé ces titres en vue de l'échange deux mois au moins avant la date fixée pour le remboursement afférent à ce tirage.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ROBERT BLOT.

### Nomination d'un agent de change près la Bourse de Lille.

Par arrêté en date du 30 septembre 1953, M. Boone (Bernard-Henri-Joseph) est nommé agent de change près la Bourse de Lille, en remplacement de M. Boone (Lucien-Alphonse-Joseph), décédé.

### Nomination d'un membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 26 septembre 1953, M. Jacques Cruchon, contrôleur d'Etat, est nommé membre de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français.

### Circulaire n° 61-16 B/6, du 28 septembre 1953, relative aux limites d'âge des fonctionnaires civils de l'Etat (application du décret n° 53-711 du 9 août 1953).

*Le secrétaire d'Etat au budget*
*à Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat,*

Le décret n° 53-711 du 9 août 1953 relatif au régime des retraites des personnels de l'Etat et des services publics a, dans son article 1er, modifié le régime des limites d'âge applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat, tel qu'il était fixé par l'article 10 de la loi du 15 février 1946, l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et le décret du 18 décembre 1948.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'application de ces dispositions, qui prennent effet à compter du 1er septembre 1953.

I. — Il convient de rappeler, tout d'abord, que le décret du 9 août 1953 ne modifie nullement les âges d'ouverture du droit à pension, tant en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat que les agents des collectivités locales et les ouvriers de l'Etat visés à l'article 3.

En conséquence, les fonctionnaires remplissant la condition de durée des services exigée pour prétendre à pension d'ancienneté, peuvent toujours demander leur admission à la retraite à cinquante-cinq ou soixante ans, suivant qu'ils comptent ou non quinze ans de services dans un emploi classé dans la catégorie B.

Par contre, aucune admission à la retraite ne peut être prononcée d'office à l'égard de fonctionnaires non encore atteints par la nouvelle limite d'âge, sauf dans les cas prévus, soit à l'article 2 du code des pensions civiles et militaires de retraite — invalidité du fonctionnaire et insuffisance professionnelle — soit à l'article 6 du décret du 9 août 1953.

Ce dernier texte, en effet, reconnaît à l'administration le droit de mettre d'office à la retraite les fonctionnaires qui réunissent les conditions d'âge et de durée de services pour pouvoir prétendre à une pension d'ancienneté, d'une part, dans la mesure où il sera procédé à la suppression d'emplois non vacants dans le cadre auquel ils appartiennent et, d'autre part, en cas d'inaptitude à l'exercice des fonctions.

Il va de soi, cependant, que cette nouvelle disposition ne pourra jouer que lorsque le règlement d'administration publique prévu à l'article 6 et les instructions ultérieures en auront précisé les conditions d'application.

II. — L'article 1er du décret du 9 août 1953 relève de deux ans les limites d'âge des fonctionnaires civils telles qu'elles étaient fixées par l'article 10 de la loi du 15 février 1946 et l'article 21 de la loi du 8 août 1947. La référence à ce dernier texte est rendue nécessaire par le fait que certains fonctionnaires, dont la limite d'âge personnelle a été arrêtée antérieurement au 15 février 1952, peuvent bénéficier, au 1er septembre 1953, soit d'un recul de limite d'âge au titre d'enfants à charge, soit de la prolongation d'activité prévue par le décret du 18 décembre 1948.

Il est précisé nettement par le texte du décret analysé que, nonobstant cette majoration uniforme de deux ans des limites d'âge antérieurement fixées, ces dernières ne pourront, en aucun cas, dépasser soixante-dix ans, quelle que soit la catégorie intéressée de fonctionnaires.

III. — Les dispositions du décret du 9 août 1953 sont applicables à tous les fonctionnaires civils et magistrats métropolitains, y compris ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, à l'exception, toutefois, des personnels de la sûreté nationale et de la police d'Etat, dont les limites d'âges restent fixées par la loi validée du 5 novembre 1943 et l'article 8 de la loi du 30 mars 1947.

Il est précisé que les fonctionnaires du corps préfectoral, des conseils de préfecture et du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine, à qui les dispositions de l'article 2 du décret du 18 décembre 1948 n'étaient pas applicables, bénéficient du relèvement des limites d'âge et sont désormais soumis au même régime que l'ensemble des fonctionnaires civils. Toutefois, en ce qui concerne les préfets, le relèvement des limites d'âge ne prendra effet qu'au 1er janvier 1958.

Quant aux fonctionnaires des cadres de la France d'outre-mer régis par décret, l'article 2 du décret du 9 août 1953 fixe à soixante ans leur limite d'âge lorsque, tributaires du régime des pensions civiles, ils occupent des emplois classés dans la catégorie A. Les limites d'âge des personnels tributaires de la caisse de retraites de la France d'outre-mer ou occupant des emplois classés dans la catégorie B sont uniformément relevées de deux ans sans pouvoir dépasser soixante ans. Ces dispositions ne prenant effet, en ce qui concerne les gouverneurs de la France d'outre-mer, qu'au 1er janvier 1956.

IV. — Le recul de limite d'âge de deux ans prévu par le décret du 9 août 1953 est, aux termes mêmes de l'article 1er dudit décret, exclusif de la prolongation d'activité de même durée qui avait été instituée par le décret du 18 décembre 1948.

Il en résulte que les agents qui atteignent la limite d'âge telle qu'elle était antérieurement déterminée sont de droit maintenus en activité pendant une période supplémentaire de deux ans sans avoir

à présenter une demande à cet effet, cette période étant désormais prise en compte dans la constitution du droit et la liquidation de la pension.

Les dispositions de l'article 2 du décret du 18 décembre 1948 cessent donc d'avoir effet à compter du 1er septembre 1953 sous réserve de l'exception ci-dessous.

V. — Le décret du 9 août 1953 prévoit toutefois que les fonctionnaires occupant des emplois classés dans la catégorie B et dont la nouvelle limite d'âge est inférieure à soixante-cinq ans — il s'agit en conséquence des emplois classés aux troisième et quatrième échelons de la catégorie B (limites d'âge de la loi du 18 août 1936: respectivement cinquante-sept et cinquante-cinq ans) — pourront, en sus du relèvement de la limite d'âge prévu au premier alinéa de l'article 1er du décret du 9 août 1953, bénéficier, sur leur demande, de la prolongation d'activité de deux ans du décret du 18 décembre 1948.

Il conviendra, pour cette catégorie de fonctionnaires, de continuer à faire application des dispositions du décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948 modifié par le décret n° 49-1117 du 2 août 1949, et qui ont fait l'objet de la circulaire du 15 mars 1949 prise sous le timbre de mon département et publiée au *Journal officiel* du 17 mars 1949, le point de départ de cette prolongation d'activité étant désormais fixée à la limite d'âge déterminée par application des dispositions antérieures et de l'article 1er, 1er alinéa, du décret du 9 août 1953.

Cette prolongation d'activité n'est pas susceptible d'être prise en compte dans le calcul de la pension, sauf dans le cas prévu à l'article 48 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, c'est-à-dire dans la limite des vingt-cinq ans de services exigés pour l'obtention du droit à la pension d'ancienneté et sous réserve que ladite prolongation n'ait pas été interrompue à la demande de l'intéressé pour un motif autre que l'incapacité intellectuelle ou physique.

VI. — Le recul des limites d'âge de deux ans est applicable non seulement aux fonctionnaires qui, à la date du 1er septembre 1953, n'avaient pas encore atteint la limite d'âge fixée par la législation antérieure, mais également aux fonctionnaires qui, à la même date, avaient dépassé cette limite d'âge, parce qu'ils bénéficiaient soit d'un recul de limite d'âge au titre de l'article 4 de la loi du 18 août 1936 ou de l'article 18 de la loi du 27 février 1948, soit de la prolongation d'activité instituée par le décret du 18 décembre 1948.

Les intéressés sont désormais automatiquement soumis aux nouvelles limites d'âge résultant de l'application de l'article 1er du décret du 9 août 1953. C'est à cette nouvelle limite d'âge que doit être prononcée la mise à la retraite et appréciée, le cas échéant, la situation familiale du fonctionnaire au point de vue de ses droits à un recul de limite d'âge.

Il est précisé, en effet, qu'il pourra être fait à nouveau application aux agents susvisés, lorsqu'ils atteindront leur nouvelle limite d'âge, des dispositions de l'article 4 de la loi du 18 août 1936 et de l'article 18 de la loi du 27 février 1948, sous réserve qu'ils remplissent à cette date les conditions exigées.

De même, les fonctionnaires occupant des emplois classés aux 3e et 4e échelons de la catégorie B pourront demander, lorsqu'ils atteindront leur nouvelle limite d'âge, le bénéfice de la prolongation d'activité de deux ans prévue au deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 9 août 1953.

VII. — Aucune modification n'est apportée au régime des reculs de limite d'âge prévus à l'article 4 de la loi du 18 août 1936, en faveur des fonctionnaires pères de famille, et par l'article 18 de la loi du 27 février 1948 au profit des agents dont un ou plusieurs enfants sont morts pour la France.

Il doit être toutefois précisé que, compte tenu du relèvement de deux ans, les maxima imposés aux reculs de limite d'âge de l'article 4 de la loi du 18 août 1936, et fixés par le dernier alinéa dudit article modifié par l'article 11 de la loi du 15 février 1946, ne peuvent permettre d'excéder, suivant les cas, soixante-treize ans et soixante et onze ans pour les fonctionnaires de la catégorie A, soixante-dix ans et soixante-huit ans pour les fonctionnaires de la catégorie B.

VIII. — Nonobstant les termes du premier alinéa de l'article 1er du décret du 9 août 1953, le troisième alinéa du même texte maintient expressément en vigueur, dans les conditions actuelles, les dispositions de l'article 16 de la loi du 14 septembre 1948 et de la loi du 25 mars 1952 concernant les fonctionnaires révoqués par le gouvernement de Vichy et certains fonctionnaires résistants.

Il en résulte que les fonctionnaires visés par ces textes et dont la limite d'âge fixée à soixante-dix ans sous le régime de la loi du 18 août 1936 n'avait pas été relevée par la loi du 15 février 1946, pourront demeurer en fonction jusqu'à soixante-treize ans sans que cette limite puisse être dépassée pour quelque motif que ce soit.

IX. — L'attention doit être appelée enfin sur la situation des fonctionnaires qui, antérieurement au 1er septembre 1953, ont, soit demandé expressément leur admission à la retraite avant d'avoir atteint leur limite d'âge ou épuisé les prolongations d'activité existantes, soit omis de solliciter dans le délai prévu par le décret n° 49-1117 du 2 août 1949 le bénéfice de la prolongation d'activité de deux ans du décret du 18 décembre 1948.

L'intervention du décret du 9 août 1953 ne modifie nullement la situation des fonctionnaires qui ont pris eux-mêmes l'initiative de solliciter leur admission à la retraite avant d'avoir atteint la date limite jusqu'à laquelle ils pouvaient demeurer en fonction. Ces demandes d'admission à la retraite demeurent donc valables, et l'administration est fondée à leur faire produire tous leurs effets, sauf dans la mesure où les intéressés les auraient rétractées dans les conditions du droit commun, c'est-à-dire avant qu'elles soient devenues définitives.

Les fonctionnaires qui n'avaient pas sollicité le bénéfice de la prolongation d'activité du décret du 18 décembre 1948 dans le délai de trois mois précédant la date à laquelle ils devaient atteindre leur limite d'âge sont automatiquement soumis aux nouvelles limites d'âge fixées par le décret du 9 août 1953, si, à la date du 1er septembre 1953, ils n'avaient pas encore atteint la limite d'âge antérieure. Dans cette hypothèse, en dehors des cas de mise à la retraite d'office prévus par la loi, la mise à la retraite ne peut intervenir, avant le terme de la nouvelle limite d'âge, que sur demande expresse des intéressés.

Les administrations sont priées de bien vouloir me saisir, sous le timbre de la direction du budget, 6e bureau B, des difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'application des dispositions qui précèdent.

HENRI ULVER

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Décret n° 53-994 du 30 septembre 1953 modifiant les décrets des 19 juillet 1948 et 9 juillet 1951 relatifs à la formation professionnelle des experts comptables.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport des ministres de l'éducation nationale, des finances et des affaires économiques et des secrétaires d'Etat au budget et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés;

Vu le décret du 19 juillet 1948 (modifié par le décret du 9 juillet 1951) relatif à la formation professionnelle des experts comptables;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique et la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur entendues,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 42 du décret n° 48-1202 du 19 juillet 1948 est ainsi complété:

. . . . . .

« 5° En cas d'échec aux épreuves orales de l'examen final organisé conformément aux dispositions de l'acte dit décret du 3 avril 1942 (sessions de 1952 et 1953), le bénéfice de l'admissibilité à ces épreuves sera conservé pour la session suivante.

« Les candidats ayant été éliminés aux épreuves orales précitées, lors de sessions antérieures à 1952, pourront, s'ils en font la demande avant le 31 décembre 1953, se présenter une seconde fois auxdites épreuves.

Art. 2. — Les ministres de l'éducation nationale, des finances et des affaires économiques et les secrétaires d'Etat au budget et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'éducation nationale,*
ANDRÉ MARIE.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat au budget,*
HENRI ULVER.

*Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,*
BERNARD LAFAY.

**Décret du 30 septembre 1953 modifiant le décret n° 45-2732 du 3 novembre 1945 modifié par le décret du 24 août 1949 portant création d'une école pratique de psychologie et pédagogie de l'université de Lyon.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, est approuvée la délibération du conseil de l'université de Lyon, modifiant, conformément à l'annexe jointe, le règlement intérieur de l'école pratique de psychologie et pédagogie de l'université de Lyon.

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

**Décret n° 53-995 du 30 septembre 1953 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires des services de la trésorerie générale et des trésoreries des invalides de la marine.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat à la marine marchande et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi de finances n° 53-52, du 3 février 1953, relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — III: Marine marchande);

Vu le décret n° 52-779 du 1er juillet 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des fonctionnaires des trésoreries des invalides de la marine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les agents ci-dessous énumérés qui, par leur affectation permanente dans les bureaux de la trésorerie générale et des trésoreries des invalides de la marine, sont astreints à des sujétions spéciales et à l'exécution de travaux supplémentaires, peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires variables en raison du supplément effectif de travail fourni.

Art. 2. — Ces indemnités leur sont allouées dans la limite d'un crédit budgétaire calculé par application des taux moyens suivants, sans que le taux maximum attribué à un agent puisse excéder le double du taux moyen, compte tenu de la zone de salaire dans laquelle se trouve classé le bénéficiaire pour l'attribution de l'indemnité de résidence.

| SERVICES | BENEFICIAIRES | TAUX moyens annuels. |
|---|---|---|
| | | Francs. |
| Trésorerie générale des invalides de la marine. | 1er fondé de pouvoir..... | 56.000 |
| | 2e fondé de pouvoir..... | 45.000 |
| | Secrétaire comptable des quatre échelons supérieurs. | 45.000 |
| Trésorerie des invalides de la marine. | Fondé de pouvoir principal. | 45.000 |
| | Fondé de pouvoir de 1re et de 2e classe..... | 34.000 |

Les taux susvisés sont applicables dans les zones de salaire ne comportant pas d'abattement; les taux afférents aux autres zones de salaire sont déterminés dans les conditions ci-dessous:

Pour la première zone avec abattement: taux de la zone sans abattement réduit de 10,5 p. 100;

Pour chacune des zones suivantes: taux de la première zone avec abattement calculé comme ci-dessus et réduit de 8, 16, 24, 32 ou 40 p. 100 suivant le rang de la zone considérée.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la marine marchande et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,*
JACQUES CHASTELLAIN.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat au budget,*
HENRI ULVER.

*Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,*
JULES RAMARONY.

*Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,*
PIERRE JULY.

**Décret du 30 septembre 1953 portant affectation au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme d'un immeuble domanial situé à Saint-Pierre (la Réunion).**

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont affectés au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (service des ponts et chaussées), en vue de l'installation d'un parc de matériel et du logement du titulaire de la subdivision locale, une parcelle de terrain d'une superficie de 48 ares environ, dépendant de l'ancienne caserne d'infanterie de Saint-Pierre (la Réunion), ainsi que les bâtiments y édifiés, le tout délimité par un trait rouge sur le plan annexé au présent décret.

**Décret du 30 septembre 1953 portant déclassement des sections délaissées de la route nationale n° 44, entre les P. K. 18,326 et 19,166, dans la traverse de Festieux et entre les P. K. 38,033 et 40,296 dans la traverse de Crépy-en-Laonnois et reclassement de ces sections dans la voirie départementale.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, les sections délaissées de la route nationale n° 44, entre les P. K. 18,326 et 19,166 dans la traverse de Festieux, et entre les P. K. 38,033 et 40,296 dans la traverse de Crépy-en-Laonnois, figurées en rouge sur les plans susvisés qui resteront annexés au présent décret, sont déclassées et reclassées dans la voirie départementale du département de l'Aisne.

Ces déclassement et reclassement auront effet à dater de la publication du présent décret.

**Décret du 30 septembre 1953 approuvant la concession à la ville de Rouen de l'exploitation d'un parc souterrain pour véhicules automobiles.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, est approuvée, avec le cahier des charges y annexé, la convention signée, le 23 mars 1953, entre le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, représenté par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine-Inférieure, et le maire de Rouen, agissant au nom de la ville de Rouen, pour la concession à ladite ville de l'exploitation d'un parc souterrain pour véhicules automobiles sous la plate-forme de la route nationale n° 13 *bis* à Rouen.

La convention et le cahier des charges resteront annexés au présent décret.

**Décret du 30 septembre 1953 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.**

Par décret en date du 30 septembre 1953, M. Labaeye (Fernand), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, en disponibilité pour convenances personnelles, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, par application de l'article 5 du décret du 23 mai 1951 (code des pensions de retraite) (cinquante-sept ans d'âge, vingt-neuf ans de services).

(*Supplément.*)

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Décret n° 53-996 du 5 octobre 1953 portant extension de différents textes relatifs à la rémunération de certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer aux personnels des mêmes catégories en service dans les Etablissements français dans l'Inde.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes personnels;

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial et les textes modificatifs;

Vu le décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945 concernant la fixation des soldes des personnels des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 50-1848 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 50-296 du 10 mars 1950 relatif à l'application du reclassement de la fonction publique aux territoires de la zone de francs C. F. P. et dans l'Inde française;

Vu le décret n° 51-509 du 5 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 6 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 relatif à la répartition des fonctionnaires civils et relevant de l'autorité du ministère de la France d'outre-mer en cadres généraux, supérieurs et locaux;

Vu le décret n° 51-510 du 5 mai 1951 relatif à l'application du règlement d'administration publique n° 51-509 du 5 mai 1951;

Vu le décret n° 51-511 du 5 mai 1951 fixant, en application de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950, les régimes de rémunération des prestations familiales, des congés administratifs de certains cadres de fonctionnaires civils relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-952 du 21 juillet 1951 portant extension du complément provisoire de solde à certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-951 du 21 juillet 1951 relatif à la prise en compte du supplément familial de solde dans le calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951 et le décret n° 51-1233 du 31 octobre 1951 le modifiant et le complétant;

Vu le décret n° 51-1230 du 31 octobre 1951 portant extension de la majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat à certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour compter du 1er mars 1951, le tableau figurant à l'article 2 du décret n° 50-296 du 10 mars 1950 est modifié comme suit:

| TERRITOIRES | PARITÉS MONÉTAIRES applicables au 21 septembre 1949. | INDICES de correction. |
|---|---|---|
| Indes françaises.. | 1 roupie = 73,5 F..... | 1,9 |

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Sont étendus aux personnels civils appartenant aux cadres énumérés dans les tableaux I et II annexés au décret n° 51-510 du 5 mai 1951 et aux magistrats, en service dans les Etablissements français dans l'Inde, les textes ci-après:

1° Décret n° 51-952 du 21 juillet 1951 portant extension du complément provisoire de solde à certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer;

2° Décret n° 51-1230 du 31 octobre 1951 portant extension de la majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat à certaines catégories de personnel relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer;

3° Décret n° 51-951 du 21 juillet 1951 relatif à la prise en compte du supplément familial de solde dans le calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951;

4° Décret n° 51-1233 du 31 octobre 1951 modifiant et complétant le décret précédent.

Art. 3. — Dans le cas où la rémunération globale résultant de l'application des dispositions du présent décret serait inférieure à la rémunération globale allouée sous l'empire de la réglementation précédemment en vigueur, avantages familiaux non compris, une indemnité compensatrice à due concurrence sera versée à titre personnel aux fonctionnaires intéressés.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des relations avec les Etats associés.

Fait à Paris, le 5 octobre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de la France d'outre-mer,*
LOUIS JACQUINOT.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat au budget,*
HENRI ULVER.

*Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,*
PIERRE JULY.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**Décret du 30 septembre 1953 approuvant une modification apportée aux statuts de l'Association viticole champenoise en vue de permettre le détachement de fonctionnaires auprès de cet organisme.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et modifiant dans ses articles 97 et 112 les dispositions en vigueur en matière de détachement, et notamment l'article 99 (3°), de ce texte;

Vu les statuts de l'Association viticole champenoise de la Champagne délimitée, dont le siège est à Epernay, déposés le 17 janvier 1920 sous le n° 158 à la sous-préfecture d'Epernay;

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ladite association, en date du 25 avril 1953,

Décrète:

*Article unique.* — Est approuvée la disposition insérée à l'article 13 *bis* des statuts de l'Association viticole champenoise ainsi conçue:

« *Art.* 13 bis. — Le comité d'administration de l'Association viticole champenoise procède à la désignation du personnel de la station de recherches viticoles et œnologiques de Champagne.

« En ce qui concerne le directeur de ladite station, sa nomination est prononcée avec l'approbation du Gouvernement. »

(*Supplément.* — Fin.)

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'agriculture,*
ROGER HOUDET.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

**Décret du 30 septembre 1953 autorisant la chambre d'agriculture de la Manche à contracter un emprunt.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 3 janvier 1924, relative aux chambres d'agriculture, et notamment les articles 33 et 34 de cette loi;

Vu les délibérations en date des 8 novembre 1952 et 23 juillet 1953 de la chambre d'agriculture de la Manche,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre d'agriculture de la Manche est autorisée à contracter auprès de la caisse régionale de crédit agricole de la Manche un emprunt de 15 millions de francs, au taux de 5,5 p. 100, remboursable en cinq ans, dont l'annuité sera gagée par le nantissement de titres d'une valeur équivalente.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de l'agriculture,*
ROGER HOUDET.

*Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,*
PHILIPPE OLMI.

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**Décret n° 53-997 du 30 septembre 1953 modifiant le décret n° 50-971 du 7 août 1950 fixant les conditions dans lesquelles les allocations de vieillesse sont réduites lorsque le total de l'allocation et des ressources dont jouissent les bénéficiaires dépasse une certaine limite.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, notamment les articles 12 et 21;

Vu le décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales;

Vu le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales, notamment l'article 14;

Vu le décret n° 50-971 du 7 août 1950 fixant les conditions dans lesquelles les allocations de vieillesse sont réduites lorsque le total de l'allocation et des ressources dont jouissent les bénéficiaires dépasse une certaine limite;

Vu l'avis de l'organisation autonome des professions libérales,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 50-971 du 7 août 1950 est modifié comme suit:

« *Art. 1er.* — En ce qui concerne les ressortissants aux sections professionnelles des architectes, des sages-femmes, des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires, des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures, des artistes (arts graphiques et plastiques) et des professeurs de musique et musiciens, l'allocation visée au décret n° 49-456 du 30 mars 1949... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
PAUL BACON.

*Le ministre des finances et des affaires économiques,*
EDGAR FAURE.

*Le secrétaire d'Etat au budget,*
HENRI ULVER.

**Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade de commandeur.*

MM.

Richard (Alfred-Justin-Constant-Firmin), président du conseil général de la caisse autonome de prévoyance et de retraite de l'industrie cinématographique; 50 ans de services professionnels et sociaux. Officier du 19 mai 1926.

Romanet (Emile-Eugène), fondateur de la caisse des allocations familiales de l'Isère; 59 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Officier du 25 décembre 1945.

Senet dit Jack Senet (Léon-Louis-Eugène), président de la fédération nationale de la mutualité française; 46 ans 6 mois de services militaires, professionnels, mutualistes et sociaux. Officier du 27 janvier 1948.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade d'officier.*

M. Theis (Jean-Charles-Eugène), conseiller d'Etat, président de la commission nationale des accidents du travail; 26 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 20 août 1947. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que la promotion et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

*Au grade d'officier.*

Mme Pain, née Charvin (Marguerite), présidente de l'œuvre de l'allaitement maternel; 39 ans de services sociaux. Chevalier du 31 octobre 1938.

*Au grade de chevalier.*

MM.

Augustin (Basile-Armand), président des caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale d'Evreux; 49 ans de services civils, militaires et sociaux.

Boutet (René-Célestin), vice-président du syndicat national de la porcelaine; 38 ans 5 mois de services militaires, professionnels et syndicaux.

Brant (André-Eugène-Constant), secrétaire général adjoint de la caisse autonome de retraites des anciens combattants « La France mutualiste »; 40 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Chauvel (Charles), contremaître d'établissement commercial; 39 ans 7 mois de services militaires et professionnels.

Coffre (Georges), ouvrier en pharmacie; 61 ans 10 mois de services militaires et professionnels.

Dufour (Auguste-Frédéric), ancien membre du conseil des prud'hommes du Mans; 51 ans 9 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Lemercier (Pierre-Louis), expert comptable; 41 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Poinsot (Théophile-Auguste-Antoine), administrateur de la fédération mutualiste de la Seine; 61 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Quinchon (Désiré-Henri), président de la fédération des médaillés du travail des mines de Courrières, Dourges et Drocourt; 41 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Renaudin (Louis-François), vice-président de la mutuelle familiale de la région parisienne et de l'union nationale des sociétés mutualistes familiales et sociales; 35 ans 4 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

### Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1953: page 8354, 1re colonne, grade de chevalier, au lieu de: « M. Doreau (Pierre-Marie-Charles-André), administrateur trésorier de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne; 33 ans de services civils, militaires et sociaux », lire: « M. Doreau (Pierre-Marie-Charles-André), président de la commission administrative de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales; 33 ans de services civils, militaires et sociaux ».

### Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT D'ISDRE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 septembre 1953, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Caisse de solidarité de la poudrerie nationale du Ripault, n° 37-176, à Monts.

### Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'ALGER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 septembre 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Prévoyance des postes, télégraphes et téléphones du département d'Alger, n° 90-60, à Alger, avec la société mutualiste dite Prompt secours au décès des agents des postes, télégraphes et téléphones du département d'Alger, n° 90-114, à Alger.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 septembre 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Corsavy, n° 66-53, à Corsavy, avec la société mutualiste dite La Conciliante, n° 66-283, à Corsavy.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 septembre 1953, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Ruche, n° 72-68, au Mans, avec la société mutualiste dite Société générale de secours mutuels n° 1 de la ville du Mans, n° 72-1, au Mans.

### Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Creuse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 septembre 1953: page 8398, au sommaire, 2e colonne, au lieu de: « Arrêté du 18 septembre 1953, limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Creuse », lire: « Arrêté du 8 septembre 1953, limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de la Creuse ».

## MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

### Décret du 30 septembre 1953 portant application à la commune de la Chapelle-aux-Filtzméens des dispositions de l'article 1er (avant-dernier alinéa) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et du logement,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de la Chapelle-aux-Filtzméens en date du 13 décembre 1952;

Vu l'avis conforme du conseil général d'Ille-et-Vilaine en date du 6 mai 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, applicables aux communes visées à l'article 1er de ce texte, cessent d'être en vigueur en ce qui concerne la commune de la Chapelle-aux-Filtzméens (Ille-et-Vilaine).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et du logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

*Le ministre de la reconstruction et du logement,*

MAURICE LEMAIRE.

### Décret du 30 septembre 1953 portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement de terrains à Dunkerque (Nord).

Par décret en date du 30 septembre 1953, sont affectées au ministère de la reconstruction et du logement, en vue de l'exécution d'opérations de remembrement à Dunkerque, trois parcelles de terrain dépendant du parc de la marine, d'une superficie respective de 8.570 m², 12 m² et 400 m², reprises au cadastre, la première sous les nos 568 p, 570 à 576, 577 p et 578 de la section C2, la deuxième sous le n° 555 de la section C2, et la troisième sous les nos 551 p, 552 et 553 de la section C.

L'affectation donnera lieu au versement d'une indemnité de 14.435.900 F au budget général par le budget du ministère de la reconstruction et du logement (compte spécial 15.51, titre II, chap. 21: Acquisition ou expropriation de terrains, loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, opérations de remembrement et aménagement des quartiers sinistrés). Cette indemnité sera rétablie au profit du secrétariat d'Etat à la marine en exécution des dispositions de l'article 13 de la loi n° 53-72 du 6 février 1953.

### Décret du 30 septembre 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 septembre 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et du logement, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 septembre 1953 portant que les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

MM.

Frosne (Jacques-Louis), sous-préfet de Coutances. Titres exceptionnels.

Langevin (Maurice), président de l'office départemental d'habitations à loyer modéré de la Manche. Titres exceptionnels.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

### Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

**A seize heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un membre de commission.

2. — Vote du projet de loi (n° 6030) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 35e session tenue à Genève en juin 1952 (n° 6350. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

3. — Fixation éventuelle de la date de discussion d'interpellations sur la situation sociale.

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 6 octobre 1953.

N° 5637 (rectifié). — Proposition de loi de M. Alfred Krieger tendant à accorder aux sociétés de crédit différé un délai supplémentaire pour l'accomplissement des formalités prévues à l'article 9 de la loi du 24 mars 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6112. — Rapport de M. Burlot au nom de la commission des finances sur le projet de loi portant modification du décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances.

N° 6196. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à proroger le délai prévu pour le dépôt des demandes en vue d'obtenir le bénéfice des dispositions de la loi du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6197. — Proposition de loi de M. Bernard Manceau tendant à protéger les dénominations linières (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6513. — Rapport de M. Verneuil, au nom de la commission de l'agriculture sur la propostion de loi tendant à rétablir les anciens taux d'échange blé-pain, blé-farine, farine-pain.

N° 6517. — Proposition de résolution de M. Deliaune tendant à inviter le Gouvernement à abroger les dispositions du décret du 11 mai 1953 relatives à l'interdiction d'utiliser les crédits ouverts pour le relèvement des indices des receveurs buralistes fonctionnaires (renvoyée à la commission des finances).

N° 6518. — Proposition de résolution de M. Segelle tendant à inviter le Gouvernement à mettre au point et à réaliser sans tarder les projets relatifs au thermalisme (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6520. — Proposition de résolution de M. Bouxom tendant à inviter le Gouvernement à décider d'urgence le rétablissement des allocations d'assistance à la famille supprimées par application des dispositions du décret du 11 mai 1953 en faveur des familles auxquelles ne peut être accordée l'allocation d'assistance à l'enfance (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6522. — Proposition de loi formulée par M. Armengaud, transmise par M. le président du Conseil de la République, modifiant le statut, l'administration et le contrôle des entreprises publiques à caractère industriel et commercial (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6539. — Proposition de loi de M. Demusois tendant à modifier le 3e alinéa de l'article 130 du code des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6540. — Proposition de loi de M. Cristofol tendant à étendre le bénéfice des dispositions du décret du 9 octobre 1948 modifié à tous les fonctionnaires, agents de l'Etat, ouvriers non logés (renvoyée à la commission de l'intérieur)

N° 6541. — Proposition de résolution de M. Hettier de Boislambert tendant à inviter le Gouvernement à abroger les dispositions du décret du 11 mai 1953 relatif à l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6546. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à déduire du prix du blé servant à calculer le prix des fermages: 1° la prime de modernisation; 2° la taxe de résorption pour tous les fermages (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6549 (1). — Proposition de résolution de M. Legaret tendant à modifier les articles 29 et 30 du règlement de l'Assemblée nationale relativement aux délais de dépôt et de discussion des rapports aux commissions (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 6552. — Proposition de résolution de M. Delbez tendant à inviter le Gouvernement à édicter une disposition transitoire pour l'application de l'article 86, alinéa 3, de la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6556 (1). — Proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des secours d'urgence aux sinistrés des récentes inondations des vallées du Doubs et de la Saône (renvoyée à la commission des finances).

N° 6560 (1). — Proposition de résolution de M. Faggianelli tendant à inviter le Gouvernement à annuler l'arrêté ministériel du 28 février 1953 portant licenciement d'agents du réseau ferré corse (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 6561 (1). — Proposition de résolution de M. Maurellet tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes de l'orage de grêle qui a ravagé une partie du département de la Charente le jeudi 16 juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6562. — Proposition de résolution de M. Baylet tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la majoration de 10 p. 100 ne soit appliquée aux agriculteurs que s'ils n'ont pas acquitté leurs impôts directs à la date du 15 novembre de chaque année, alors que les rôles correspondants auraient été émis avant le mois d'août (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6566. — Proposition de loi de M. Charret tendant à compléter l'article 13 de la loi du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, en faveur des déportés et internés résistants et politiques (renvoyée à la commission du travail).

N° 6568. — Proposition de loi de M. Laforest réglementant la profession de conseil juridique (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6571. — Proposition de loi de M. Gaillemin tendant à modifier la loi du 5 avril 1884: 1° en supprimant l'incompatibilité au sein d'un même conseil municipal entre frères et sœurs et beaux-frères et belles-sœurs; 2° en l'établissant entre mari et femme (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6572. — Proposition de résolution de M. Charret tendant à décider la revision de l'article 29 de la Constitution pour faire participer les membres de l'Assemblée de l'Union française à l'élection du Président de la République (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 6573. — Proposition de résolution de M. Dronne tendant à décider la revision des articles 13, 51 et 90 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 6574. — Proposition de loi de M. Giacomoni, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à l'institution d'une médaille commémorative de la campagne d'Italie 1917-1918 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 6578. — Proposition de loi formulée par M. Bertaud et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à compléter la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux pour conférer aux assemblées communales le droit de fixer la liste du personnel logé soit par nécessité de service, soit dans l'intérêt du service et, s'il y a lieu, de réglementer le remboursement de la valeur représentative du logement et de ses accessoires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6580. — Proposition de résolution de M. Schaff tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires pour que soient pris en charge par l'Etat les frais d'acquisition d'un chien-guide pour les aveugles (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6592 (1). — Proposition de résolution de M. Pradeau tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Dordogne les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu, dans les cantons de Verteillac, de Mareuil-sur-Belle, de Brantôme, de Montagrier et Bussière-Badil, le 16 juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6593 (1). — Proposition de résolution de M. Faraud tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Charente-Maritime les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu dans une partie du département, en particulier dans l'arrondissement de Jonzac, le 17 juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6594. — Proposition de loi de M. Desson tendant à modifier l'article 3 de la loi du 28 juin 1938 portant statut de la copropriété des immeubles divisés en appartements (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6602. — Proposition de loi de M. Trémouilhe tendant à écarter du droit de préemption la cession de biens ruraux à titre de rente viagère constituée par l'obligation de loger, vêtir, nourrir, soigner et assister dans sa vieillesse ou maladie le crédirentier (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6605. — Proposition de loi de M. Wagner tendant à permettre la validation pour la retraite de certains services accomplis par les fonctionnaires et agents des collectivités locales (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6608 (1). — Proposition de loi de M. Meck tendant à proroger les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux caisses d'épargne fonctionnant dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission des finances).

N° 6616. — Proposition de loi de M. Charret portant fonctionnarisation du personnel des greffes des tribunaux, cours d'appel, greffes de commerce et de paix (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6617. — Proposition de résolution de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à accorder la Croix de guerre au drapeau de la gendarmerie nationale (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 6618. — Proposition de loi de M. Max Brusset tendant à permettre, dans les villes sinistrées, l'achat de dommages commerciaux pour la reconstitution ou l'amélioration du commerce local (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 6619. — Proposition de loi de M. Le Cozannet tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6621. — Rapport de M. Marcel Noël au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder, pendant la période normale des congés payés, la réduction de 30 p. 100 sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français aux assurés sociaux en assurance longue maladie, accidentés du travail et à leur famille.

N° 6622. — Rapport de M. Marcel Noël au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder aux tuberculeux en traitement dans les établissements de cure, à leurs familles et aux personnes désignées par les malades: 1° la réduction de 30 p. 100 sur les tarifs de chemins de fer; 2° la franchise postale; 3° les tabacs d'hospice.

N° 6623. — Rapport de M. Marcel Noël au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder aux pensionnés d'invalidité ressortissant du ministère des anciens combattants des réductions sur les tarifs de voyageurs dans les transports en commun.

N° 6624. — Rapport de M. Henri Lacaze au nom de la commission de la famille sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant réforme des lois d'assistance.

N° 6628. — Rapport de M. Marcel Noël au nom de la commission des moyens de communication, sur le projet de loi ayant pour objet de simplifier la procédure d'approbation des accords passés en vue de modifier les conditions d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général.

N° 6632. — Proposition de loi de M. Grousseaud tendant à modifier l'article 1651 du code général des impôts, relatif à la composition de la commission départementale des impôts directs (renvoyée à la commission des finances).

N° 6634. — Proposition de résolution de M. Desson tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la détermination des allocations de chômage soit effectuée d'après la population actuelle des villes dans lesquelles sont domiciliés les travailleurs sans emploi (renvoyée à la commission du travail).

N° 6635. — Proposition de loi de M. Pradeau tendant à simplifier les formalités pour l'obtention de l'allocation aux vieux travailleurs par les titulaires de la médaille d'honneur du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 6636. — Proposition de résolution de M. Naegelen tendant à inviter le Gouvernement à modifier les décrets des 21 avril 1931, 12 novembre 1938 et 12 janvier 1939 et notamment l'article 13 de ce dernier texte, relatifs à la coordination des transports et à prévoir des exceptions en faveur des anciens transporteurs mutilés de guerre (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 6644. — Proposition de loi de M. Francis Caillet tendant à modifier le régime des caisses complémentaires de retraites (renvoyée à la commission du travail).

N° 6645. — Proposition de loi de M. Marcel Boulange, transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à réduire de moitié les taux d'abattement appliqués aux différentes zones de salaires (renvoyée à la commission du travail).

N° 6649. — Projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour les exercices 1948, 1949 et 1950 (renvoyé à la commission des finances).

N° 6650. — Projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget général de l'Afrique équatoriale française pour les exercices 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950 (renvoyé à la commission des finances).

N° 6651. — Projet de loi codifiant la loi du 23 juillet 1942 relative à l'abandon de famille (renvoyé à la commission de la justice).

N° 6652. — Projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget de la Côte française des Somalis pour les exercices 1947, 1948 et 1949 (renvoyé à la commission des finances).

N° 6653. — Projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget général de l'Afrique occidentale française pour les années 1942, 1944, 1945, 1946, 1947 et 1948 et de certains budgets annexes (renvoyé à la commission des finances).

N° 6654. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 6655. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord passé entre la France et la principauté de Monaco pour l'octroi aux rentiers viagers de nationalité monegasque de certaines majorations de rentes viagères (renvoyé à la commission de la justice).

N° 6656. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention et les arrangements de l'Union postale universelle signés à Bruxelles le 11 juillet 1952 (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 6657 (1). — Projet de loi portant création de postes à la cour d'appel d'Alger (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 6659. — Rapport de M. Jean Guillon, au nom de la commission de la reconstruction, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à encourager l'effort d'accession à la propriété des groupes d'auto-construction « Castors » et à prendre de nouvelles mesures d'aide financière en faveur des constructeurs dits « Castors ».

N° 6665. — Projet de loi tendant à modifier et à compléter l'article 25 de la loi de finances du 11 avril 1952 concernant les infractions aux dispositions législatives et réglementaires en matière de coordination et d'harmonisation des transports ferroviaires et routiers (renvoyé à la commission des moyens de communication).

N° 6667 (1) (2). — Rapport de M. Barrot, au nom de la commission de la famille, sur l'avis du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à la réorganisation, la modernisation et l'extension des hôpitaux de l'assistance publique à Marseille.

N° 6668. — Proposition de résolution de M. Gazier tendant à inviter le Gouvernement à imposer aux banques nationalisées la publication dans leur rapport annuel de renseignements détaillés sur leur exploitation (renvoyée à la commission des finances).

N° 6671. — Proposition de loi de M. Guthmuller tendant à compléter l'article 93 de la loi du 31 juillet 1920 portant fixation du budget général de l'exercice 1920 relatif à l'entretien par les communes des établissements scolaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6678. — Proposition de résolution de M. Charret tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux anciens déportés politiques des facilités pour négocier les bons de la reconstruction (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6679. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord international sur le blé signé à Washington le 13 avril 1953 (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 6680. — Projet de loi relatif à la ratification des accords conclus à Paris le 20 mai 1953 entre la France et la Sarre et de la convention du 31 mai 1952 entre la France et la Sarre relative au contrôle des voyageurs (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 6681. — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour protéger l'élevage du lapin domestique, et le territoire de la chasse au lapin de garenne, contre la myxomatose et à faciliter le repeuplement du territoire de chasse (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6682. — Proposition de loi de M. Medecin tendant à modifier l'article 87 du code du vin institué par le décret du 1er décembre 1936 (renvoyée à la commission des boissons).

N° 6683 (1). — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à permettre la communication de certains documents à la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

N° 6684. — Avis de M. François Bénard, au nom de la commission des finances sur le projet de loi portant statut des autoroutes.

N° 6685. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi tendant à modifier et à compléter les dispositions législatives relatives à la répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants (renvoyé à la commission de la famille).

N° 6686. — Rapport de M. Yacine Diallo, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet et les propositions de loi relatifs à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

N° 6687. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar, et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

N° 6688. — Proposition de loi de M. Haidara, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à l'amnistie de certains crimes, délits et contraventions commis en Afrique noire française (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6689. — Proposition de loi de M. Boulangé, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à accorder un nouveau délai pour le dépôt des demandes de restitution de corps d'anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6690. — Proposition de loi de M. Jean Durand, transmise par M. le président du Conseil de la République, relative à l'organisation de la chasse (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6692 (1). — Proposition de résolution de M. André Liautey tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des calamités naturelles et plus spécialement aux sinistrés du département de la Haute-Saône frappés par les ouragans des mois de juin et juillet 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6693. — Proposition de résolution de M. Fourvel tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 15 novembre 1953 la date limite d'exigibilité de l'impôt foncier (renvoyée à la commission des finances).

N° 6694 (1). — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage de grêle qui s'est abattu le 16 juillet 1953 dans le département de la Haute-Vienne (renvoyée à la commission des finances).

N° 6697. — Proposition de loi de M. Paquet tendant à obtenir la réparation des dommages causés par les coupures de courant (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 6698. — Proposition de résolution de M. Paquet tendant à inviter le Gouvernement à faire voter la loi sur l'assimilation des habitants résidant au titre de malades des établissements de cure dans une commune aux habitants domiciliés en ce qui concerne le calcul des sommes attribuées à cette commune par le fonds de péréquation, au titre de la taxe locale (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6699. — Proposition de loi de M. Paquet tendant à ramener le taux d'abattement maximum des allocations familiales à 15 pour 100 dans toute la France et faire bénéficier tout allocataire du taux qui lui est le plus favorable en cas de dualité de barèmes de zones (renvoyée à la commission du travail).

N° 6700 (1). — Proposition de loi de M. Paquet tendant à réglementer le nombre des membres d'un cabinet ministériel (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6701. — Proposition de loi de M. Julien Gautier, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6702. — Proposition de résolution de Mme Vermeersch tendant à inviter le Gouvernement à faire verser aux allocataires familiaux une prime exceptionnelle équivalent à une mensualité d'allocation familiale (renvoyée à la commission du travail).

N° 6705. — Proposition de loi de M. Pierre Souquès tendant à compléter l'article 2 de la loi du 24 juillet 1889, modifiée par le décret du 30 octobre 1935, sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6706. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites grands conseils.

N° 6707. — Proposition de loi de M. Raingeard tendant à rendre applicable aux départements d'outre-mer la législation en vigueur dans la métropole en matière d'adoption exceptionnelle et de légitimation adoptive (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6729 (1). — Proposition de résolution de M. Jean Pebellier tendant à annuler la décision du bureau de l'Assemblée nationale attribuant aux députés une allocation exceptionnelle pour frais de secrétariat (renvoyée à la commission de comptabilité).

N° 6733 (1). — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés de Seine-et-Oise victimes de l'orage du 15 août 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6734. — Proposition de résolution de M. Maurice Georges tendant à inviter le Gouvernement à différer la date d'exigibilité et de payement, sans application des pénalités de retard, des impôts, taxes, contributions ou redevances fiscales ou parafiscales venant à échéance notamment les 25 août, 10 septembre et 15 septembre 1953 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6737. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à prévoir l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail individuels et collectifs, au sein des services publics et des entreprises nationalisées dont le fonctionnement régulier et permanent est nécessaire pour la vie même de la commune, du département ou de la nation (renvoyée à la commission du travail).

N° 6739 (1). — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux tendant à suspendre le versement aux membres de l'Assemblée nationale de l'indemnité supplémentaire mensuelle dite prime de secrétariat (renvoyée à la commission de comptabilité).

N° 6812 (1). — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de la tempête d'équinoxe ainsi qu'à leurs familles et à leur accorder un premier secours de 50 millions de francs (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce tirage a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 24 juillet 1953.

### Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département d'Oran en date du 23 septembre 1953 que M. Sid-Kara a été proclamé député d'Oran, en remplacement de M. Mekki.

M. Sid-Kara est appelé à faire partie du 9e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

### Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Eventuellement, suite du rapport de M. Deixonne sur la proposition de loi (n° 2132) de M. Minjoz relative à la profession d'architecte.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 6129) de M. Fajon (frais de fonctionnement du collège moderne et technique de jeunes filles de Suresnes).

III. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 6164) de M. Cayeux (participation du ministère de l'éducation nationale aux charges d'enseignement médical).

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures (local de la commission n° 266):

Questions diverses.

### Réunion de commission du mardi 6 octobre 1953.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à onze heures. — Local n° 261.

# CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

## Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

**A dix-sept heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour

## Documents mis en distribution le mardi 6 octobre 1953.

N° 364. — Proposition de loi de M. Armengaud modifiant le statut, l'administration et le contrôle des entreprises publiques à caractère industriel et commercial.

N° 382. — Proposition de résolution de M. Bertaud tendant à dégager d'urgence la responsabilité pécuniaire de comptables communaux mis en débet par la cour des comptes, à l'occasion du remboursement par certains agents communaux logés de la valeur du logement ou des avantages accessoires du logement.

N° 384. — Proposition de loi de M. Giacomoni tendant à l'institution d'une médaille commémorative de la campagne d'Italie 1917-1918.

N° 387. — Proposition de loi de M. Bertaud tendant à compléter la loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux pour conférer aux assemblées communales le droit de fixer la liste du personnel logé.

N° 394. — Proposition de résolution de M. Henri Varlot tendant à prendre des mesures en faveur des sinistrés et des collectivités sinistrées à la suite des inondations de juin 1953.

N° 404. — Proposition de résolution de M. Grégory tendant à prendre d'urgence toutes dispositions susceptibles d'assurer la sécurité des producteurs agricoles en leur permettant de bénéficier des prix de vente garantis.

N° 406. — Proposition de loi de M. Marcel Boulangé tendant à réduire de moitié les taux d'abattemnet appliqués aux différentes zones de salaires.

N° 408. — Proposition de résolution de M. Marcel Boulangé tendant à réduire de moitié les taux d'abattement appliqués aux différentes zones de salaires.

N° 409. — Proposition de résolution de M. Chochoy tendant à tenir compte de la situation familiale des jeunes recrues pour leur affectation au moment de l'incorporation du contingent.

N° 410. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à constater la nullité de l'acte dit loi réglementant l'exercice de la profession d'avocat, et de l'acte dit loi instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

N° 411. — Projet de loi relatif aux tribunaux de commerce.

N° 412. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, sur les donations, legs et fondations faits à l'Etat, aux départements, communes, établissements publics et associations reconnues d'utilité publique.

N° 413. — Projet de loi portant création d'une troisième justice de paix à Nice.

N° 414. — Projet de loi relatif aux sociétés coopératives ouvrières de production.

N° 415. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 13 de la loi du 28 pluviôse an VIII relatif aux fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil.

N° 416. — Projet de loi autorisant la ratification du traité franco-néerlandais conclu à Paris le 2 juin 1948.

N° 417. — Projet de loi relatif à la majoration des rentes constituées par les sociétés mutualistes au profit des combattants des théâtres d'opérations extérieurs et leurs ayants cause.

N° 418. — Projet de loi relatif à la fabrication des pâtes alimentaires.

N° 419. — Projet de loi portant déclassement de la section de ligne de Massy-Palaiseau à Gallardon et de la ligne d'intérêt général de Paris à Chartres par Gallardon.

N° 421 (rectifié). — Proposition de résolution de M. Ramampy tendant à étendre aux départements et territoires d'outre-mer le champ d'application du décret réformant le régime de la médaille de la Famille française.

N° 425. — Proposition de résolution de M. Courrière tendant à venir en aide aux populations du département de l'Aude victimes des orages et des ouragans des mois de mai, juin et juillet 1953.

N° 426. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les dispositions du livre Ier du code du travail relatives au reçu pour solde de tout compte.

N° 428. — Proposition de loi de M. Jean Durand relative à l'organisation de la chasse.

N° 430. — Proposition de loi de M. Haïdara Mahamane tendant à l'amnistie de certains crimes, délits et contraventions commis en Afrique noire française.

N° 431. — Proposition de loi de M. Julien Gautier tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux.

N° 432. — Proposition de loi de M. Marcel Boulangé tendant à accorder un nouveau délai pour le dépôt des demandes de restitution de corps d'anciens combattants et victimes de la guerre.

N° 433. — Proposition de résolution de M. Jules Castellani tendant à modifier certaines dispositions de la loi portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

N° 434. — Proposition de loi de M. Armengaud modifiant le régime de la distribution et portant création d'une marge globale de distribution.

## Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres), est convoquée par M. le président pour le mardi 6 octobre 1953, à seize heures, au local n° 213.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

## Ordre du jour du mardi 13 octobre 1953.

**A seize heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

# INFORMATIONS

RELATIVES

# AU CONSEIL ECONOMIQUE

## Convocation de commission.

*Jeudi 8 octobre 1953.*

Dix heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ETUDE DE LA DIFFUSION DE LA TECHNIQUE FRANÇAISE

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE).

Ordre du jour.

Etude du problème général de la diffusion et de l'expansion de la technique française à l'étranger:

Audition de M. Fines, vice-président délégué de la chambre de commerce France-Amérique latine.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

## Présidence du conseil.

**Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).**

**La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 28 septembre au 3 octobre 1953:**

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1782. — Chronologie internationale du 1er au 15 septembre 1953 ..... 50 F.
N° 1785. — La Constitution syrienne du 10 juillet 1953..... 50 F.
N° 1786. — L'économie chinoise en 1952-1953 d'après les documents officiels et la presse de Pékin et de Hong-Kong ..... 50 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Articles et documents.**

N° 2730. — U. R. S. S. (Le cinquantième anniversaire du parti communiste de l'Union soviétique 1903-1953)... 20 F.
N° 2735. — Grande-Bretagne (Base britannique en Belgique. — Le Parlement et les industries nationalisées). 20 F.
N° 2744. — Chine (L'aide de l'Union soviétique à la Chine. — Chine et U. R. S. S.)..... 20 F.
N° 2745. — Europe orientale (La Roumanie après cinq ans d'absence. — Le remaniement du gouvernement tchécoslovaque) ..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

III. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 300 du 29 septembre 1953 présente, notamment: L'aspect économique du réarmement. — Les ressources énergétiques de la France. — La nouvelle organisation de l'économie yougoslave.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 283 du 3 octobre 1953 présente, notamment, en variétés statistiques: Augmentation récente de certains traitements de fonctionnaires.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

V. — **Bulletin quotidien.**

Annexe au numéro 2583 du 29 septembre 1953: Discours de M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, président de la délégation française à la 8e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (25 septembre 1953).
Le numéro..... 20 F.
Annexe au numéro 2587 du 3 octobre 1953: Note du gouvernement soviétique au Gouvernement français au sujet de la conférence à quatre (Moscou, 28 septembre 1953).
Le numéro..... 20 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

## Ministère des finances et des affaires économiques.

**Avis relatif au tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1953.**

Le tirage de la trente-cinquième tranche de la loterie nationale 1953 aura lieu le mercredi 7 octobre 1953, à vingt heures trente, en présence du public.

# LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc de Triomphe 1953 a eu lieu à Paris (Salle Pleyel), le 3 octobre 1953, à dix-sept heures.

Les chevaux *Sénégal, Cosmos, Seriphos* ont été affectés à la 3e série.
— *Nuccio, Worden, Nemrod II* ont été affectés à la 1re série.
— *Skyraider, Shikampur, Janitor* ont été affectés à la 9e série.
— *Noémi, Silnet, La Sorellina* ont été affectés à la 6e série.
— *Arbèle, Niederlander, Damaka* ont été affectés à la 10e série.
— *Radio, Gourabe* ont été affectés à la 7e série.
— *Buisson d'Or, Northern Light* ont été affectés à la 5e série.
— *Marly Knowe, Vamos* ont été affectés à la 8e série.
— *Prémontion, Zucchero* ont été affectés à la 4e série.
— *Château d'If, Etrier Royal* ont été affectés à la 2e série.

Résultat de la course:
1er *La Sorellina* (6e série).
2e *Silnet* (6e série).
3e *Worden* (1re série).

**Attribution des lots.**

| | DANS LA SÉRIE DU CHEVAL | | | DANS les huit autres séries |
|---|---|---|---|---|
| | classé premier 6e série. | classé deuxième 6e série. | classé troisième 1re série. | |
| Les billets dont le numéro se termine par: | francs. | | francs. | francs. |
| 5 gagnent ..... | 65.000 | | 20.000 | 10.000 |
| 26 — ..... | 110.000 | | 25.000 | 20.000 |
| 37 — ..... | 110.000 | | 25.000 | 20.000 |
| 66 — ..... | 110.000 | | 25.000 | 20.000 |
| 44 — ..... | 225.000 | | 30.000 | 25.000 |
| 87 — ..... | 225.000 | | 30.000 | 25.000 |
| 18 — ..... | 345.000 | | 40.000 | 30.000 |
| 33 — ..... | 565.000 | | 50.000 | 35.000 |
| 835 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 347 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 887 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 270 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 579 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 424 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 892 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 077 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 457 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 260 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 229 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 872 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 325 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 415 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 772 — ..... | 1.100.000 | | 100.000 | 50.000 |
| 805 — ..... | 1.300.000 | | 150.000 | 100.000 |
| 310 — ..... | 1.300.000 | | 150.000 | 100.000 |
| 747 — ..... | 1.300.000 | | 150.000 | 100.000 |
| Les billets portant les numéros: | | | | |
| 3.064 gagnent ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 1.815 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 4.563 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 2.015 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 1.900 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 5.655 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 1.077 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 2.979 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 5.018 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 9.649 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 8.652 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 2.571 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 2.630 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 1.858 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 0.181 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 7.949 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 5.726 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 5.291 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 0.085 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 8.599 — ..... | 2.800.000 | | 500.000 | 200.000 |
| 9.030 — ..... | 6.100.000 | | 1.200.000 | 400.000 |
| 6.210 — ..... | 6.100.000 | | 1.200.000 | 400.000 |
| 0.030 — ..... | 12.200.000 | | 2.400.000 | 800.000 |
| 5.856 — ..... | 30.000.000 | | 4.000.000 | 1.000.000 |
| 1.353 — ..... | 98.000.000 | | 10.000.000 | 2.000.000 |

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

# Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1953 et le 30 juin 1953

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

| | Millions de francs. |
|---|---|
| Au 1er janvier 1953, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à | 151.259 |
| Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes ont atteint | 12.269.869 |
| Soit un total de | 12.421.128 |
| Les dépenses ont atteint | 12.261.035 |
| Par suite, au 30 juin 1953, les encaisses du Trésor s'élevaient à | 160.093 |

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | Millions de francs. | | | |
| Budget 1952 période complémentaire | 239.912 | 77.065 | 7.625 | 1.705 |
| Budget 1953 période d'exécution | 1.638.991 | 1.405.230 | 346.299 | 258.095 |
| Investissements financiers (consolidations diverses) | 2.311 | » | 660 | » |
| Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers | 311.026 | 335.580 | 72.250 | 83.273 |
| Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers | 83.949 | 93.339 | 28.008 | 15.382 |
| Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables | 107.912 | 99.324 | 16.870 | 6.940 |
| Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe | 1.060.307 | 1.157.401 | 163.008 | 176.057 |
| Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics | 3.141.585 | 3.156.184 | 570.312 | 592.701 |
| Opérations des collectivités administratives | 3.135.568 | 3.130.675 | 544.172 | 528.175 |
| Opérations des autres correspondants | 1.104.059 | 1.109.151 | 184.120 | 195.369 |
| Opérations affectant la dette de l'Etat. A. — Dette non exigible | 1.028.403 | 1.383.226 | 301.390 | 357.898 |
| Opérations affectant la dette de l'Etat. B. — Dette exigible | 393.879 | 392.196 | 57.105 | 56.243 |
| Opérations affectant la dette de l'Etat. C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat | 43 | 21.541 | 4 | 3.379 |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | » | 5.978 | » | 2.798 |
| Total | 12.261.035 | 12.269.869 | 2.291.792 | 2.277.995 |

CADRE III. — **Décomposition des encaisses.**

| NUMÉRO d'ordre. | | AU 1er janvier 1953 | AU 30 juin 1953. | AU 31 mai 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Millions de francs | Millions de francs | Millions de francs. |
| 1 | Numéraire conservé par les comptables | 20.620 | 18.907 | 24.364 |
| 2 | Compte courant du Trésor à la Banque de France | (—) 10.175 | 78 | 80 |
| 2 bis | Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | 735 | 16.702 | 18.525 |
| 2 ter | Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | 11.039 | 11.039 | 11.039 |
| 2 quater | Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine | » | » | » |
| 2 quinquies | Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952 | » | 1.000 | 1.000 |
| 3 | Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer | 31.751 | 31.573 | 35.881 |
| 3 bis | Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés | 4.479 | 3.011 | 1.499 |
| 4 | Devises et francs à l'étranger | 41.253 | 44.686 | 26.398 |
| 5 | Traites et valeurs mobilisables | 51.557 | 33.097 | 55.104 |
| | Total | 151.259 | 160.093 | 173.890 |

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

| NUMÉRO d'ordre. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | A. — BUDGET 1952. — PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | | Millions de francs. | | |
| | *Recettes du budget précédent.* | | | | |
| 6 | Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers | » | (4) 51.555 | » | 1.512 |
| 7 | Reversements de fonds sur les dépenses des ministères | » | (2)(—) 3.909 | » | (2)(—) 7 |
| 8 | Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente | » | 8.779 | » | » |
| 9 | Ressources exceptionnelles | » | 20.640 | » | 170 |
| | *Dépenses du budget précédent.* | | | | |
| 11 | Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères | 102.947 | » | 3.723 | » |
| 12 | Reconstruction et équipement | 136.965 | » | 3.902 | » |
| 13 | Réparations des dommages de guerre et investissements productifs | » | » | » | » |
| | Total A | 239.912 | 77.065 | 7.625 | 1.705 |
| | B. — BUDGET 1953. — PÉRIODE D'EXÉCUTION (1) | | | | |
| | I. — RECETTES | | | | |
| 15 | Contributions directes | » | 452.462 | » | 70.125 |
| 16 | Enregistrement | » | 76.211 | » | 20.119 |
| 17 | Impôt de solidarité nationale | » | 368 | » | 58 |
| 18 | Douanes | » | 110.581 | » | 21.946 |
| 19 | Contributions indirectes | » | 29.150 | » | 5.029 |
| 20 | Taxe sur le chiffre d'affaires | » | 513.810 | » | 90.872 |
| 22 | Taxes uniques | » | 43.634 | » | 7.949 |
| 24 | Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat | » | 7.425 | » | 2.644 |
| 25 | Produits divers | » | (6) 95.494 | » | 24.361 |
| 28 | Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente | » | 23.700 | » | (5)(—) 4.100 |
| | Premier total | » | 1.352.844 | » | 238.985 |
| | Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) : | | | | |
| 30 | Article 4, § 6, alinéa *a* | » | 27.935 | » | 4.655 |
| 31 | Diverses affectations | » | » | » | » |
| 32 | Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948 | » | 16.202 | » | 10.534 |
| 33 | Prélèvement exceptionnel | » | 211 | » | 8 |
| 34 | Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane | » | 2.055 | » | 341 |
| 35 | Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique | » | 3.041 | » | 3.022 |
| 38 | Recettes diverses | » | 2.942 | » | 563 |
| | Deuxième total | » | 52.386 | » | 19.110 |
| | II. — DÉPENSES | | | | |
| | a) *Services de l'Etat.* | | | | |
| 40 | Fonctionnement des services civils | 708.984 | » | 157.315 | » |
| 41 | Equipement des services civils | 67.804 | » | 24.445 | » |
| 42 | Fonctionnement des services militaires | 372.769 | » | 49.611 | » |
| 43 | Equipement des services militaires | 164.497 | » | 43.990 | » |
| 44 | Dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente | (3) 42.042 | » | 9.453 | » |
| | Premier total | 1.356.096 | » | 284.814 | » |
| | b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.* | | | | |
| 45 | Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement | 134.246 | » | 25.328 | » |
| 46 | Versements à la caisse autonome de la reconstruction | 112.604 | » | 25.445 | » |
| 47 | Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane | 24.632 | » | 2.811 | » |
| 48 | Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français | 7.600 | » | 3.700 | » |
| 49 | Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction | 294 | » | » | » |
| 52 | Autres opérations de prêts (H. L. M.) | 23.519 | » | 4.192 | » |
| | Deuxième total | 302.895 | » | 61.446 | » |
| | Total B | 1.658.991 | 1.405.230 | 346.260 | 258.095 |
| | Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B) | 1.898.903 | 1.482.295 | 353.885 | 259.800 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 36.603 | 305 | 4.755 | 171 |

(1) Les recettes du budget de l'exercice 1953 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 53-79 du 7 février 1953.
(2) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(3) Déduction faite d'une somme de 3.441 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.
(4) Dont 27.600 millions versés par la caisse autonome d'amortissement.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(6) Dont 25.027 millions au titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

CADRE V. — **Investissements financiers (Consolidations diverses).**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses | Recettes. | Dépenses | Recettes. |
| | | Millions de francs | | | |
| 58 | Avances du Trésor consolidées | 435 | » | 285 | » |
| 59 | Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement | 1.861 | » | 364 | » |
| 60 | Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés | 45 | » | 1 | » |
| | Total | 2.341 | » | 650 | » |

(1) Cf. notes du cadre n° VIII.

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses | Recettes. | Dépenses | Recettes. |
| | A. — COMPTES DE COMMERCE | Millions de francs | | | |
| 61 | Subsistances militaires | 11.569 | 13.881 | 2.308 | 1.345 |
| 62 | Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat | 701 | 5.807 | » | 5.096 |
| 68 | Réception et vente de marchandises de l'aide américaine | 31.057 | 52.754 | 5.254 | 20.392 |
| 69 | Fonds de modernisation et d'équipement | 139.316 | 134.246 | 27.219 | 25.328 |
| 70 | Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques | 63.818 | 32.282 | 13.153 | 12.676 |
| 72 | Opérations diverses | 2.514 | 2.921 | 456 | 437 |
| | Total du paragraphe A | 250.005 | 241.901 | 48.390 | 65.184 |
| | B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE | | | | |
| 75 | Loterie nationale (exercices précédent et courant) | 23.310 | 22.090 | 7.620 | 4.672 |
| 77 | Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile | 2.454 | 1.396 | 1.031 | 242 |
| 78 | Fonds forestier national | 1.462 | 1.004 | 357 | 362 |
| 79 | Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale | 2.414 | 4.417 | 625 | 896 |
| 81 | Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire | 13.329 | 10.371 | 2.984 | 2.408 |
| 83 | Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction | 22.796 | 25.600 | 5.701 | 5.000 |
| 84 | Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré | 8.246 | 11.770 | 3.302 | 2.064 |
| 85 | Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine | » | » | » | » |
| 86 | Fonds spécial d'investissement routier | 7.215 | 10.368 | 982 | 2.221 |
| 90 | Opérations diverses | 24 | 660 | 8 | 10 |
| | Total du paragraphe B | 81.280 | 89.066 | 23.659 | 17.875 |
| | C. — COMPTES EN LIQUIDATION | | | | |
| 96 | Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés | » | 411 | » | » |
| 97 | Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne | 13 | 968 | 3 | 74 |
| 98 | Liquidation des organismes professionnels | » | 2.822 | » | » |
| 100 | Opérations diverses | 379 | 23 | 35 | 5 |
| | Total du paragraphe C | 392 | 4.247 | 38 | 79 |
| | D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE) | | | | |
| 101 | Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948 | 156 | 123 | 152 | 123 |
| 102 | Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire | 193 | 151 | 11 | 12 |
| 103 | Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses | » | 2 | » | » |
| | Total du paragraphe D | 349 | 276 | 163 | 135 |
| | Total général | 341.026 | 335.580 | 72.250 | 83.273 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 942 | 1.011 | 192 | 266 |

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| | A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS | | | | |
| 111 | Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique | (1) 32.382 | (2) 48.319 | 6.898 | 5.675 |
| 112 | Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis | 4.441 | 4.446 | 2.262 | 2.262 |
| 113 | Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire | 10.314 | 10.525 | 2.506 | 2.617 |
| 114 | Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers | 13.037 | 12.456 | 4.623 | 3.151 |
| 115 | Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers | 10.409 | 7.405 | 1.926 | 1.211 |
| 118 | Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers | 1.927 | 906 | 957 | 206 |
| 124 | Opérations diverses | » | » | » | » |
| | B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES | | | | |
| 125 | Pertes et bénéfices de change | 9.205 | 4.864 | 8.659 | 81 |
| 129 | Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti | 1.937 | 2.038 | 223 | 221 |
| 134 | Opérations diverses | 267 | 2.350 | 54 | 558 |
| | Total | 83.919 | 93.339 | 28.008 | 15.382 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 12.880 | 9.501 | 1.952 | 1.412 |

(1) Plan Marshall: 32.364. Colis dons: 18.
(2) Plan Marshall: 48.319.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

| NUMÉRO d'ordre. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| 136 | Aux budgets annexes | 7.500 | 3.991 | » | » |
| 137 | Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat | » | » | » | » |
| 138 | A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte | » | » | » | » |
| 139 | A la Société nationale des chemins de fer français | 2.001 | (1) 21 | » | » |
| 140 | Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant | 93.571 | 89.789 | 16.727 | 6.049 |
| 141 | Aux collectivités métropolitaines | 797 | (2) 2.923 | 1 | 446 |
| 142 | Aux territoires et services d'outre-mer | 2.000 | 900 | » | » |
| 143 | A des entreprises industrielles ou commerciales | » | 3 | » | 2 |
| 144 | A divers organismes, services privés ou particuliers | 493 | 657 | 136 | 107 |
| 145 | A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux | » | » | » | » |
| 146 | A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger | 1.550 | 1.040 | 6 | 375 |
| | Total | 107.912 | 99.324 | 16.870 | 6.969 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 975 | 534 | 6 | 24 |

(1) Avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).
(2) Dont 411 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne n° 58).

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953 | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| 151 | Postes, télégraphes et téléphones (cf. p. 8799 et p. 8800) | 875.229 | 938.701 | 141.205 | 146.407 |
| 152 | Caisse nationale d'épargne (1) | 11.209 | 10.861 | 930 | 1.693 |
| 153 | Service des poudres et des essences (1) | 29.127 | 38.816 | 3.399 | 3.206 |
| 154 | Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (2) | 81.788 | 110.163 | 10.394 | 11.735 |
| 155 | Radiodiffusion nationale (1) | 4.342 | 5.868 | 876 | 1.983 |
| 156 | Prestations familiales agricoles (1) | 46.863 | 53.756 | 5.472 | 9.554 |
| 158 | Monnaies et médailles (2) | 8.803 | 5.133 | 219 | 856 |
| 159 | Imprimerie nationale (2) | 1.947 | 2.990 | 427 | 503 |
| 162 | Légion d'honneur (1) | 513 | 1.601 | 86 | 7 |
| 163 | Ordre de la Libération (1) | 6 | 9 | » | 3 |
| | Total | 1.009.307 | 1.157.401 | 163.008 | 176.037 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 3.705 | 381 | 316 | » |

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des services industriels de l'armement, des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III). Les recettes et les dépenses de l'agent comptable des services industriels de l'armement décrivent les opérations de liquidation réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1102 du 30 décembre 1952.

En ce qui concerne les deux derniers comptables, il s'agit d'opérations des budgets annexes (période complémentaire 1952 et période d'exécution 1953).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953 | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| 171 | Caisse des dépôts et consignations | 1.851.910 | 1.845.955 | 253.023 | 315.807 |
| 172 | Caisse autonome d'amortissement | 167.642 | 183.778 | 24.741 | 34.165 |
| 173 | Crédit national | 293.552 | 319.497 | 66.286 | 66.020 |
| 173 bis | Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction) | 137.321 | 112.604 | 23.815 | 25.415 |
| 174 | Office des changes | 543 | 709 | 19 | 36 |
| 175 | Société nationale des chemins de fer français | 282.570 | 282.925 | 51.618 | 46.706 |
| 176 | Caisse centrale de la France d'outre-mer | 74.727 | 96.655 | 9.770 | 32.695 |
| 177 | Service des alcools | 18.552 | 15.549 | 1.773 | 3.790 |
| 178 | Caisse nationale de crédit agricole | 81.954 | 90.583 | 12.879 | 11.045 |
| 179 | Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones | 2.972 | 4.002 | 483 | 1.000 |
| 180 | Office des biens et intérêts privés | 45 | 53 | 11 | 6 |
| 181 | Caisse des invalides de la marine | 6.812 | 6.009 | 1.781 | 192 |
| 182 | Office national interprofessionnel des céréales | 8.205 | 11.959 | 126 | 2.137 |
| 183 | Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer | 1.066 | 1.335 | 435 | 300 |
| 189 | Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial | 94.422 | 96.954 | 17.365 | 15.413 |
| 190 | Divers établissements nationaux à caractère administratif | 56.292 | 58.429 | 6.171 | 8.604 |
| | Total | 3.111.585 | 3.156.184 | 570.312 | 592.701 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 2.659 | 8 | 317 | » |

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

(2) Dont 22.312 millions de dépenses et 17.122 millions de recettes au titre du compte d'opérations de la C. C. F. O. M.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

| NUMERO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| 191 | Départements | 171.183 | 176.012 | 32.178 | 36.573 |
| 192 | Communes et établissements locaux | 497.388 | 507.454 | 76.585 | 80.389 |
| 193 | Etablissements régionaux | 64.810 | 64.189 | 10.797 | 11.825 |
| 194 | Territoires d'Afrique du Nord | 1.845.438 | 1.819.487 | 324.461 | 313.615 |
| 195 | Territoires d'outre-mer | 450.945 | 446.213 | 76.400 | 69.270 |
| 196 | Etats associés | 87.773 | 84.619 | 13.201 | 11.942 |
| 197 | Gouvernement de la Sarre | 38.031 | 32.701 | 10.550 | 4.759 |
| | Total | 3.155.568 | 3.130.675 | 544.172 | 528.473 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 1.606 | 286 | 144 | 2 |

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1952, période d'exécution du budget 1953, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

| NUMERO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| 201 | Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables | 196.964 | 197.708 | 33.585 | 32.807 |
| 202 | Autres dépôts au Trésor | 516.096 | 515.023 | 88.875 | 95.962 |
| 203 | Fonds consignés au Trésor par divers | 115.225 | 118.868 | 17.619 | 18.027 |
| 204 | Opérations diverses pour compte de particuliers | 32.572 | 31.327 | 4.892 | 4.722 |
| 207 | Reliquats appartenant à des particuliers | 176.717 | 170.026 | 23.264 | 28.834 |
| 217 | Opérations pour le compte du Crédit foncier | 20.856 | 23.480 | 5.078 | 2.455 |
| 219 | Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer | 42.182 | 49.843 | 10.539 | 12.166 |
| 225 | Opérations diverses | 2.847 | 2.876 | 277 | 457 |
| | Total | 1.104.059 | 1.109.151 | 184.129 | 195.160 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger | 34.524 | 35.289 | 5.265 | 4.533 |

CADRE XIII. — **Opérations affectant la dette de l'Etat.**

Le cadre A concerne la dette non échue, il décrit essentiellement les émissions (col. « Recettes ») et les échéances d'emprunts (col. « Dépenses »).

Le cadre B concerne les opérations constatées au titre des emprunts échus; il décrit les échéances (col. « Recettes ») et les payements effectués (col. « Dépenses »)

Le cadre C décrit les opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat.

| NUMÉRO d'ordre. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| | **A. — DETTE NON EXIGIBLE** | | | | |
| | I. — DETTE INTERIEURE | | | | |
| | 1° DETTE PERPÉTUELLE | | | | |
| 300 | Rentes perpétuelles 3 0/0 | 5 | » | » | » |
| 301 | Rentes perpétuelles 5 0/0 1949 | » | » | » | » |
| | Total | 5 | » | » | » |
| | 2° DETTE AMORTISSABLE | | | | |
| | *1re section. — Emprunts amortissables à long terme.* | | | | |
| 305 | Rentes de l'Etat amortissables | 2.847 | » | 111 | » |
| 310 | Obligations du Trésor amortissables | 150 | » | 15 | » |
| 315 | Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat | 1.134 | » | 521 | » |
| 320 | Bons de la Caisse nationale de crédit agricole | 119 | » | » | » |
| 326 | Emprunt libératoire 3 0/0 1948, 10 ans | 10.639 | 114 | 110 | 11 |
| | Total: 1re section | 14.889 | 114 | 757 | 11 |
| | *2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.* | | | | |
| 330 | Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social | 1.411 | 24.322 | 718 | 8.718 |
| 335 | Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations | 450 | » | 8 | » |
| 340 | Engagements envers le Crédit foncier de France | 3 | » | 3 | » |
| 345 | Engagements envers la S. N. C. F. et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer | 557 | » | 2 | » |
| 350 | Engagements envers les collectivités locales | 223 | 1.864 | 126 | 364 |
| 355 | Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées | 690 | » | 182 | » |
| 360 | Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction | 1.938 | 3.403 | 683 | 799 |
| 365 | Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers | 1.473 | 48 | 32 | 7 |
| | Total: 2e section | 6.745 | 29.634 | 1.754 | 9.888 |
| | *3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.* | | | | |
| 370 | Obligations de la caisse autonome de la défense nationale (5 0/0 1938, 1948, 1950-1968) | 247 | 36 | 1 | » |
| 371 | Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres à 3, 6, 9 ans) | 4.626 | 28.540 | 282 | 3.419 |
| 372 | Bons de la Caisse nationale de crédit agricole | » | » | » | » |
| 373 | Obligations du Trésor à 2, 4, 6, 8 ans 1952 | » | 3.850 | » | » |
| | Total: 3e section | 4.873 | 32.426 | 283 | 3.419 |
| | *4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| 380 | Bons du Trésor à un an et deux ans | | 52.324 | | 10.482 |
| | Bons du Trésor à 105 jours au maximum | | 11.728 | | 576 |
| 381 | Comptes courants de bons du Trésor.... Catégorie A: 75 à 105 jours | 201.047 | 43.583 | 33.194 | 19.765 |
| | Catégorie B: 355 à 365 jours | | 19.765 | | 6.531 |
| | Catégorie C: 715 à 725 jours | | 174.452 | | 32.241 |
| 383 | Bons de la reconstruction à 3 ans | 2.854 | 1.000 | 766 | 225 |
| 384 | Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans | 105.380 | 103.978 | 13.555 | 12.041 |
| 388 | Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton | » | 7.350 | » | 3.500 |
| | Total: 4e section | 309.281 | 414.180 | 47.515 | 85.361 |
| | *5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| 395 | Traites émises en règlement de dépenses publiques | 181.024 | 200.049 | 34.235 | 33.268 |
| | Total: 5e section | 181.024 | 200.049 | 34.235 | 33.268 |
| | Total: dette amortissable | 516.812 | 676.373 | 84.544 | 131.947 |

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| | *Report: dette amortissable* | 516.812 | 676.373 | 84.544 | 131.947 |
| | 3° ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTS D'ÉMISSION | | | | |
| | Avances de la Banque de France. | | | | |
| 396 | 1° Avance permanente | » | » | » | » |
| 397 | 2° Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 | » | » | » | » |
| 398 | 3° Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953) | 426.000 | 454.000 | 202.500 | 203.000 |
| 399 | 4° Avances provisoires (convention du 23 juin 1953) | 2.200 | 10.800 | 2.200 | 10.800 |
| | Avances de la Banque d'Algérie et de la Tunisie. | | | | |
| 405 | Avance permanente | » | » | » | » |
| | Engagements divers. | | | | |
| 410 | 1° Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge | 7.963 | 7.963 | 3.981 | 3.981 |
| 411 | 2° Bons du Trésor spéciaux (convention du 22 janvier 1953) | 25.000 | 25.000 | » | » |
| 412 | 3° Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953) | » | 80.000 | » | » |
| | Total des engagements envers les instituts d'émission | 461.163 | 577.763 | 208.681 | 217.781 |
| | Total de la dette intérieure | 977.980 | 1.254.136 | 293.225 | 349.728 |
| | II. — DETTE EXTERIEURE | | | | |
| | 1° DETTE PERPÉTUELLE | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | 2° DETTE AMORTISSABLE | | | | |
| | *1re section. — Emprunts amortissables à long terme.* | | | | |
| 415 | Emprunt à 0/0 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse | 1.012 | » | » | » |
| | *2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.* | | | | |
| 420 | Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires) | 1.050 | » | » | » |
| 421 | Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs achats de navires) | 363 | » | » | » |
| 422 | Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés: 1° port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950) | 44 | » | » | » |
| 423 | Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,25 0/0 1947) | 457 | » | » | » |
| | *3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives.* | | | | |
| | Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers. | | | | |
| 425 | 1° Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises | 446 | » | 74 | » |
| 426 | 2° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) | » | » | » | » |
| 427 | 3° Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la B. R. I. | 31.500 | 21.000 | » | » |
| 428 | 4° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses | 8.100 | 8.100 | 8.100 | 8.100 |
| | Emprunts à des banques étrangères. | | | | |
| 430 | Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950) | » | » | » | » |
| | *4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances indéterminées.* | | | | |
| 435 | Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore » | » | » | » | » |
| | *A reporter* | 42.971 | 29.100 | 8.174 | 8.100 |

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| | *Report de la page précédente*..... | 42.971 | 29.100 | 8.174 | 8.100 |
| | *7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.* | | | | |
| | Crédits du gouvernement britannique. | | | | |
| 410 | 1° Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946..... | » | » | » | » |
| | Crédits du gouvernement des Etats-Unis. | | | | |
| 413 | 1° Crédit de 50 millions de dollars consentis par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)..... | 11 | » | » | » |
| | Crédits du gouvernement du Canada. | | | | |
| 416 | 1° Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947..... | » | » | » | » |
| | Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. | | | | |
| 418 | 1° Loi du 10 septembre 1947..... | » | » | » | » |
| | *8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.* | | | | |
| | Avances de l'Export-Import Bank. | | | | |
| 450 | 1° Convention du 4 décembre 1945..... | 3.208 | » | » | » |
| 451 | 2° Convention du 13 juillet 1946..... | 4.323 | » | » | » |
| 452 | 3° Contrat du 28 octobre 1948..... | » | » | » | » |
| 453 | 4° Contrat du 18 décembre 1950..... | » | » | » | » |
| 454 | 5° Contrat du 18 avril 1952..... | » | » | » | » |
| | Total de la dette extérieure..... | 50.513 | 29.100 | 8.174 | 8.100 |
| | Total de la dette non exigible..... | 1.028.493 | 1.283.236 | 304.399 | 357.828 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger..... | » | » | » | » |
| | **B. — DETTE EXIGIBLE** | | | | |
| | I. — DETTE INTERIEURE | | | | |
| | *1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.* | | | | |
| 500 | Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor..... | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 505 | Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, et 1 an et 2 ans)..... | 191.681 | 191.681 | 27.541 | 26.828 |
| 508 | Bons de la reconstruction à 3 ans..... | 2.681 | 2.854 | 713 | 766 |
| 510 | Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton..... | » | » | » | » |
| | *2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.* | | | | |
| 515 | Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor..... | 12.561 | 15.253 | 4.027 | 763 |
| | *4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 520 | Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans..... | 55.130 | 106.005 | 8.324 | 13.703 |
| 521 | Bons de la défense nationale à intérêt progressif..... | 3.231 | 198 | 302 | 28 |
| 525 | Emissions diverses..... | 1.498 | (1) » | 159 | (1) (—) 6 |
| | *5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 530 | Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction (titres 3, 6, 9 ans)..... | 4.656 | 4.656 | 282 | 282 |
| | *6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 535 | Emprunts remboursables par annuités à long terme..... | 12.776 | 12.864 | 6.983 | 5.669 |
| | *A reporter*..... | 277.217 | 336.514 | 48.331 | 48.034 |

(1) Transport à la ligne n° 521.

| NUMÉRO d'ordre | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1963. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1963 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | | Millions de francs. | | | |
| | *Report de la page précédente*..... | 277.217 | 336.514 | 48.331 | 18.034 |
| | II. — DETTE EXTERIEURE | | | | |
| | *1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.* | | | | |
| 540 | Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux..... | » | » | » | » |
| 541 | Bons du Trésor à 2 mois renouvelables un mois souscrits par la Banque des règlements internationaux..... | 31.500 | 31.500 | » | » |
| 545 | Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement..... | 1.000 | » | » | » |
| 546 | Bons du Trésor à vue sans intérêts remis au Fonds monétaire international..... | » | » | » | » |
| 547 | Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses..... | 8.100 | 8.100 | 8.100 | 8.100 |
| 550 | Avances de l'Export-Import Bank: mobilisation des contrats « off shore ..... | » | » | » | » |
| | *2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.* | | | | |
| 555 | Emprunts 4 p. 100 1939 (30 ans) aux Pays-Bas et en Suisse..... | 962 | 1.008 | 597 | 5 |
| 556 | Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946) achats de navires..... | 362 | 362 | » | » |
| 557 | Emprunts à des banques étrangères..... | » | » | » | » |
| 560 | Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers..... | 446 | 446 | 74 | 74 |
| 565 | Emissions diverses ..... | 28 | 1 | » | » |
| | *4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| | Néant. | | | | |
| | *6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et en intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 570 | Engagements envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires) ..... | 1.050 | 1.050 | » | » |
| 571 | Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés..... | 50 | 50 | » | » |
| 572 | Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (3,5 p. 100 1947)..... | 457 | 457 | » | » |
| 573 | Crédits du gouvernement britannique ..... | » | » | » | » |
| 576 | Crédits du gouvernement des Etats-Unis..... | 11 | 11 | » | » |
| 579 | Crédits du gouvernement du Canada..... | » | » | » | » |
| 585 | Avances de l'Export-Import Bank..... | 12.696 | 12.696 | » | » |
| | Total de la dette exigible..... | 333.879 | 392.195 | 57.105 | 56.213 |
| | Dont en devises et francs à l'étranger..... | 13.507 | » | 14 | » |
| | C. — **OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT** | | | | |
| | *1re section. — Différences de change.* | | | | |
| 600 | Pertes de change sur emprunts de l'Etat..... | 6 | » | 4 | » |
| 605 | Bénéfices de change sur emprunts de l'Etat..... | » | 9 | » | » |
| | *2e section. — Lots ou primes de remboursement.* | | | | |
| 610 | Lots sur emprunts de l'Etat..... | » | » | » | » |
| 615 | Primes de remboursement sur emprunts de l'Etat..... | 36 | » | » | » |
| 619 | Amortissements des lots et primes de remboursements d'emprunts..... | » | » | » | » |
| | *3e section. — Charges ou profits accessoires ou divers.* | | | | |
| 625 | Primes d'émission sur emprunts de l'Etat..... | » | » | » | » |
| 630 | Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat rachetés par le Trésor..... | » | 68 | » | 68 |
| 631 | Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat escomptés par le Trésor..... | » | » | » | » |
| 632 | Bénéfices sur titres d'emprunts de l'Etat repris par le Trésor en payement d'impôts | » | 1 | » | » |
| 634 | Restitution de titres d'emprunts de l'Etat antérieurement repris en payement d'impôts ..... | 1 | » | » | » |
| | *4e section. — Amortissements budgétaires ou de la caisse autonome couvrant des dépenses antérieurement financées par l'emprunt.* | | | | |
| 635 | Amortissements budgétaires ..... | » | 2.407 | » | » |
| 640 | Amortissements de la caisse autonome..... | » | 22.026 | » | 3.311 |
| | Total ..... | 43 | 24.511 | 4 | 3.379 |

## RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

*Situation d'ensemble.*

| | Millions de francs. |
|---|---|
| Au 1er janvier 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à | 41.253 |
| Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes ont atteint | 47.318 |
| Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de | 66.237 |
| Soit un total de | 154.808 |
| Les dépenses ont atteint | 110.122 |
| Par suite, au 30 juin 1953, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à | 44.686 |

*Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.*

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953. | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | Millions de francs. | | | |
| Recettes et dépenses du budget général (cadre IV) | 36.603 | 305 | 4.755 | 171 |
| Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI) | 912 | 1.014 | 192 | 206 |
| Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII) | 12.880 | 9.501 | 1.932 | 1.412 |
| Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII) | 975 | 531 | 6 | 24 |
| Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX) | 3.705 | 381 | 316 | » |
| Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X) | 2.659 | 8 | 317 | » |
| Opérations des collectivités administratives (cadre XI) | 1.606 | 286 | 111 | 2 |
| Opérations des autres correspondants (cadre XII) | 34.524 | 35.289 | 5.265 | 4.833 |
| Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) A. Dette non exigible | » | » | » | » |
| Opérations affectant la dette de l'Etat (cadre XIII) B. Dette exigible | 13.507 | » | 11 | » |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | 2.721 | » | 550 | » |
| Total | 110.122 | 47.318 | 13.511 | 6.648 |

## DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1953

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

| | | Millions de francs. |
|---|---|---|
| Pendant les six premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint | | 12.051.297 |
| Leurs dépenses ont atteint | | 11.989.158 |
| Soit un excédent de recettes de | | 62.139 |
| représenté : à concurrence de par une diminution des encaisses des comptables des postes. | (—) 1.333 millions. | |
| à concurrence de par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après. | (+) 63.472 millions. | |

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

| | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | Millions de francs. | | | |
| Opérations concernant le budget général: | | | | |
| Exercice 1952. — Période complémentaire | » | » | » | » |
| Exercice 1953. — Période d'exécution | 50.386 | 11.951 | 9.256 | 1.19 |
| Règlements avec le Trésor | 6.161 | 64.141 | 1.092 | 8.39 |
| Opérations concernant les emprunts du Trésor: | | | | |
| Emissions et remboursements | 35.318 | 64.755 | 5.987 | 9.00 |
| Règlements avec le Trésor | 63.992 | 34.458 | 9.838 | 6.07 |
| Avances au Trésor { Remboursements en instance | » | 775 | » | » |
| Avances au Trésor { Remboursements au Trésor | 1.137 | 1.137 | » | » |
| Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) : | | | | |
| Exercice 1952. — Période complémentaire | 12.886 | 3.095 | » | » |
| Exercice 1953. — Période d'exécution | 90.411 | (3) 108.925 | 16.877 | 18.06 |
| Opérations concernant la caisse nationale d'épargne: | | | | |
| Recettes et dépenses effectives (1) | 64.100 | 97.800 | 12.428 | 11.32 |
| Règlements avec la caisse nationale d'épargne | 95.709 | 59.698 | 11.525 | 12.01 |
| Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations | 8.777 | 8.579 | 4.237 | 13 |
| Opérations concernant les autres établissements d'Etat | 1.303 | 1.429 | 713 | 89 |
| Opérations concernant les collectivités administratives | 34.792 | 35.131 | 7.031 | 7.76 |
| Transferts de fonds p/c de particuliers: | | | | |
| Mandats français | 3.241.301 | 3.253.520 | 567.673 | 567.61 |
| Mandats internationaux | 6.181 | 9.269 | 3.815 | 2.33 |
| Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole | 96.162 | 82.397 | 20.660 | 18.72 |
| Autres opérations p/c de particuliers | 62.570 | 68.309 | 13.907 | 11.85 |
| Opérations concernant les offices étrangers | 110.153 | 110.841 | 25.124 | 25.69 |
| Comptes courants postaux (2) | 7.974.219 | 8.031.235 | 1.413.781 | 1.452.30 |
| Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente | » | 3.762 | » | (—) 36 |
| Totaux généraux | 11.989.158 | 12.051.297 | 2.156.980 | 2.161.15 |

(1) Dont 62.088 millions de « retraits » et 96.541 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Dont 13.435 millions au titre du produit de l'emprunt 6 p. 100 1953 amortissable.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

| | DU 1er JANVIER au 30 juin 1953. | | PENDANT LE MOIS de juin 1953 | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses. | Recettes. | Dépenses. | Recettes. |
| | Millions de francs. | | | |
| Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones | 58.319 | » | 12.430 | » |
| Comptes courants postaux des comptables du Trésor | » | 19.558 | » | 351 |
| Autres comptes de règlements | 24.711 | » | » | 6.877 |
| Totaux | 83.030 | 19.558 | 12.430 | 7.228 |
| Soit un excédent { de dépenses de | 63.472 | » | 5.202 | » |
| Soit un excédent { de recettes de | » | » | » | » |

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 8793, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

**MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

# Evolution de la Dette publique de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones et situation au 30 juin 1953.

(En millions de francs.)

De nouvelles dispositions ont été mises en application à compter du 1er janvier 1953 pour la présentation des opérations de la dette publique de l'Etat.

La nouvelle présentation, inspirée, dans une certaine mesure, des règles du plan comptable général, est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

Il convient de préciser que la différence qui apparaît entre le montant de la dette publique de l'Etat au 31 décembre 1952 et la reprise au 1er janvier 1953 provient des valeurs du Trésor échues et non remboursées à la fin de l'année 1952.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

| CATÉGORIES DE DETTES | SITUATION DE LA DETTE AU | | | EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 31 décembre 1950 | 31 décembre 1951 | 31 décembre 1952 | Diminution. | Augmentation | |
| I. — DETTE DE L'ETAT | | | | | | |
| A. — Dette non exigible | | | | | | |
| a) *Dette intérieure.* | | | | | | |
| I. — Dette perpétuelle | 349.062 | 349.042 | 107.540 | 5 | » | 107.535 |
| II. — Dette amortissable: | | | | | | |
| A long terme | 619.068 | 618.284 | 1.106.077 | 21.634 | 29.748 | 1.114.191 |
| A moyen ou à court terme: | | | | | | |
| A échéances massives | 49.930 | 71.564 | 135.155 | 4.873 | 32.426 | 162.708 |
| A échéances journalières | 1.038.514 | 1.239.147 | 1.302.547 | 490.305 | 614.199 | 1.426.441 |
| III. — Engagements envers les instituts d'émission | 674.703 | 669.427 | 652.062 | 461.163 | 577.763 | 768.662 |
| Totaux de la dette intérieure | 2.791.277 | 2.980.434 | 3.303.381 | 977.980 | 1.254.136 | 3.579.537 |
| b) *Dette extérieure.* | | | | | | |
| I. — Dette perpétuelle | » | » | » | » | » | » |
| II. — Dette amortissable: | | | | | | |
| A long terme | 357.423 | 349.740 | 341.082 | 2.925 | » | 338.157 |
| A moyen ou à court terme: | | | | | | |
| A échéances massives | 303.183 | 290.909 | 89.016 | 40.016 | 29.100 | 78.100 |
| A échéances journalières | » | » | » | » | » | » |
| A échéances indéterminées | » | » | 42.343 | » | » | 42.343 |
| III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux | 626.770 | 612.778 | 607.278 | 7.512 | » | 599.736 |
| Totaux de la dette extérieure | 1.287.376 | 1.253.427 | 1.079.749 | 50.513 | 29.100 | 1.058.336 |
| Total de la dette de l'Etat non exigible | » | » | 4.383.130 | 1.028.493 | 1.283.236 | 4.637.873 |
| B. — Dette exigible | | | | | | |
| a) Dette intérieure | » | » | 228.505 | 277.217 | 336.514 | 287.802 |
| b) Dette extérieure | » | » | 216.411 | 56.662 | 55.681 | 215.430 |
| Total de la dette de l'Etat exigible | » | » | 444.916 | 333.879 | 392.195 | 503.232 |
| Total de la dette de l'Etat | 4.078.653 | 4.233.861 | 4.828.046 | 1.362.372 | 1.675.431 | 5.141.105 |
| Dont: Dette intérieure | 2.791.277 | 2.980.434 | 3.531.886 | 1.255.197 | 1.590.650 | 3.867.339 |
| Dont: Dette extérieure | 1.287.376 | 1.253.427 | 1.296.160 | 107.175 | 84.781 | 1.273.766 |
| II. — DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT | | | | | | |
| a) Dette intérieure | 38.343 | 36.942 | 35.283 | 1.073 | » | 34.210 |
| b) Dette extérieure | » | » | » | » | » | » |
| Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement | 38.343 | 36.942 | 35.283 | 1.073 | » | 34.210 |
| III. — DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. | | | | | | |
| a) Dette intérieure | 15.988 | 14.852 | 13.640 | 215 | 13.435 | 26.860 |
| b) Dette extérieure | » | 1.013 | 2.025 | 2.025 | 2.025 | 2.025 |
| Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones | 15.988 | 15.865 | 15.665 | 2.240 | 15.460 | 28.885 |

## I. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1953

### A. — DETTE DE L'ETAT NON EXIGIBLE

A. — DETTE INTERIEURE

CADRE I. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| Rentes 3 p. 100 | 32.523 | 5 | » | 32.518 |
| Rentes 5 p. 100 1949 | 75.017 | » | » | 75.017 |
| Totaux | 107.540 | 5 | » | 107.535 |

CADRE II. — **Dette amortissable.** (En millions de francs.)

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| *1re section. — Emprunts amortissables à long terme.* | | | | |
| 1° Rentes sur l'Etat amortissables: | | | | |
| 3 p. 100 1878, 75 ans | 149 | 149 | » | » |
| 5 p. 100 1920, 60 ans remboursables à 150 F | 11.930 | 187 | » | 11.743 |
| 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois | 3.318 | 25 | » | 3.293 |
| 3,50 p. 100 1942, 60 ans | 7.173 | 92 | » | 7.081 |
| 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois | 22.580 | 206 | » | 22.374 |
| 3,50 p. 100 1952, 60 ans | 422.566 | 2.159 | » | 420.407 |
| 4,50 p. 100 1952, 60 ans | 8.852 | 29 | » | 8.823 |
| 2° Obligations du Trésor amortissables: | | | | |
| 4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans remboursables à 150 F | 6.515 | 1 | » | 6.514 |
| 4 p. 100 1934-1951, 50 ans remboursables à 140 F | 5.566 | » | » | 5.566 |
| 4,50 p. 100 1935, 30 ans | 609 | 18 | » | 591 |
| 3,50 p. 100 1943, 30 ans | 4.725 | 93 | » | 4.632 |
| 3,50 p. 100 1944, 30 ans | 2.444 | 38 | » | 2.406 |
| 3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat: | | | | |
| 4 p. 100 1941, 50 ans | 11.075 | 74 | » | 11.001 |
| 3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois | 5.016 | 34 | » | 4.982 |
| 3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois | 6.095 | 39 | » | 6.056 |
| 3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois | 6.185 | 36 | » | 6.149 |
| 3 p. 100 juillet 1945, 50 ans | 20.358 | 131 | » | 20.227 |
| 3 p. 100 juillet 1946, 50 ans | 31.483 | 387 | » | 31.096 |
| 6 p. 100 1950, 30 ans | 26.388 | 433 | » | 25.955 |
| 4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole: | | | | |
| 4,50 p. 100 1935, 25 ans | 746 | 119 | » | 627 |
| 5° Emissions diverses: | | | | |
| Emprunt libératoire 3 p. 100 1948, 10 ans | 78.223 | 10.639 | 114 | 67.698 |
| Totaux de la 1re section | 681.996 | 14.889 | 114 | 667.221 |
| *2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.* | | | | |
| 1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social: | | | | |
| Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet) | 2.035 | 69 | » | 1.966 |
| Habitations à loyer modéré | 80.223 | 945 | 20.162 | 99.440 |
| Crédit immobilier | 21.740 | 280 | 4.160 | 25.620 |
| Fonds commun du travail habitations à loyer modéré et crédit immobilier | 151 | 4 | » | 147 |
| Habitations à loyer modéré améliorées | 259 | 9 | » | 250 |
| Loyers moyens | 181 | 10 | » | 171 |
| Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux | 200 | 18 | » | 182 |
| Electrification des campagnes | 669 | 11 | » | 658 |
| Sinistrés du Sud-Ouest | 242 | 31 | » | 211 |
| Crédit agricole (moyen terme) | 51 | » | » | 51 |
| Crédit agricole (long terme) | 183 | 6 | » | 177 |
| Equipement rural | 893 | » | » | 893 |
| Assainissement du marché de la viande | 5 | » | » | 5 |
| Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940) | 1.502 | 17 | » | 1.485 |
| Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 12 mai 1941) | 238 | » | » | 238 |
| Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945) | 376 | 11 | » | 365 |
| *A reporter* (2e section) | 108.958 | 1.411 | 24.322 | 131.869 |

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Diminution. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Augmentation. | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| *Report* (2e section)..... | 108.958 | 1.411 | 21.322 | 131.869 |
| 3° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations: | | | | |
| Rachat de bons du Trésor à trois et cinq ans 1922..... | » | » | » | » |
| Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921 ..... | 226 | 4 | » | 222 |
| Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 ..... | 925 | 16 | » | 909 |
| Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943)..... | 1.713 | 143 | » | 1.570 |
| Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945).... | 18.339 | 283 | » | 18.056 |
| Annuités remises en vertu de l'article 4 de la loi du 22 juin 1922 et de l'article 75 de la loi du 26 mars 1927 (réforme monétaire en Alsace-Lorraine) ..... | 13 | 4 | » | 9 |
| Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949 ..... | 120.829 | » | » | 120.829 |
| Obligations du Trésor 4,50 p. 100 à cinq ans, remises en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation..... | 10.664 | » | » | 10.664 |
| Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949..... | 3.629 | » | » | 3.629 |
| Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951..... | 476 | » | » | 476 |
| 3° Engagements envers le Crédit foncier de France: | | | | |
| Prêts aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (loi du 25 juillet 1909)..... | 1 | » | » | 1 |
| Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919)..... | 64 | 3 | » | 61 |
| 4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer: | | | | |
| Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872..... | 4 | 1 | » | 3 |
| Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)..... | 11 | » | » | 11 |
| Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat..... | 15 | » | » | 15 |
| Annuités dues aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances) ..... | 162 | 17 | » | 145 |
| Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local..... | 308 | » | » | 308 |
| Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes)..... | 4.346 | 83 | » | 4.263 |
| Insuffisance d'exploitation des exercices 1911 à 1937..... | 23.774 | 456 | » | 23.318 |
| 5° Engagements envers les collectivités locales: | | | | |
| Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933)..... | 95 | 4 | » | 91 |
| Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934)..... | 96 | 3 | » | 93 |
| Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural..... | 2.497 | 216 | 1.861 | 4.142 |
| Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)..... | » | » | » | » |
| 6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées: | | | | |
| Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945). | 3.760 | 269 | » | 3.491 |
| Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)..... | 10.547 | 240 | » | 10.307 |
| Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946)..... | 700 | 50 | » | 650 |
| Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).... | 5.723 | 131 | » | 5.592 |
| 7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction: | | | | |
| Emprunts obligataires (articles 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)..... | 90.113 | 925 | 2.941 | 92.129 |
| Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes ..... | 3.288 | 13 | 462 | 3.737 |
| Emprunts auprès de banques sous forme de crédits..... | 5.500 | 1.000 | » | 4.500 |
| 8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers: | | | | |
| Titres amortissables 3,25 0/0 1944 remis à la caisse des dépôts et consignations et à divers organismes d'assurance et de capitalisation ..... | 2.739 | 1.348 | » | 1.391 |
| Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920)..... | 1.225 | 60 | » | 1.165 |
| Annuités remises pour le rachat des concessions de canaux (lois des 28 juillet et 1er août 1860 et 20 mai 1863)..... | » | » | » | » |
| Emprunts contractés auprès du fonds commun du travail par l'Office national des combustibles liquides..... | 14 | 4 | » | 10 |
| Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914)..... | 1.165 | 18 | » | 1.147 |
| Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation sud-atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928). | 109 | » | » | 109 |
| Attributaires d'indemnités de dommages de guerre: indemnités d'éviction (loi du 26 août 1948)..... | 514 | 2 | 48 | 560 |
| Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948) ..... | 1.539 | 11 | » | 1.528 |
| Total de la 2e section..... | 424.081 | 6.745 | 29.634 | 446.970 |

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Diminution. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Augmentation. | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| *3e section. — Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives* | | | | |
| 1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968 | 3.710 | 217 | 36 | 3.529 |
| 2° Emprunts de la caisse autonome de la reconstruction: Titres à 3, 6 ou 9 ans | 99.431 | 4.656 | 28.540 | 123.305 |
| 3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100 | 103 | » | » | 103 |
| 4° Emprunts du Trésor: Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952 | 31.888 | | 3.850 | 35.738 |
| Total de la 3e section | 135.155 | 4.873 | 32.426 | 162.708 |
| *4e section. — Bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| 1° Bons du Trésor à 1 an | (1) 45.056 | | 21.299 | 41.388 |
| 2° Bons du Trésor à 2 ans | (1) 123.466 | | (2) 31.025 | 122.016 |
| 3° Bons du Trésor à 105 jours au maximum | (1) 1.703 | | 11.728 | 1.199 |
| 4° Comptes courants de bons du Trésor: | | (2) 201.017 | | |
| Catégorie A. — 75 à 105 jours | (1) 15.671 | | (2) 43.583 | 59.214 |
| Catégorie B. — 355 à 365 jours | (1) 27.849 | | (2) 19.765 | 30.814 |
| Catégorie C. — 715 à 725 jours | (1) 668.855 | | (2) 174.452 | 757.774 |
| 5° Bons de la reconstruction à 3 ans | 13.707 | 2.854 | 1.000 | 11.853 |
| 6° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans | 46.420 | 105.380 | 103.978 | 45.018 |
| 7° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton | 1.500 | » | 7.350 | 8.850 |
| Total de la 4e section | 944.227 | 309.281 | 414.180 | 1.019.126 |
| *5e section. — Emissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières.* | | | | |
| Traites émises en règlement de dépenses publiques | 358.320 | 181.021 | 200.019 | 377.315 |
| RÉCAPITULATION | | | | |
| 1re section: emprunts amortissables à long terme | 681.996 | 14.889 | 111 | 667.221 |
| 2e section: emprunts remboursables par annuités à long terme | 424.081 | 6.745 | 29.634 | 446.970 |
| Total de la dette à long terme | 1.106.077 | 21.634 | 29.748 | 1.114.191 |
| 3e section: emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives | 135.155 | 4.873 | 32.426 | 162.708 |
| 4e section: bons du Trésor à moyen ou à court terme à échéances journalières (*a*) | 944.227 | 309.281 | 414.180 | 1.019.126 |
| 5e section: émissions diverses à moyen ou à court terme à échéances journalières (*a*) | 358.320 | 181.021 | 200.019 | 377.315 |
| Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances journalières | 1.302.547 | 490.305 | 614.199 | 1.426.441 |
| Total de la dette amortissable | 2.543.779 | 516.812 | 676.373 | 2.703.340 |

(1) Transfert aux catégories A, B et C de bons à 105 jours maximum, à 1 an et 2 ans émis en comptes courants.
(2) Dont 6.366 millions d'opérations d'ordre, soit respectivement 2.492, 269, 514 et 3.091.
(*a*) Le tableau des échéances est donné en annexe.

CADRE III. — **Engagements envers les instituts d'émission.**

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Diminution. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Augmentation. | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| 1° Avances de la Banque de France: | | | | |
| Avance permanente | 50.000 | » | » | 50.000 |
| Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 | 426.000 | » | » | 426.000 |
| Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953) | 172.000 | 426.000 | 454.000 | 200.000 |
| Avances provisoires (convention du 23 juin 1953) | » | 2.200 | 10.800 | 8.600 |
| 2° Avances de la banque de l'Algérie et de la Tunisie: Avance permanente | 80 | » | » | 80 |
| 3° Engagements divers: | | | | |
| Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge | 3.982 | 7.963 | 7.963 | 3.982 |
| Bons du Trésor spéciaux du 22 janvier 1953 | » | 25.000 | 25.000 | » |
| Bons du Trésor spéciaux (convention du 15 juin 1953) | » | » | 80.000 | 80.000 |
| Total | 652.062 | 461.163 | 577.763 | 768.662 |

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er janvier 1953 : 1 dollar U. S. A. = 350 francs; 1 livre = 980 francs; 1 franc suisse = 81 francs; 1 franc belge = 7 francs; 1 couronne suédoise = 67,70 francs; 1 florin = 92,10 francs; 1 dollar canadien = 360 francs.

CADRE IV. — 1° **Situation en francs.** (En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953 | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation | |
| I. — DETTE PERPÉTUELLE | | | | |
| Néant. | » | » | » | » |
| II. — DETTE AMORTISSABLE | | | | |
| *1re section. — Emprunts amortissables à long terme.* | | | | |
| Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse | 12.492 | 1.012 | » | 11.480 |
| *2e section. — Emprunts remboursables par annuités à long terme.* | | | | |
| 1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires) | 228.052 | 1.050 | » | 227.002 |
| 2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs : achats de navires) | 13.169 | 362 | » | 12.807 |
| 3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés : port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950) | 306 | 44 | » | 262 |
| 4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947 | 87.063 | 457 | » | 86.606 |
| Total de la dette à long terme | 341.082 | 2.925 | » | 338.157 |
| *3e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives.* | | | | |
| 1° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers : | | | | |
| Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises | 416 | 416 | » | » |
| Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux | » | » | » | » |
| Bons du Trésor à 2 mois renouvelables 1 mois souscrits par la Banque des règlements internationaux | 10.500 | 31.500 | 21.000 | » |
| 2° Emprunts à des banques étrangères : | | | | |
| Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat 17 août 1950) | 70.000 | » | » | 70.000 |
| 3° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses. | 8.100 | 8.100 | 8.100 | 8.100 |
| Total de la dette à moyen ou à court terme à échéances massives. | 89.016 | 40.016 | 29.100 | 78.100 |
| *4e section. — Bons du Trésor à moyen terme ou à court terme, à échéances journalières.* | » | » | » | » |
| *5e section. — Emissions diverses à moyen terme ou à court terme à échéances journalières.* | » | » | » | » |
| *6e section. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances indéterminées.* | | | | |
| Avances de l'Export-Import Bank : mobilisation des contrats « off shore ». | 42.343 | » | » | 42.343 |
| III. — CRÉDITS OU AVANCES DE GOUVERNEMENTS OU ORGANISMES ÉTRANGERS OU INTERNATIONAUX | | | | |
| *7e section. — Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères.* | | | | |
| 1° Crédits du gouvernement britannique : | | | | |
| Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946 | 74.518 | » | » | 74.518 |
| 2° Crédits du gouvernement des Etats-Unis : | | | | |
| Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948) | 1.429 | 11 | » | 1.418 |
| 3° Crédits du gouvernement du Canada : | | | | |
| Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947 | 76.050 | » | » | 76.050 |
| 4° Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande : | | | | |
| Loi du 10 septembre 1947 | 4.900 | » | » | 4.900 |
| *8e section. — Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux.* | | | | |
| Avances de l'Export-Import Bank : | | | | |
| Convention du 4 décembre 1945 | 152.331 | 3.208 | » | 149.123 |
| Convention du 13 juillet 1946 | 219.060 | 4.323 | » | 214.737 |
| Contrat du 28 octobre 1948 | 60.200 | » | » | 60.200 |
| Contrat du 18 décembre 1950 | 3.610 | » | » | 3.610 |
| Contrat du 18 avril 1952 | 15.120 | » | » | 15.120 |
| Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux | 607.278 | 7.542 | » | 599.736 |
| Total de la dette extérieure | 1.079.719 | 50.513 | 29.100 | 1.058.336 |

CADRE IV. — 2° Situation en devises.

A. — *Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.*

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953 | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt bail et autres créances militaires).. | 651.576.062 | 3.000.000 | » | 648.576.062 |
| Engagement envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs; achats de navires) | 37.626.550 | 1.035.920 | » | 36.590.630 |
| Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés: | | | | |
| Port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décret du 28 février 1950) | 875.000 | 125.000 | » | 750.000 |
| Emprunt du crédit national à la banque internationale pour la reconstruction et le développement 3,25 p. 100 1947 | 248.750.000 | 1.305.000 | » | 247.445.000 |
| Emprunt de 200 millions de dollars (banques américaines, contrat du 17 août 1950) | 200.000.000 | » | » | 200.000.000 |
| Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948) | 4.083.015 | 30.073 | » | 4.052.942 |
| Crédit du gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947) | 241.250.000 | » | » | 241.250.000 |
| Avances de l'Export-Import Bank: | | | | |
| Convention du 4 décembre 1945 | 435.232.500 | 9.167.000 | » | 426.065.500 |
| Convention du 13 juillet 1946 | 625.885.000 | 12.350.000 | » | 613.535.000 |
| Contrat du 28 octobre 1948 | 172.000.000 | » | » | 172.000.000 |
| Contrat du 18 décembre 1950 | 10.400.000 | » | » | 10.400.000 |
| Contrat du 18 avril 1952 | 43.200.000 | » | » | 43.200.000 |
| Mobilisation de contrats d'achats « off shore » | 120.979.547 | » | » | 120.979.547 |
| Total | 2.761.857.674 | 27.012.993 | » | 2.734.844.681 |

B. — *Situation de la dette en livres.*

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953 |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| Crédits du gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946) | 76.069.481 | » | » | 76.069.481 |
| Crédits du gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947) | 5.000.000 | » | » | 5.000.000 |
| Total | 81.069.481 | » | » | 81.069.481 |

C. — *Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).*

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953 |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation | |
| Emprunt 3 3/4 p. 100 1939 6 ans aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat). | » | » | » | » |
| Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse | 154.236.637 | 12.493.975 | » | 141.732.662 |
| Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses. | 100.000.000 | 100.000.000 | 100.000.000 | 100.000.000 |
| Total | 254.236.637 | 112.493.975 | 100.000.000 | 241.732.662 |

D. — *Situation de la dette en couronnes suédoises.*

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953 | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation | |
| Bons du Trésor à 5 ans, remboursables en couronnes suédoises ... | 6.595.100 | 6.595.100 | » | » |

## B. — DETTE DE L'ETAT EXIGIBLE

CADRE VII. (En millions de francs.)

| DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953 (1). | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Diminution. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. Augmentation | SITUATION de la dette au 30 juin 1953 |
|---|---|---|---|---|
| **A. — DETTE INTERIEURE** | | | | |
| *1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.* | | | | |
| 1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor .... | » | 3 | 3 | » |
| 2° Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton ..... | » | » | » | » |
| 3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans) .... | 3.486 | 194.681 | 194.681 | 3.486 |
| 4° Bons de la reconstruction à 3 ans ..... | 208 | 2.681 | 2.854 | 381 |
| *2e section. — Echéances en capital à la charge du budget général.* | | | | |
| *3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.* | | | | |
| Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor ..... | » | 12.561 | 15.253 | 2.692 |
| *4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 1° Bons du Trésor à intérêt progressif, de 3 mois à 3 ans..... | 188.710 | 45.120 | 106.895 | 249.585 |
| 2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif ..... | 32.684 | 3.231 | 198 | 29.651 |
| 3° Traites émises en règlement de dépenses publiques ..... | » | » | » | » |
| 4° Emissions diverses ..... | 3.517 | 1.498 | (2) » | 2.019 |
| *5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans ..... | » | 4.656 | 4.656 | » |
| *6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| Emprunts remboursables par annuités à long terme ..... | » | 12.776 | 12.864 | 88 |
| Total de la dette intérieure ..... | 228.505 | 277.217 | 336.511 | 287.862 |
| **B. — DETTE EXTERIEURE** | | | | |
| *1re section. — Echéances en capital à la charge du Trésor.* | | | | |
| 1° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux ( B. R. I.) ..... | » | » | » | » |
| 2° Bons du Trésor à 2 mois, renouvelables 1 mois, souscrits par la B. R. I. ..... | » | 31.500 | 31.500 | » |
| 3° Bons du Trésor à vue sans intérêts, remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ..... | 28.520 | 1.000 | » | 27.520 |
| 4° Bons du Trésor remis au fonds monétaire international ..... | 187.550 | » | » | 187.550 |
| 5° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses ..... | » | 8.100 | 8.100 | » |
| 6° Avances de l'Export Import Bank: mobilisation des contrats « off shore » ..... | » | » | » | » |
| *3e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement.* | | | | |
| 1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse .. | 51 | 902 | 1.008 | 100 |
| 2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs: achats de navires) ..... | » | 302 | 302 | » |
| 3° Emprunts à des banques étrangères ..... | » | 446 | 446 | » |
| 4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers .. | 287 | 28 | 1 | 260 |
| 5° Emissions diverses ..... | | | | |
| *4e section. — Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| *5e section. — Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| *6e section. — Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général.* | | | | |
| 1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt bail et autres créances militaires) ..... | » | 1.050 | 1.050 | » |
| 2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés ..... | » | 50 | 50 | » |
| 3° Emprunts du crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947 ..... | » | 457 | 457 | » |
| 4° Crédits du gouvernement britannique ..... | » | » | » | » |
| 5° Crédits du gouvernement des Etats-Unis ..... | » | 11 | 11 | » |
| 6° Crédits du gouvernement du Canada ..... | » | » | » | » |
| 7° Avances de l'Export Import Bank..... | » | 12.696 | 12.696 | » |
| Total de la dette extérieure ..... | 216.411 | 56.992 | 55.081 | 215.430 |
| Total de la dette de l'Etat exigible ..... | 444.916 | 333.879 | 392.195 | 503.232 |

(1) Chiffres provisoires. — (2) Transfert à la ligne: Bons de la défense nationale à intérêt progressif.

## II. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1953

(En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| A. — DETTE INTÉRIEURE | | | | |
| Obligations 4 1/2 p. 100 1949, 40 ans | 4.529 | 203 | » | 4.326 |
| Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois | 25.337 | 247 | » | 25.090 |
| Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans | 5.417 | 623 | » | 4.794 |
| Total | 35.283 | 1.073 | » | 34.210 |
| B. — DETTE EXTÉRIEURE | | | | |
| Néant. | » | » | » | » |

## III. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DU BUDGET ANNEXE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES EN 1953

(En millions de francs.)

| DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS | SITUATION de la dette au 1er janvier 1953. | OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 juin 1953. | | SITUATION de la dette au 30 juin 1953. |
|---|---|---|---|---|
| | | Diminution. | Augmentation. | |
| A. — DETTE INTÉRIEURE | | | | |
| Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948 | 1.853 | 54 | » | 1.799 |
| Obligations 4 p. 100 1941 | 4.465 | 87 | » | 4.378 |
| Obligations 3 1/2 p. 100 1943 | 2.503 | 74 | » | 2.429 |
| Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans | 4.819 | » | » | 4.819 |
| Bons 6 p. 100 1953, amortissables, 15 ans | » | » | 13.435 | 13.435 |
| Total | 13.640 | 215 | 13.435 | 26.860 |
| B — DETTE EXTÉRIEURE | | | | |
| 1° *Situation en francs.* | | | | |
| Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse | 2.025 | 2.025 | 2.025 | 2.025 |
| 2° *Situation en devises.* (Dette en francs suisses.) | | | | |
| Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse | 25.000.000 | 25.000.000 | 25.000.000 | 25.000.000 |

## ANNEXE

### TABLEAU DES ECHEANCES DE LA DETTE A MOYEN TERME ET A COURT TERME A ECHEANCES JOURNALIERES

(En millions de francs.)

| | SITUATION générale 30 juin 1953. | ÉCHÉANCES exigibles 30 juin 1953. | ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 30 JUIN 1953 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 1953. | 1954. | 1955. | 1956. | Total des échéances non exigibles |
| Bons ordinaires du Trésor à 105 jours au maximum | 986.891 | 3.486 | 1.199 | » | » | » | 1.199 |
| Bons du Trésor à 1 an | | | 20.290 | 21.098 | » | » | 41.388 |
| Bons du Trésor à 2 ans | | | 28.497 | 62.545 | 30.974 | » | 122.016 |
| Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A | | | 30.214 | » | » | » | 30.214 |
| Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie B | | | 11.649 | 19.165 | » | » | 30.814 |
| Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie C | | | 171.949 | 421.752 | 164.073 | » | 757.774 |
| Bons de la reconstruction à 3 ans | 12.234 | 381 | 3.388 | 4.880 | 2.585 | 1.000 | 11.853 |
| Bons de la défense nationale à intérêt progressif | 29.554 | 29.554 | » | » | » | » | » |
| Emissions diverses | 2.019 | 2.019 | » | » | » | » | » |
| Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans | 294.603 | 249.585 | 45.018 | » | » | » | 45.018 |
| Bons du Trésor souscrits par le groupement d'importation et de répartition du coton | 8.850 | » | 1.000 | 7.850 | » | » | 8.850 |
| Traites émises en règlement de dépenses publiques | 377.315 | » | 179.229 | 198.086 | » | » | 377.315 |
| Totaux | 1.711.463 | 285.022 | 492.433 | 735.376 | 197.632 | 1.000 | 1.426.441 |
| | | | 1.426.441 | | | | |

## Ministère des finances et des affaires économiques.

### Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 15 septembre 1953:

TITRE Ier. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Supprimer: Poste 26, Huile de ricin.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Ajouter, à son ordre numérique:
Poste 26. Huile de ricin.

## Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

### Avis aux importateurs de pommes de terre de semence originaires et en provenance de divers pays.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits pour l'importation de pommes de terre de semence originaires et en provenance de différents pays.

Les demandes d'autorisation d'importation établies sur formules réglementaires modèle AC devront être accompagnées de deux factures *pro forma* détaillant les variétés, le calibre et le prix des pommes de terre à importer, délivrées par le vendeur étranger et visées par le groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (5e section), 78, rue de Varenne, à Paris.

Le total des quantités dont l'importation sera demandée par un même importateur devra s'élever au minimum à 150 tonnes.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du cinquième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phyto-sanitaire prévu pour l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 15 décembre 1949.

## Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

# TARIFS DE TRANSPORT
## SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

### 1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre à la gare de Beauvais comme point destinataire les dispositions du chapitre 3 (§ III) du tarif n° 20, applicables à la laine lavée en provenance de Mazamet.

(*Paris, le 1er octobre 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer britanniques, a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur le 6 octobre 1953 un nouveau tarif international pour le transport des raisins frais de Cerbère et Hendaye à Londres.

Ce nouveau tarif, qui annule et remplace l'édition du 15 septembre 1953, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 2 octobre 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer intéressés, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport, à petite vitesse, de minerai de fer de Rumelange-Ottange à Rehon.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 2 octobre 1953.*)

### 2° *Projets de conventions concernant des taxes convenues.*

#### A. — Prorogations.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1954 les conventions tarifaires passées avec les sociétés ci-après:

Société Lyon Noir.
Société Solitaire.
Etablissement P. P. Z.
Etablissement Gonnet.
Etablissement Ça-Va-Seul.
Laboratoire Saphir.
Société Lakéone.

(*Lettre du 29 septembre 1953.*)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 31 décembre 1954 les conventions tarifaires qu'elle a conclu avec les sociétés ci-après, pour les transports de butane et propane liquéfiés en bouteilles métalliques:

Société pour l'utilisation rationnelle des gaz (U. R. G.) Butagaz.
Compagnie des gaz de pétrole Primagaz.
Société de distribution des gaz liquides de pétrole Antargaz, Naphtagaz, etc.
Etablissements A. Merlin et E. Houguenague.
Purfina française.
Société l'Allobroge, Héliogaz.
Comptoir des gaz industriels.
Société Union des gaz liquides modernes Thermogaz.
Compagnie française de raffinage Rafilgaz.
Société d'entreprise pour l'utilisation du propane Gazex.
Société Vitogaz.
Société Lampropane, à Toulouse.
Compagnie générale industrielle pour la France et l'étranger.
Société des carburants du Sud-Ouest.
Société des gaz du Midi Pyrogaz.
Société Martin-Rondeau, Noël et Mesnard-Butanor.
Etablissements Labruyère et Eberlé.

(*Lettre du 29 septembre 1953.*)

#### B. — Dénonciation.

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de dénoncer, à partir du 1er janvier 1954, la convention tarifaire conclue avec le consortium des produits chimiques de Bezons.

(*Lettre du 29 septembre 1953.*)

### 3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

#### A. — Autorisations provisoires.

2 *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 septembre 1953 tendant à étendre à « Nennig-frontière » les dispositions spéciales relatives aux transports de betteraves expédiées à destination de l'Allemagne (république fédérale) de gares des départements désignés à Eichelscheid frontière, dispositions qui font l'objet du paragraphe 14 à l'annexe III au tarif international entre la France et la Sarre. (*Journal officiel* du 29 septembre 1953.)

Autorisation accordée de mise en application des dispositions proposées à dater du 4 octobre 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

3 *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 24 septembre 1953 tendant à la création, aux chapitres 7 (§ I) et 51 (§§ VI et XII) du tarif n° 5, de dispositions applicables aux betteraves pour sucreries et distilleries expédiées de gares situées sur les lignes désignées à destination de Mesbrecourt (*Journal officiel* du 29 septembre 1953).

Autorisation accordée de mise en application des dispositions proposées à dater du 15 octobre 1953, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

#### B. — Homologations.

1er *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à créer au chapitre 3 du tarif n° 3 une tarification pour le transport, en régime accéléré, des fruits non dénommés, des légumes non dénommés et des pommes de terre, d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Saintes. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

2 *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à modifier le chapitre II des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, les tarifs généraux pour le transport des marchandises, l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux (tarif des expéditions de détail) et le chapitre 1er du tarif n° 18. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

2 *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Société générale des chemins de fer économiques.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à la création, au chapitre 51 (§ X) du tarif n° 11, de dispositions applicables aux transports de pavés de pierre expédiés de Bécon-les-Granits (Société générale des chemins de fer économiques, réseau de l'Anjou) aux conditions du chapitre 3 (§ VII A) dudit tarif. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

30 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local (chemin de fer de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin).** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à créer au tarif n° 5, chapitre 51, un paragraphe XV comportant des dispositions communes à la Société nationale des chemins de fer français et au chemin de fer de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin pour le transport de betteraves pour sucreries et distilleries. Le recueil T. A. sera corrélativement complété. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 15 septembre 1953 donnée par décision du 14 septembre 1953. (*Journal officiel* du 15 septembre 1953.)

28 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à aménager les tableaux I et IX du recueil E, concernant le transport des fleurs fraîches coupées, en régime express. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

28 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 27 août 1953 tendant à créer au chapitre 7 du tarif n° 22 un nouveau paragraphe comportant des dispositions spéciales applicables aux scories de déphosphoration, brutes, expédiées par rame de 100 tonnes de Lourches à Ribécourt. (*Journal officiel* du 1er septembre 1953.)

30 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à la création, au chapitre 7 (§ II) du tarif n° 5, de dispositions applicables aux betteraves pour sucreries et distilleries expédiées des gares d'Hattencourt, Marchélepot, Péronne-Flamicourt, Cartigny et Roisel à destination de Somain. (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

Homologation accordée à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à dater du 1er octobre 1953.

30 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 3 septembre 1953 tendant à abaisser de 6.000 tonnes à 5.000 tonnes la condition de tonnage fixée au chapitre 3, paragraphe XIII, du tarif n° 3, pour les transports de beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs et volailles mortes expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Lyon (toutes gares). (*Journal officiel* du 8 septembre 1953.)

28 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français et régie départementale des transports de l'Aisne.** — Proposition du 29 septembre 1953 tendant à créer, au chapitre 151 du tarif n° 5 un paragraphe III prévoyant l'application de la tarification inscrite au chapitre 103 (§ II) dudit tarif, aux betteraves en provenance des lignes de la régie départementale des transports de l'Aisne et destinées à être exportées sur l'Allemagne. (*Journal officiel* du 29 septembre 1953.)

### C. — Décision mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

1er *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 10 septembre 1953 tendant à la mise en vigueur d'un règlement concernant l'application de délais supplémentaires aux envois effectués en trafic international, empruntant certaines lignes secondaires desservies par la Société nationale des chemins de fer français ou acheminés par certains points frontières. (Proposition du 15 septembre 1953.)

### D. — Décision portant rejet en l'état de propositions.

28 *septembre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 juillet 1953 tendant à la création au chapitre 16 (§ I) du tarif n° 13 de dispositions applicables aux minerais de fer en vrac en provenance d'une mine de fer située dans le département des Pyrénées-Orientales, expédiés directement de la gare la desservant sur une gare quelconque des régions Est et Nord. *Journal officiel* des 4 août et 22 septembre 1953.)

### E. — Approbation de convention tarifaire.

3 *octobre* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société A. Wolber, dont le siège social est à Soissons (Aisne), et la Société nationale des chemins de fer français pour le transport au départ de Soissons des pneumatiques pour cycles et des accessoires utiles à leur montage ou à leur entretien, et du caoutchouc brut en provenance du Havre. (*Journal officiel* du 15 septembre 1953.)

### 4° *Erratum.*

*Erratum* au *Journal officiel* du 29 septembre 1953. Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général. Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle:

1° Page 8551, 2e colonne. Proposition relative au paragraphe 6 B de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

*a*) 7e ligne:

Il y a: « Dispositions spéciales aux Etablissements d'Avèze-Molières, Chaumussay, Douadis... ».

Il faut: « Dispositions spéciales aux Etablissements d'Avèze-Molières, Chaumussay, Douadic... ».

*b*) 10e ligne:

Il y a: « Les expéditions remises dans les dépôts de colis d'Avèze... Saint-Michel... ».

Il faut: « Les expéditions remises dans les dépôts de colis d'Avèze... Saint-Michel-en-Brenne... ».

2° Page 8552. Proposition relative aux chapitres 103, § I, et 151 § IB et II du tarif n° 5 (2e ligne):

Il y a: « ... des chapitres 103 § I et 15 §§ IB et II ».

Il faut: « ... des chapitres 103 § I et 151 §§ IB et II. ».

## Ministère de la santé publique et de la population.

### Avis de concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics.

Un concours aura lieu, le 17 décembre 1953, au ministère de la santé publique et de la population, pour l'inscription de quatre-vingt-cinq praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics et privés et de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés pour tuberculose pulmonaire.

Parmi les praticiens admis, trente pourront être nommés à des emplois publics.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'administration générale du personnel et du budget (3e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), où les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 17 novembre 1953 inclus, dernier délai.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

*Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,*
JEAN REYMOND

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

| Dernière cours cotés en Bourse | Pays. | Devise | Parité. | Cours limites pratiqués par la Banque de France. | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 5 octobre 1953. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 350 .. | États-Unis ..... | 1 $ U.S.A. | 350 ..(1) | .... .. | .... .. | 349 95 | .... .. |
| 357 70 | Canada ..... | 1 $ Can | .... .. | .... .. | .... .. | 357 .. | .... .. |
| 163 70 | Côte Fse Somalis. | 100 F Djib. | 161 0727 | .... .. | .... .. | .... .. | .... .. |
| 8396 .. | Allemagne occid. | 100 D Mk | 8333 33 | 8271 .. | 8396 .. | 8387 .. | 8385 .. |
| 701 60 | Belgique ..... | 100 F b. | 700 .. | 694 75 | 703 25 | 700 75 | 700 .. |
| 5072 .. | Danemark ..... | 100 c. d | 5067 22 | 5029 25 | 5105 25 | 5067 .. | 5065 .. |
| 981 75 | Gde-Bretagne ... | 1 liv. st | 980 .. | 972 65 | 987 35 | 981 20 | 980 85 |
| 9246 .. | Pays-Bas ..... | 100 fl. | 9210 52 | 9141 60 | 9279 80 | 9231 .. | 9230 .. |
| 6797 .. | Suède ..... | 100 c. s | 6765 625 | 6715 .. | 6816 50 | 6791 .. | 6788 .. |
| 8064 . | Suisse ..... | 100 F s | 8063 98 | 7944 .. | 8064 .. | 8054 .. | 8054 .. |
| 1004 50 | Égypte ..... | 1 liv. ég | 1005 04 | 997 .. | 1013 .. | 1004 50 | .... .. |
| 56 45 | Italie ..... | 100 lire | 56 022 | 55 60 | 56 45 | 56 45 | .... .. |
| 4065 .. | Mexique ..... | 100 pes | 4057 97 | 4025 .. | 4090 .. | 4065 .. | 4025 .. |
| 4870 .. | Norvège ..... | 100 c. n | 4960 .. | 4860 .. | 4940 .. | 4880 .. | .... .. |
| 1216 .. | Portugal ..... | 100 esc. | 1217 39 | 1208 25 | 1226 25 | 1216 .. | .... .. |
| 4897 50 | Tchécoslovaquie | 100 kcs. | 4861 11 | 4824 50 | 4897 50 | .... .. | .... .. |
| 117 60 | Yougoslavie ... | 100 din | 116 666 | 113 70 | 117 60 | 113 70 | .... .. |
| | Autriche ..... | 100 sch | 1316 13 | 1335 ..(2) | | 1353 ..(2) | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Zone C. F. A. | 100 F C. F. A | 20 |
| Zone C. F. P. | 100 F C. F. P. | 550 |
| États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam | 100 piastres | 1000 |
| Comptoir français dans l'Inde | 100 roupies I. F | 7350 |

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### ANCIENS ETABLISSEMENTS Alphonse BINET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 46, RUE SAINT-FERDINAND

Registre du commerce: Seine n° 216772 B.

*Obligations* 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

**Huitième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 95 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

### Société anoyme des AUTOMOBILES PEUGEOT

AU CAPITAL DE 4.500.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 88, QUAI DE PASSY, A PARIS

R. C.: Seine n° 78412.

**Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1946.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des automobiles Peugeot a procédé, par rachats, à l'amortissement des obligations 4 1/4 0/0, émission novembre 1946, prévu pour le 1er novembre 1953, en utilisant la totalité de la somme qu'aurait exigée le remboursement au pair des 255 obligations portées au tableau d'amortissement pour cette échéance.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1953.

### ETABLISSEMENTS GOULET-TURPIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 312 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A REIMS, 42, BOULEVARD LOUIS-ROEDERER

R. C.: Reims n° 328.

**Bons 6,50 0/0 1951.**

*Amortissement* 1953.

**LISTE NUMERIQUE**

**1° Des 297 bons (compte tenu de bons rachetés en Bourse) amortis au tirage du 25 septembre 1953 et remboursables au pair de 10.000 F à partir du 1er novembre 1953, coupon 3 attaché;**

**2° Des bons amortis au tirage antérieur non encore présentés au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 385 à 398 | 1952 | 2.527 à 2.829 | 1953 |

Pour compléter cet amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 131 bons.

### CREDIT LYONNAIS

**Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Crédit lyonnais.**

Les numéros des 12.105 parts bénéficiaires du Crédit lyonnais dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1954, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 19 novembre 1953, à dix heures trente, au siège central du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

### SOCIETE GENERALE

**pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France**

**Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Société générale.**

Les numéros des 31.579 parts bénéficiaires de la Société générale dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1954, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 19 novembre 1953, à neuf heures trente, au siège de la Société générale (annexe Trocadéro), 112, avenue Kléber, à Paris (16e).

### COMPTOIR NATIONAL d'ESCOMPTE de PARIS

**Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Comptoir national d'escompte de Paris.**

Les numéros des 16.812 parts bénéficiaires du Comptoir national d'escompte de Paris, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1954, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 19 novembre 1953, à seize heures trente, au siège social du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

### BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE

**Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.**

Les numéros des 22.102 parts bénéficiaires de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1954, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 19 novembre 1953, à neuf heures trente, au siège social de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris.

### FUTS METALLIQUES GALLAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 166, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 253703 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 155 obligations 4 0/0 1945 dont le huitième amortissement est prévu pour le 25 octobre 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en septembre 1953.

**Titres restant à rembourser.**

Néant.

## SOCIETE BOUCHARD AINE ET FILS

CAPITAL SOCIAL: 38.690.000 F

SIÈGE SOCIAL: A BEAUNE (CÔTE-D'OR), 36, RUE SAINTE-MARGUERITE

R. C.: Beaune 4633.

**Obligations de 500 F 5 0/0 1929.**

*Dixième amortissement.*

**Liste des 184 obligations sorties au dixième tirage d'amortissement au 1er novembre 1953,** et formant avec les 35 obligations rachetées à l'amiable par la société émettrice la totalité des 219 obligations à amortir en 1953, et dont le remboursement est prévu en 1953 à partir du 1er novembre 1953.

10 — 16 à 19 — 40 à 42 — 44 à 49 — 480 — 481 — 483 à 489 — 720 — 731 à 739 — 750 à 756 — 759 — 880 à 884 — 886 à 889 — 900 à 905 — 916 à 919 — 1.121 à 1.129 — 1.150 à 1.153 — 1.170 à 1.176 — 1.210 à 1.214 — 1.216 à 1.219 — 1.440 à 1.448 — 1.510 à 1.513 — 1.515 à 1.519 — 1.560 à 1.564 — 1.569 — 2.401 à 2.409 — 2.420 à 2.427 — 2.671 à 2.679 — 2.760 à 2.767 — 2.769 — 2.930 à 2.936 — 3.131 à 3.139 — 3.270 à 3.279 — 3.340 à 3.349.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 28 mars 1944.*)

**Titres sortis aux tirages précédents non encore remboursés.**

394 à 399 — 470 à 474 — 479 — 620 — 621 — 637 à 639 — 950 — 1.028 et 1.029 — 1.061 à 1.069 — 1.112 — 1.115 — 1.391 à 1.398 — 1.459 — 1.484 — 1.485 — 1.487 à 1.489 — 1.784 à 1.789 — 1.900 — 1.906 — 1.910 — 1.913 à 1.919 — 1.946 à 1.949 — 1.975 à 1.978 — 1.992 à 1.999 — 2.167 — 2.211 — 2.264 — 2.268 à 2.282 — 2.474 à 2.479 — 2.512 à 2.514 — 2.530 à 2.535 — 2.537 — 2.600 à 2.603 — 2.608 — 2.630 à 2.634 — 2.680 à 2.683 — 2.731 à 2.733 — 2.737 à 2.739 — 2.914 — 2.915 — 2.950 à 2.952 — 2.963 à 2.969 — 2.980 et 2.981 — 2.999 — 3.009 — 3.010 — 3.053 — 3.060 à 3.065 — 3.091 — 3.092 — 3.096 — 3.098 — 3.099 — 3.112 à 3.119 — 3.186 à 3.189 — 3.211 à 3.219 — 3.250 — 3.261 à 3.268 — 3.321 à 3.339 — 3.350 à 3.356 — 3.360 — 3.379 — 3.383 — 3.391 — 3.409.

## SOCIETE LAITIERE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 71, COURS ALBERT-THOMAS, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon n° 1118 B.

*Obligations 4 0/0 1915 de 5.000 F.*

**Huitième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 117 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er novembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE de MATERIEL de TRANSPORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 466.975.000 F

SIÈGE SOCIAL: 223, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 129259.

*Bons de 10.000 F 6 3/4 0/0 1951.*

**LISTE NUMERIQUE**

1° **Des 163 obligations sorties au deuxième tirage d'amortissement au sort du 25 septembre 1953 et formant, avec les 373 bons rachetés en Bourse, le montant de l'annuité à amortir au 1er novembre 1953.** Ces bons seront remboursables à 10.000 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figure un bon non encore présenté au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉE de remboursement. |
|---|---|---|---|
| 2.501 à 2.848 | 1953 | 1.359 à 1.705 | 1952 |

## POMONA

**Compagnie pour le commerce international des fruits et primeurs.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1953: page 8539, 2e colonne, 2e insertion, Bons de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946, au lieu de: « Ces bons seront remboursables à 5.000 F », lire: « Ces bons seront remboursables à 5.001 F ».

# REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

## CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

*Emprunt Caisse nationale de l'Energie 4 1/4 0/0 décembre 1952 (C. P. D. E. 1937).*

**Appel au remboursement anticipé des coupures de 500 F.**

La Caisse nationale de l'énergie, usant de la faculté prévue par le deuxième alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 29 août 1952 relatif au regroupement des titres de l'emprunt Compagnie parisienne de distribution d'électricité 4 1/4 0/0 (ex-3 1/2 0/0 1937), a décidé de procéder, à partir du 1er décembre 1953, au remboursement anticipé de toutes les coupures de 500 F de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 4 1/4 0/0 décembre 1952 (C. P. D. E. 1937).

Ce remboursement aura lieu au pair. Les obligations devront être présentées avec le coupon n° 2 à échéance du 1er juin 1954 attaché; elles ne porteront plus intérêt après le 1er décembre 1953.

Le remboursement sera effectué aux guichets des établissements bancaires ci-après:

Crédit lyonnais;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union parisienne;
Crédit commercial de France;
Crédit industriel et commercial;
Crédit du Nord;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DECLARATIONS

**(Décret du 16 août 1901.)**

5 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Société de chasse communale de Montrouveau.** But: protection des récoltes; destruction des animaux nuisibles; réglementation de la chasse; répression du braconnage; création de réserves et repeuplement du gibier. Siège social: mairie, Montrouveau.

19 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Coopérative scolaire du centre d'apprentissage public.** But: entr'aide scolaire et sociale. Siège social: 26, rue du Nord, Argenteuil.

19 septembre 1953. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Les Amis réunis.** But: préservation du gibier par la limitation de l'exercice du droit de chasse, la répression du braconnage et la mise en œuvre de moyens de repeuplement. Siège social: café Carliez, Noyelles-les-Humières.

19 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Union des amateurs du billard albertin.** But: répandre le goût et la pratique du jeu de billard. Siège social: hôtel de ville d'Albert.

21 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement d'entreprises du bâtiment de la région parisienne (G. E. B. A. P.).** But: grouper des entrepreneurs pour faciliter l'exécution des travaux de construction. Siège social: 19, rue Coysevox, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire